

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1944

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

1945

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1944

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

1945

RAPPORT
DU
MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'ANNÉE
1943 - 44

INDEX

	PAGE
Lettre du Ministre au Lieutenant Gouverneur.....	9
<i>Appendices au rapport 1943-1944</i>	
No 1. Etat des encaissements du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1944.....	11
No 2. Etat des dépenses du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1944.....	11
No 3. Rapport annuel du Chef du Service Forestier.....	12
No 3a. Transferts des concessions forestières effectués durant l'exercice 1943-1944.....	48
No 3b. Liste des réserves cantonales.....	49
No 3c. Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec..	51
No 3d. Développement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada.....	51
No 3e. Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier au Canada et dans Québec.....	52
No 3f. Production de lattes et de bardeaux.....	52
No 3g. Industrie des bois de sciage.....	53

No 3h. Volume des bois de sciage.....	53
No 3i. Etat des sommes perçues pour droits de coupe, rente forestière, etc., durant l'année fiscale 1943-1944.....	53
No 3j. Les scieries.....	54
No 3k. Statistiques sur l'industrie des bois de sciage dans le Québec en 1943. Bois de sciage et dérivés.....	55
No 3l. Résumé de l'échelle de droits de coupe en vigueur en 1943-1944.....	56
No 4. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts.....	57
No 5. Rapport annuel du Directeur du Service des Arpentages....	112
No 5a. Instructions émises durant l'exercice financier 1943-1944....	116
No 5b. Etat des lots spécifiés au cours de l'exercice financier 1943-1944.....	118
No 5c. Etat des opérations terminées sur le terrain, au cours de l'année 1943-1944 et payées par le Service des Arpentages.....	118
No 6. Rapport annuel du Service du Cadastre.....	119
No 7. Rapport annuel du Service Hydraulique.....	133
No 8. Rapport annuel du Service des Terres.....	140
No 8a. Tenure des Terres — Province de Québec.....	156

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

PROVINCE DE QUÉBEC

A l'honorable Sir M. J. EUGÈNE Fiset,

K.B.C.M.G., D.S.O., V.D., M.D., LL.D.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport
du Ministère des Terres et Forêts pour l'année fiscale 1943-1944.

Respectueusement soumis,

Le Ministre des Terres et Forêts,

JOHN S. BOURQUE.

Québec, le 15 janvier 1945.

APPENDICE No 1

ÉTAT DES REVENUS DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 31 MARS 1944

Service Forestier.....	\$4,962,893.01
Terres de la Couronne.....	48,030.49
Divers.....	3,819.85
Pépinière de Berthier.....	5,804.98
Cadastre.....	1,284.90
Arpentages.....	1,546.99
Service Hydraulique.....	1,380,625.08
	\$6,404,005.30

AUTRES REVENUS N'AFECTANT PAS LES REVENUS ORDINAIRES DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

Biens des Jésuites—capital.....	28,640.36
Biens des Jésuites—rente.....	8,052.12
Biens en déshérence.....	33,191.86
Fonds Educationnel S. R. c. 90.....	283,964.09
Seigneurie de Lauzon—capital.....	120.86
Seigneurie de Lauzon—rente.....	(dt) 157.93
	\$353,811.36

APPENDICE No 2

ÉTAT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 MARS 1944

Service civil intérieur.....	\$481,373.17
Service civil extérieur.....	382,730.26
Dépenses de voyages.....	243,881.86
Frais de bureau.....	11,669.61
Protection des forêts.....	446,855.28
Service forestier.....	276,512.02
Arpentages.....	374,500.00
Surveillance des terres de la Couronne.....	14,403.22
Service d'hydroplanes.....	15,000.00
Pépinière de Berthier.....	37,945.57
Enseignement forestier.....	50,500.00
Ecole d'enseignement forestier et d'arpentage.....	40,000.00
Bourses d'études forestières.....	10,000.00
La Société de Géographie de Québec.....	300.00
Dépenses diverses et imprévues.....	27,064.31
Octroi.....	10,000.00
Ecole des gardes-forestiers "construction et équipement".....	5,000.00
	\$2,427,735.30

L. COUTURE,
Comptable-en-chef.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 31 mars 1944.

APPENDICE No 3

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après un rapport du travail accompli au Service Forestier pendant l'année budgétaire 1943-44, c'est-à-dire, du 1er avril 1943 au 31 mars 1944.

Comme pour l'année précédente, le volume des exploitations a été déterminé plutôt par la quantité de main d'œuvre disponible que par les besoins de l'industrie. En effet, la demande pour les produits forestiers s'est maintenue à un très haut palier tandis que le nombre des ouvriers en forêt est demeuré, à cause de l'état de guerre, bien inférieur aux besoins. Nous avons cru devoir collaborer avec les représentants de l'industrie forestière pour obtenir des autorités fédérales, que le statut des cultivateurs, vis-à-vis la loi de mobilisation ne soit pas affecté par un séjour, même prolongé, en forêt. Ces démarches ont porté fruit, et en novembre 1943, les chantiers d'exploitation qui, au cours des mois précédents étaient pratiquement vides, se sont graduellement remplis. Le volume des exploitations a, en définitive, dépassé celui de l'année précédente.

Les problèmes d'aménagement forestier, dont l'importance n'échappe à personne, ont retenu, de façon tout à fait particulière, notre attention au cours de l'année 1943-44.

L'article 12 des règlements des Bois et Forêts, tel qu'amendé au cours de l'année, formule un programme à la réalisation duquel nos techniciens du Bureau de l'Economie Forestière se sont voués. Nous tenons toutefois à signaler que l'aménagement de notre domaine forestier ne saurait être définitif tant que n'auront pas été réglés deux autres problèmes extrêmement importants: la redistribution des concessions forestières et la stabilisation de leur tenure.

Pour que nous puissions attaquer de front des problèmes de cette envergure, il nous faudrait engager plusieurs ingénieurs forestiers, ce qui ne sera possible que si nous pouvons leur offrir, des conditions de travail et une rémunération satisfaisantes.

Nous tenons également à souligner que les forêts qui font partie du domaine vacant de la Couronne devraient être soumises au régime de l'aménagement forestier, tout comme les concessions forestières.

Le volume des exploitations en vertu des permis spéciaux a augmenté depuis quelques années, à un tel point que l'avenir forestier de quelques secteurs pourrait bien être compromis.

Les mesures de contrôle qui s'y imposent devraient être appliquées rigoureusement et sans délai.

ORGANISATION ET PERSONNEL

L'Organisation générale du Service Forestier n'ayant subi, au cours de l'année 1943-44, aucun changement important, nous ne croyons pas devoir présenter de nouveau le diagramme publié dans notre rapport précédent, où se trouve indiqué l'agencement des divers bureaux et organismes qui le composent. On pourra, au besoin, s'y référer.

Le tableau qui suit indique la distribution du personnel du Service Forestier, tant à l'intérieur, c'est-à-dire au siège même du gouvernement, qu'à l'extérieur, soit dans les districts ou autres établissements situés en dehors de Québec. Ce même tableau indique la répartition de ce personnel suivant les fonctions remplies par chacun.

BUREAUX ou DISTRICTS	INGÉNIEURS ET TECHNICIENS	DIRECTEURS, INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS	GARDES-FORESTIERS, MESUREURS ET VÉRIFICATEURS	ASSISTANTS	GARDIENS DE RÉSERVES	COMMIS	STÉNOS	TOTAL
<i>Intérieur:</i>								
Direction générale.....	2					3	2	7
Inspecteur général des exploitations.....	1						1	2
Bureau de l'Economie Forestière.....	10		2				5	30
" d'Exploitations et Mesurage.....	2	2				4	2	13
" des Réserves Cantonales, etc.....	1	1				4	1	8
" d'Enregistrement des Permis de Coupe des Permis Spéciaux.....	1	1				3	1	7
" de la Pathologie Forestière.....	2	2				1	1	5
" des Produits Forestiers et Statistiques, des Archives.....	1					4	1	6
" des Relations Extérieures.....		1				2		3
" des Bois (Montréal).....		1				1		2
" des Renseignements Forestiers (Extension).....	6						1	7
" de la Petite Industrie Forestière.....	1	1				2		4
" de l'Entrepôt.....		1				2		3
<i>Extérieur:</i>								
District d'Abitibi (Amos).....	2	3	14	13		1	1	34
" du Témiscamingue (Ville-Marie).....	2	3	8	15		2	1	31
" d'Outaouais (Hull).....	2	4	10	19		1	2	47
" de Montréal (Montréal).....	3	5	15	12	2	2	2	41
" du St-Maurice (La Tuque).....	3	4	23	18	1	1		50
" du Lac St-Jean (Chicoutimi).....	2	10	62	90	20	2	2	188
" de Québec (Québec).....	2	2	9	16	4	1		34
" de la Rive Sud (Rivière-du-Loup).....	2	6	12	12	25	2	1	50
" du Bas St-Laurent (Rimouski).....	3	7	43	24	13	1	1	92
" de la Côte Nord (Québec).....	3	8	22	29	6		1	69
PÉPINIÈRES.....	2					7		9
ÉTABLISSEMENT DE DUCHESNAV.....	1		3	2		9		15
TOTAL.....	63	65	232	250	71	65	26	772

Il conviendrait d'ajouter à cette liste les ouvriers qu'on a embauchés temporairement dans les équipes de pépinières, d'inventaires et de reboisement. Le nombre de ces manœuvres se chiffre à 815, dont 600 aux travaux de reboisement, 150 dans les pépinières et 65 aux inventaires.

REVENUS ET DÉBOURSÉS

En 1943-1944, les perceptions dérivant de l'administration des forêts de la Province se sont chiffrées à \$5,246,857.10 réparties comme suit:

Droits de coupe.....	\$4,284,303.66
Rente foncière.....	603,423.65
Honoraire de transfert.....	41,358.53
Intérêts, amendes.....	2,084.07
Primes d'affermage.....	28,542.00
Permis de sucreries.....	2,095.00
Fonds éducationnel.....	283,964.09
Vente de matériel.....	1,071.10
Loyers.....	15.00
	<hr/>
	\$5,246,857.10

D'autre part, les déboursés, au cours de la même période, se sont élevés à un total net de \$788,673.69 après soustraction d'une somme de \$70,422.62 perçue en remboursement de frais de mesurage, de pension, etc.

Le tableau suivant indique la répartition de ces déboursés.

RÉPARTITION DES DÉBOURSÉS

1943-44

BUDGET	TRAITEMENTS	DÉPENSES DE VOYAGES ET DE PENSION	PROVISIONS	MATÉRIEL ET ENTRETIEN	SALAIRES JOURNALIERS	CACHETS DES PROFESSEURS	DIVERS	TOTAL BRUT	CRÉDITS. REMBOURSEMENTS, PENSION, ETC.	TOTAL NET \$
Service Forestier.....	495,011.22	163,260.44	4,543.68	5,427.46	—	—	29,412.94	697,655.74	55,863.43	641,792.31
Pépinière de Berthierville...	6,622.94	1,103.95	—	—	23,436.75	—	7,473.40	38,637.04	637.04	38,000.00
Ecoles des Gardes-Forestiers — Station et Laboratoire de Recherches Forestières.	17,011.54	315.84	17,725.87	8,180.31	17,451.78	2,148.00	1,274.58	64,107.92	13,607.92	50,500.00
Reboisement.....	4,893.08	1,814.45	3,246.19	—	29,430.41	—	9,311.48	48,695.61	314.23	48,381.38
Bourses d'études forestières..	—	—	—	—	—	—	10,000.00	10,000.00	—	10,000.00
TOTAL.....	\$523,538.78	166,494.68	25,515.74	13,607.77	70,318.94	2,148.00	57,472.40	859,096.31	70,422.62	788,673.69

BUREAU DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Au cours de l'année 1943-44, nous avons effectué, au bureau de l'Économie Forestière, une certaine réorganisation dans le but de délimiter les responsabilités de chacun, et de répartir le travail. Sept employés (ingénieurs forestiers) se sont vu confier chacun la direction d'une des sept sections suivantes: documentation, inventaire, aménagement, compilation, sylviculture, réserves spéciales, photogrammétrie.

Nous donnons plus bas, dans le même ordre, le champ d'action de chacune de ces sections, ainsi que le résumé du travail qu'elle doit effectuer au cours de l'année.

1.—SECTION DE LA DOCUMENTATION:

Le travail de cette section consiste à donner à ceux qui en font la demande, des renseignements de toute nature sur les forêts de la Province, ainsi qu'à classer la documentation.

Ces documents sont variés: — on y trouve d'abord ceux relatifs à l'étendue et la valeur du domaine boisé de la Province, aux superficies couvertes par les inventaires et les reconnaissances forestières. On y compile également sur les cartes de toutes les régions de la Province, les résultats des travaux spéciaux, des enquêtes économiques et forestières effectués tant par notre personnel technique que par celui à l'emploi des sociétés d'exploitations forestières.

On y consigne également, à mesure qu'ils surviennent, les changements dans la tenure des lots.

Voici, relativement à la tenure des terres dans la Province de Québec, les chiffres que nous croyons les plus exacts: —

I.—DOMAINE FORESTIER DE LA PROVINCE

A—Superficies

a) Etendue

	MILLES CARRÉS
<i>Au Nord du 52° Latitude:</i>	
Terrains forestiers.....	150,000
Terrains improductifs ou dénudés.....	114,234
Eau.....	46,000
	<hr/>
	310,234
<i>Au Sud du 52° Latitude:</i>	
Terrains forestiers.....	147,300
Non-boisés (culture, défrichés, etc.).....	22,000
Terrains improductifs ou dénudés.....	90,000
Eau.....	25,000
	<hr/>
	284,300
Superficie de la province.....	<hr/>
	594,534

Note.—Ces superficies ne comprennent pas l'eau du golfe et du fleuve St-Laurent.

b) Tenure

TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° LATITUDE (eau et superficies improductives incluses)		MILLES CARRÉS
I.—Forêts des particuliers		
a) Grands propriétaires.....		10,030
b) Petits et moyens propriétaires (fermiers).....		10,000
c) Petits et moyens propriétaires (non fermiers).....		6,600
		26,630
II.—Forêts de la Couronne (Ottawa)		
a) Réserves Indiennes (administrées par le fédéral).....		216
b) Camps militaires (propriétés du fédéral).....		10
		226
III.—Forêts de la Couronne (Québec)		
a) Lots de colonisation disponibles.....		1,000
b) Concessions forestières.....		75,355
c) Réserves cantonales.....		2,303
d) Forêts domaniales.....		2,292
e) Réserves spéciales		
1.—non affermées.....		250
2.—afferchées.....(*)	234	
f) Terres vacantes.....		154,244
		235,444
		262,300
TOTAL TERRAINS FORESTIERS.....		
(*) Cette superficie est comprise dans les concessions forestières.		

c) Répartition

Le tableau suivant donne la superficie totale de la province répartie selon les propriétaires ou concessionnaires qui se la partagent.

	MILLES CARRÉS
I.—Forêts de la Couronne	
<i>Concessions forestières:</i>	
Industrie de la pulpe et du papier.....	65,245
Industrie du sciage.....	10,110
	73,355
Total des concessions forestières.....	73,355
Réserves forestières cantonales.....	2,303
Réserves indiennes et militaires.....	226
Forêts domaniales.....	2,292
Réserves spéciales (non afferchées).....	250
Forêts vacantes.....	308,728
	389,154
TOTAL DES FORETS DE LA COURONNE.....	
II.—Forêts privées	
<i>Seigneuries, subsides, etc.</i>	
Propriétés des Cies de pulpe et de papier.....	7,237
Propriétés des Cies opérant des scieries.....	793
Propriétés d'autres sociétés.....	1,776
Propriétés de particuliers (boisés de ferme exclus).....	224
Propriétés des petits et moyens propriétaires (fermiers).....	10,000
Propriétés des petits et moyens propriétaires (non fermiers).....	6,600
	26,630
TOTAL DES FORETS PRIVÉES.....	
III.—Terres déboisées ou peu boisées (savanes, etc.).....	
	156,750
IV.—Terres agricoles.....	
	22,000
	594,534
SUPERFICIE DE LA PROVINCE.....	

N. B.—Dans ce tableau, le mot *forêt* doit être interprété comme signifiant une *propriété forestière*, ou dans le cas des terres vacantes de la Couronne, une surface contenant en grande partie, des peuplements forestiers productifs ou improductifs. Evidemment, ces propriétés, ces concessions forestières, etc., contiennent une certaine étendue d'eau et de terrains non boisés (savanes, marécages, etc.).

B—STOCK FORESTIER

Nous reproduisons plus bas un tableau déjà publié dans nos derniers rapports, auquel nous avons ajouté quelques renseignements supplémentaires, et dans lequel se trouve réparti par essence, par catégories de diamètres et suivant son accessibilité, le volume ligneux sur pied de la Province.

ESSENCES	BOIS DE SCIAGE		BOIS A PATES BOIS DE CHAUFFAGE, ETC.	
	ACCESSIBLE EN 1000 PI. CU.	INACCESSIBLE EN 1000 PI. CU.	ACCESSIBLE 1000 CORDES	INACCESSIBLE 1000 CORDES
Epinette.....	4,840,000	1,617,000	262,355	251,042
Pin blanc.....	236,800		8,385	
Pin rouge.....	47,300		2,177	
Pin gris.....	365,400	4,000	39,599	499
Mélèze.....	5,000		502	
Sapin.....	2,592,400	947,700	133,411	154,336
Pruche.....	14,400		1,048	
Cèdre.....	121,700		5,872	
Total résineux.....	8,223,000	2,568,700	453,349	405,827
Merisier.....	784,200		27,047	
Bouleau.....	1,151,000	103,900	100,007	41,460
Erable.....	289,800		8,452	
Hêtre.....	73,900		10,728	
Tilleul.....	25,000		2,500	
Frêne.....	30,000		4,087	
Orme.....	20,000		1,875	
Peuplier.....	500,000	8,000	21,181	898
Chêne.....	1,000		25	
Autres feuillus.....	4,000		225	
Total feuillus.....	2,879,000	111,900	176,127	42,358
Total: Résineux et feuillus..	11,102,000	2,680,600	629,476 ou en 1000 p.c. 53,505,460	448,185 ou en 1000 p.c. 38,095,725

VOLUME TOTAL EN 1,000,000 PIEDS CUBES

	FORÊTS AU SUD DU 52°		TOTAL	FORÊTS DE LA PROVINCE	
	de la Couronne	des Particuliers		ACCESSIBLE	INACCESSIBLE*
Résineux...	67,900	5,000	72,900	46,757	37,064
Feuillus...	15,300	1,000	16,300	17,850	3,712
TOTAL....	83,200	6,000	89,200	64,607	40,776

* On considère comme actuellement inaccessibles toutes les forêts au Nord du 52° et toutes les forêts du Sud, que les moyens d'accès trop difficiles rendent économiquement inexploitable, telles les régions du Labrador, de Romaine, de Matagami, etc.

2.—SUPERFICIES COUVERTES PAR LES INVENTAIRES: cartographie

On est actuellement à reviser la compilation des superficies couvertes par les inventaires forestiers exécutés jusqu'à date par le Service Forestier ou pour son compte. Le résultat de ce travail qui aussi comprend l'inventaire des réserves cantonales et celui des concessions forestières entrepris par les compagnies forestières elles-mêmes, pourra être présenté dans notre prochain rapport annuel. Il sera accompagné de cartes et de plans où l'aire couverte par ces inventaires, tant récents que périmés, sera inscrite pour chaque région.

On peut actuellement consulter, au bureau de l'Economie Forestière, une série de cartes où sont délimitées les superficies de la jeune et de la vieille forêt, des brûlis ainsi que des coupes (exploitations faites depuis un certain nombre d'années). Ces plans sont révisés à mesure que nous parvenons de nouveaux renseignements qui y ressortissent.

II.—SECTION DE L'INVENTAIRE

Comme son nom l'indique, cette section s'occupe de l'inventaire du domaine boisé de la Province. Ses officiers, en plus d'avoir eux-mêmes à faire l'inventaire des forêts de la Couronne, où un tel travail s'impose, doivent aller inspecter et diriger le travail des équipes d'inventaire travaillant à contrat avec le SERVICE FORESTIER.

Au cours de l'année 1943-44, le Service Forestier a fait inventorier les secteurs de forêts suivants: —

a) Réserves cantonales

Canton de Charlevoix	14.0 milles carrés		
“ de Daaquam	9.6 “ “	(reconnaissance)	
“ de Roberval	16.0 “ “		
“ de Ross	22.6 “ “		

b) Réserves cantonales projetées (à même les terres vacantes)

Canton de Ross	9.3 milles carrés
----------------	-------------------

c) Réserves spéciales projetées (à même les concessions forestières)

Canton de Cox	3.0 milles carrés		
“ de Garin	32.2 “ “		
“ de Hamilton	23.2 “ “		
“ de Robidoux	-	(reconnaissance)	

d) Réserves spéciales projetées (à même les terres vacantes)

Canton de Baie de Gaspé Nord	12.31 milles carrés		
“ de Sydenham	34.15 “ “		
“ de Fox	9.89 “ “		
Rivière Madeleine	308.80 “ “		

INVENTAIRE RÉGIONAL

Les notes suivantes d'inventaire régional, sont extraites du rapport du Bureau de l'Economie Forestière :

«Le budget n'a pas permis la continuation de l'inventaire des ressources naturelles durant l'année 1943-44.

«Il est malheureux que des travaux plus urgents nous aient empêchés de poursuivre cet inventaire alors que nous étions rendus sur les terrains de petits et moyens propriétaires, terrains sur lesquels nous n'avons que peu ou pas de renseignements.

«Comme on le sait, le but de cet inventaire est de trouver des chiffres et des renseignements sur la valeur des forêts des différentes régions, chiffres et renseignements indispensables à tout inventaire subséquent et à toute étude économique sérieuse».

III.—SECTION DE L'AMÉNAGEMENT

L'année 1943 marque le début d'une ère nouvelle dans le domaine de l'aménagement forestier.

«En vertu du nouvel article 12 des règlements des Bois et Forêts (7 avril 1943), le concessionnaire doit fournir au ministère, en plus d'un plan d'aménagement pour toute l'étendue des forêts qui lui sont affermées, un plan spécial d'aménagement pour le secteur qui doit être mis en exploitation au cours de la première décennie.»

Au point de vue administratif, le travail de la section de l'aménagement consiste dans :

- 1.—l'étude, la vérification et l'approbation des plans d'aménagement généraux et spéciaux;
- 2.—l'étude et l'approbation des programmes de coupe réguliers et spéciaux;
- 3.—l'émission des permis de coupe réguliers et spéciaux;
- 4.—l'étude, la vérification et l'approbation des rapports après coupe;
- 5.—la poursuite d'études, d'enquêtes et de recherches relatives à l'aménagement des forêts, par bassin et par régions; redistribution des concessions forestières, etc.

On peut classer les concessions forestières de la manière suivante :

- I.—Concessions forestières couvertes par un plan général et spécial d'aménagement;
- II.—Concessions forestières couvertes par un plan général d'aménagement;
- III.—Concessions forestières couvertes par aucun plan d'aménagement.

Etant donné la faible étendue de certaines concessions, il a été de plus nécessaire de les classer en deux catégories; les premières, celles de 20 milles carrés et moins, étant soumises, à cause de leur superficie restreinte, à une application moins rigoureuse des conditions de l'article 12:—

Nous donnons dans le tableau suivant l'état de l'aménagement des forêts concédées de la province.

A.—CONCESSIONS DE 20 MILLES CARRÉS ET MOINS:

Classe d'aménagement	Nombre de concessionnaires		Aire en m. c.
1.—Plan général et spécial.....	—		—
11.—Plan général seulement			
a) en vigueur.....	2	29	
b) périmé.....	1	15	
c) à l'étude.....	1—4	6	50
111.—Aucun plan.....	65—65	414	414
TOTAL.....	69		464

B.—CONCESSIONS DE PLUS DE 20 MILLES CARRÉS:

1.—Plan général et spécial.....	—		—
11.—Plan général seulement			
a) en vigueur.....	46	39,862	
b) périmé.....	9	6,580	
c) en révision.....	1	2,550	
d) en préparation.....	5	2,442	
e) à l'étude.....	9	7,172	
f) temporaire.....	2—72	1,156	59,762
111.—Aucun plan.....	72—72	15,101	15,101
TOTAL.....	144		74,863
GRAND TOTAL.....	213		75,327

Il est à noter qu'aucun concessionnaire n'a encore soumis de plan d'aménagement spécial et général; à cause sans doute de l'impossibilité où ils se sont trouvés, dans un si court délai, de se conformer aux conditions du nouvel article 12 des règlements.

Comme on peut le constater, 64% du nombre total de concessionnaires n'ont aucun plan d'aménagement, ces derniers, toutefois, ne détiennent que 20% de la superficie totale concédée.

La liste qui suit indique le statut de l'aménagement des concessions forestières de la province:

A.—CONCESSIONS DE 20 M. C. ET MOINS:

CONCESSIONNAIRES	LOCALITÉ	AIRE EN M.C.
a) <i>Aménagement en vigueur</i>		
1.—D'Auteuil Lumber Co. Ltd.	Riv. Noire (Charlevoix)	18
2.—Smith Georges Ltée.....	Canton Bégin	11 29
b) <i>Aménagement périmé</i>		
1.—Soucy, J. F. Florentin	Canton Parke	15 15
c) <i>Aménagement à l'étude</i>		
1.—Dupuis, Lucien	Canton Vauquelin	6 6
d) <i>Aucun aménagement</i>		
1.—Argenteuil Lumber Co.	Rivière Ottawa	8
2.—Argue, L. M.	" Dumoine	8
3.—Béland, Onias	Canton Malartic	5
4.—Bergeron, Adjudtor	" Bégin	5
5.—Bigelow, W. E.	" Harrington	3
6.—Bilodeau, A.	" Manicouagan	3
7.—Boisvert, Ambroise, Alex. Edouard	" Malartic	1
8.—Bolduc, E. Enrg.	" Daaquam	5
9.—Brown Corporation	" Demers & Hocquart	3
10.—Brompton Pulp & Paper Co.	" Chesham, Hampden, Ditton	17
11.—Byrne, Frank, estate	" Faucher	3
12.—Charbonneau, Alphonse	" Peterborough	2
13.—Champoux, La Compagnie	" Nouvelle	9
14.—Cie Dufour Ltée, La	" McNider	1
15.—Cie Roy Ltée	" Matane	4
16.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	Rivière Jacques-Cartier	5
17.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Rouge	2
18.—Cross, F. T.	Canton Wakefield	7
19.—Deslauriers, Régis	" Wexford	3
20.—Dionne, Paul	" Malartic	1
21.—Duncan, S. Esq.	" Harrington	6
22.—Durocher, Napoléon-Jules	" Aiguebelle	18
23.—Eagle Lumber Co. Ltd.	" Pascalis	13
24.—Eagle Lumber Co. Ltd.	Rivière Ottawa	12
25.—Gagnon, Napoléon & Fils, Ltée	Canton Courville	8
26.—Gasse, Moïse	" Duchesnay	3
27.—Guindon, Cyrille, SUCCESSION	" Howard	1
28.—Harquail, J. & D. A. & Co. Ltd.	" Restigouche	3
29.—Harvey, Alfred	" Caron, Metabetchouan	10
30.—Jalbert, Henri	" Harvey	9
31.—Lacroix, Edouard	" Carleton & Nouvelle	15
32.—Lamontagne, J. T. & Wm. LePage	" Ware	1
33.—Larouche, Ernest	" Caron	5
34.—Leclerc, Norbert	" Duchesnay, Riv Arbour	2
35.—Lepage, Alfred	Rivière Cap Chat	2
36.—Dame M.-Lse Bois & Adjudtor Marier	Canton Callières	7
37.—Malartic Lumber Co. Ltd.	" Malartic	3
38.—Marin, Horace	" Christie, Riv. Vallée	5
39.—Miller, Wm. H. & Co. Ltd.	" Restigouche	3
40.—Milot, Georges	" Belleau	12
41.—McGibbon & Sons Ltd. A. D.	" Wentworth-Harrington	16
42.—McLellan, Eubulus & Dudley M. Dimock	" Carleton	4
43.—New Brunswick I. P. Co. & Ed. Lacroix	" Mann	2
44.—Nouvelle Lumber Co.	" Nouvelle	8
45.—Owens Lumber Co. Ltd.	" Thorne, Aldfield Greenville	15
46.—Pelletier & Marin	" Cap Chat	1
47.—Pineau, Alphonse & Frère	" Neigette	1
48.—Port-aux-Quilles Lumber Co. Ltd.	" Peterborough	5
49.—Préfontaine, Toussaint	" Doncaster	3
50.—Price Brothers & Co., Ltd.	" Charlevoix	12

51.—Price Brothers & Co., Ltd.	" Bourget	2
52.—Rioux, Yvon	" Duchesnay & Rivière	2
	Arbour	2
53.—Royal Agricultural School	" Howard	2
54.—Scierie Landrienne (IN TRUST)	" Landrienne & Duvernay	6
55.—Scott Bros.	" Chesham & Emberton	7
56.—Smith, Brothers	" Litchfield	6
57.—Soucy, Ernest	" Chabot	3
58.—Sydney Lumber Co. Ltd.	Rivière Nouvelle	15
59.—Thibaudeau, Philippe	" Condé	20
60.—Thomas, Hon. W. W. ESTATE	Canton Dionne	8
61.—Tremblay & Gagnon Co.	" Simard & Falardeau	8
62.—Tremblay, Jos. (Alexis)	Rivière-à-la-Perche (Lac des Commissaires)	11
63.—Tremblay, succ. Dame Marie-Ls Anais	Canton Laval	13
64.—Vézina, J.	" Brassier	1
65.—Whelan, Edouard	" Beresford & Wolfe	10

464

B.—CONCESSIONS DE 20 M. C. ET PLUS:

a) <i>Aménagement en vigueur</i>		
1.—Anglo Can. P. & Paper Mills Limited	Riv. Sault-au-Cauchon	1,005
2.—Anglo Can. P. & P. M. L.	Riv. aux Anglais et Mistassibi	216
3.—Bathurst P. & P. Co. Ltd.	Riv. Bonaventure	432
4.—Bolduc, Séraphin	Riv. Etchemin	22
5.—Booth Limited, J. R.	Riv. Ottawa Kippewa	1,005
6.—Booth Ltd., J. R.	Riv. Coulonge - Noire	1,426
7.—Brown Corporation	Riv. St-Maurice	2,604
8.—Brown Corporation	Riv. Bersimis, etc.	885
9.—C. I. P. Co. Ltd.	Riv. St-Maurice et Batiscan	2,719
10.—C. I. P. Co. Ltd.	Riv. Gatineau	7,062
11.—C. I. P. Co. Ltd.	Riv. Ottawa	4,881
12.—Cascapédia Mfg. & Tra. Co.	Riv. Cascapédia et Bonav.	1,065
13.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. St-Maurice	6,574
14.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Batiscan & Ste-Anne	781
15.—Donnacona Paper Co. Ltd.	Riv. Sault-au-Mouton	112
16.—Donnacona Paper Co. Ltd.	Riv. Jacques-Cartier	708
17.—Donohue Bros. Limited	Riv. Malbaie	417
18.—Eaton Land Company	Riv. Matapédia	200
19.—Fraser Companies Ltd.	Comtés Rimouski et Témiscouata	290
20.—Fraser Companies Ltd.	Riv. Assemetquagan	193
21.—Gulf Pulp & Paper Co.	Riv. Marguerite	383
22.—Lake Megantic Pulp Co.	Cantons Marston, Louise, etc.	85
23.—Marsouins Lbr Co.	Riv. Brook	70
24.—Matapédia Co. Ltd.	Canton Milnikek	89
25.—Megantic Mfg. Co.	Canton Spaulding	96
26.—New Brunswick International P. Co.	Riv. Escuminac et Nouvelle	552
27.—New Brunswick International P. Co.	Riv. Patapédia et Matapédia	357
28.—New Brunswick International P. Co.	Riv. Causapscal - Grande - Cascapédia	186
29.—Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Valin	232
30.—Price Bros. & Co. Ltd.	Bas Saguenay (Nord)	719
31.—Price Bros. & Co. Ltd.	Bas Saguenay (Sud)	679
32.—Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Baie Ha! Ha!	102
33.—Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Bersimis	296
34.—Price Bros. & Co. Ltd.	Sud Kénogami	1,284
35.—Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Shipshaw	848
36.—Restigouche Co. Ltd.	Riv. Patapédia	132
37.—Restigouche Co. Ltd.	Canton Millstream	125
38.—Rodger River Lbr. Co., Ltd.	Canton Villars	62

39.-Rouveau S. M. Eng. (in trust)	Canton Beaudin	37
40.-Ste-Anne Power Co.	Riv. Ste-Anne (Montmorency)	88
41.-St-Raymond Paper Ltd.	Riv. Ste-Anne	203
42.-St-Raymond Paper Ltd.	Riv. Metabetchouan	160
43.-Howard Smith P. Mills Ltd.	Riv. Escalana	75
44.-Timiscaming P. & P. Co. Ltd.	Canton Vaudray	50
45.-Timbers & Powers Ltd.	Canton Louvicourt	26
46.-Tourville Lbr. Mills Co.	Rivière-du-Loup	319
		<hr/>
		39,862
<hr/>		
b) <i>Aménagement périmé</i>		
1.-Quebec P. & P. Corp.	Riv. du Moulin	186
2.-Eddy, E. B. Co. Limited	Riv. Gatineau	790
3.-Anglo Can. P. & P. Mills Ltd.	Riv. Montmorency	192
4.-Anglo Can. P. & P. Mills Ltd.	Riv. Manicouagan	2,021
5.-C. I. P. Co.	Riv. Rouge	995
6.-Consolidated P. Corp. Ltd.	Riv. Péribonka	1,572
7.-Consolidated P. Corp. Ltd.	Riv. à Mars	227
8.-Consolidated P. Corp. Ltd.	Riv. Malbaie (Gaspésie)	150
9.-Smith, Howard P. Mills Ltd.	Riv. York - St-Jean	447
		<hr/>
		6,530
<hr/>		
c) <i>Aménagement en révision</i>		
1.-Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Péribonka	2,550
		<hr/>
		2,550
<hr/>		
d) <i>Aménagement à l'étude</i>		
1.-Collin Lumber Co.	Canton Armagh	58
2.-McLaren James Co. Ltd.	Riv. du Lièvre	2,425
3.-Price Bros. & Co. Limited	Riv. Mitis	140
4.-Price Bros. & Co. Limited	Riv. Rimouski	440
5.-Price Bros. & Co. Ltd.	Riv. Matane	276
6.-Quebec North Shore Paper Co.	Riv. Manicouagan	2,548
7.-Quebec North Shore Paper Co.	Riv. Franquelin	227
8.-Quebec North Shore Paper Co.	Riv. aux Rochers	550
9.-Singer Mfg., Co.	Riv. Petite Nation	508
		<hr/>
		7,172
<hr/>		
e) <i>Aménagement en préparation</i>		
1.-Gaspesia Sulphite Co. Ltd.	Riv. Grand et Petit Pabos	535
2.-Gracefield Lbr Co. Ltd.	Riv. Gatineau	39
3.-Lake St-John P. & P. Co. Ltd.	Riv. Mistassini	1,602
4.-Mohawk Corp. Limited	Canton Bungay	81
5.-Richardson James Co. Ltd.	Riv. Cap Chat	185
		<hr/>
		2,442
<hr/>		
f) <i>Aménagement temporaire</i>		
1.-Hawkesbury Lbr Co. Ltd.	Riv. Dumoine	876
2.-Lincoln P. & P. Co., Ltd.	Riv. Cascapédia	280
		<hr/>
		1,156
<hr/>		
g) <i>Aucun aménagement</i>		
1.-Auger Lumber Co. Ltd.	Riv. aux Dorés	40
2.-Baie St-Paul Lumber Co. Ltd.	Riv. du Gouffre	59
3.-Barnet, A. & Co. Ltd.	Grand Lac Victoria	238
4.-Bergeronnes Lumber Co. Ltd.	Canton Bergeronnes	43
5.-Breakey Lyd. John	Riv. Chaudière	110
6.-Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	Riv. aux Outardes	413
7.-Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	Riv. du Chef	634
8.-Bronson Co. The	Riv. Noire	27
9.-Bryson George & Estate	Riv. Chartier	100
10.-Bryson George, jr., Bryson Jannie & Coulonge Timber Co.	Riv. Kaouatas	90
11.-Bryson Jannie & Estate	Riv. Ottawa	60
12.-Canadian International Paper Co.	Riv. York & Darmouth	518

13.-Canadian International Paper Co.	Riv. Pentecôte	504
14.-Canadian International Paper Co.	Riv. Ste-Anne des Monts & Cap Chat	327
15.-Canadian Splint & Lumber Corp. Ltd.	Riv. Ottawa & Dumoine	80
16.-Champagne L. N.; Rochon, A.; Bourque, Jos., & Champagne, E.	Riv. Ottawa	22
17.-Cie Gagnon Ltée	Canton Ross et Dechêne, Rivière Ouiachaouanish et et du Cran	107
18.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Assomption & Maskinongé	644
19.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Gatineau & Lièvre	328
20.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Champouchouan & Metabetchouan	1,156.
21.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Ottawa, Dumoine & Keepawa	1,384
22.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Riv. Portneuf & Escoumains	916
23.-Dansereau, SUCCESSION Georges	Canton Olier & Garrington	27
24.-Davidson's sons, James	Riv. Noire & Coulonge	42
25.-Davidson & Thackray	Riv. Coulonge	98
26.-Duncan J. & W. Limited	Riv. Rouge	48
27.-Durette & Guérette Inc.	Canton Armand, Cabano, Escourt	116
28.-East Malartic Mines Ltd. & etc.	Canton Malartic.	25
29.-Eddy E. B. Company Ltd.	Riv. Dumoine	300
30.-Eddy E. B. Company Ltd.	Riv. Rouge, Lièvre, St- Maurice	164
32.-Eddy E. B. Co. Ltd. & Royal Trust Co.	Riv. Coulonge	287
33.-Fenderson John & Co. Inc.	Riv. Gatineau	305
34.-Forest Industries Ltd.	Canton Nemtayé, Awant- Jish	32
35.-Fraser & Co. & J. B. Fraser Ltd.	Riv. Moisie	50
36.-Fraser A. Esq. & J. B. Fraser Co.	Riv. Noire, Dumoine & Coulonge	117
37.-Fraser & Co., Upper Ottawa Timber Co. Ltd. & J. B. Fraser Ltd.	Riv. Kapitachouan	26
38.-Fraser & Co. ESTATE, Hon. George Bry- son & Coulonge T. Co. Ltd.	Riv. Ottawa & Coulonge	80
39.-Fraser & Co. ESTATE, Hon. George Bry- son & J. B. Fraser Limited	Riv. Coulonge	60
40.-Gagnon, Napoléon, SUCCESSION	Riv. Coulonge	181
41.-Gagnon & Frère	Canton Chabot, Painchaud	47
42.-Gauthier, Joseph	Canton Ross	52
43.-Gillies Brothers	Riv. Jupitagan.	24
44.-Godbout Lumber Ltd.	Riv. Coulonge	1,053
45.-Gohier, Edouard Limited	Riv. Godbout	92
46.-Grand River Co.	Canton Cartier & Tracy	60
47.-Gulf Pulp & Paper Co.	Grande Rivière	102
48.-Haberer & Gould	Riv. Manitou, Bouleau, Pigou & Tortue	544
49.-Hall, Geo., Coal & Shipping Corp.	Riv. à l'Ours	53
50.-Hawkesbury Lumber Co., Ltd.	Canton Chauveau & Sagard	86
51.-Lake St-John P. & P. Co., Ltd.	Rivière Ottawa	485
52.-Lumsden, ESTATE A.	Riv. Chamoushan	257
53.-Molson's Bank	Riv. Keepawa	96
54.-Mont-Louis Seigniorly Ltd.	Canton Willard	128
55.-McCool, Thomas	Canton Duchesnay	69
56.-McCrea Wilson Lumber Co., Ltd.	Canton Sheen (Riv. Deed)	36
57.-McFadden, James J., Esq. .	Riv. aux Outardes	355
58.-McLachlin Bros Ltd.	Canton Landanet & Dubreuil	82
59.-Paradis & Frères	Riv. Keepawa	46
	Canton Restigouche	22

60.—Power Lumber Co. Ltd.	Canton Ashford, Ixworth, Chapais, etc.	154
61.—Powerville Lumber Co., Ltd.	Canton Painchaud, Chapais, Ixworth	8
62.—Proudfoot, Alexander Gillespie & John Hugh Proudfoot	Riv. Noire & Coulonge	30
63.—Quebec North Shore Paper Co. & A. C. C. P. & P. M. Ltd.	Riv. Manicouagan	23
64.—Ross Frank W., Esq.	Riv. Madeleine	99
65.—St-Lawrence Paper Mills Co., Ltd.	Riv. Trinité	400
66.—St-Lawrence Paper Mills Co. Ltd.	Riv. Magpie	150
67.—St-Lawrence Paper Mills Co. Ltd.	Riv. St-Jean	473
68.—Seigniorv. Timber Lands Ltd.	Riv. Cascapedia	77
69.—Shepard & Morse Lumber Co.	Riv. Keepawa	50
70.—Strong Lumber Co. Ltd.	Riv. Dumoine	88
71.—Trust General of Canada	Canton Edward	45
72.—Upper Ottawa Timber Co. Ltd.	Grand Lac Victoria	43 15,101

Le tableau suivant indique les quantités de bois dont la coupe a été autorisée au cours de l'année 1943-44:

CATÉGORIES DE BOIS	PIEDS CUPES
<i>Pulpe</i>	353,749,650
<i>Sciage</i>	76,819,214
<i>Chauffage</i>	9,172,175
<i>Autres</i>	4,256,415
TOTAL	443,997,454

IV.—SECTION DE LA COMPILATION

Cette section du Bureau de l'Economie Forestière s'occupe de rassembler les données qui lui sont fournies par les divers inventaires ou reconnaissances forestières effectués par le Service Forestier.

Au cours de l'année 1943-44, avec la coopération du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nous avons réussi à terminer la compilation de l'inventaire régional pour les comtés de Matane et de Matapédia.

Grâce à la même coopération nous pourrons, en 1944-45, nous l'espérons, compléter les rapports d'autres comtés. La présentation de ces rapports est retardée très souvent par l'attente des plans, courbes ou graphiques de toutes sortes qu'un personnel insuffisant est incapable de nous fournir à temps.

Au cours de la prochaine année, nous serons à même de fournir, à tous les intéressés, une série de formules préparées spécialement dans le but d'uniformiser la présentation des rapports d'inventaire et d'en obtenir tous les renseignements désirés. Cette série de formules sera accompagnée d'indications sur la procédure à suivre.

Le Service Forestier exigera que tous les rapports d'inventaire lui soient à l'avenir présentés sur ces formules.

V.—SYLVICULTURE

L'activité du Bureau de l'Economie Forestière en ce qui concerne les travaux de sylviculture est réduite au minimum par suite des conditions de guerre.

Au cours de la présente année, ces travaux se sont bornés à des études intensives sur la régénération naturelle dans les coupes de peuplements mixtes de la région du St-Laurent, ainsi qu'à une étude sylvicole de caractère fondamental sur le merisier, afin de découvrir les particularités de sa régénération et de son établissement.

Au cours de l'an dernier, de toutes parts nous sont venues de nombreuses demandes de renseignements techniques auxquelles nous avons donné suite.

VI.—RÉSERVES SPÉCIALES

Attachée au Bureau de l'Economie Forestière, la section des réserves spéciales s'occupe, comme son nom l'indique, des territoires organisés ou en voie d'organisation comme colonies forestières ou colonies agro-forestières.

Le travail de cette section consiste à :

1. Etudier les besoins des populations qui demandent des réserves, et établir dans quelle mesure et suivant quelles modalités il est possible de donner suite à ces suggestions;
2. Etudier les possibilités de procurer aux demandeurs une forêt accessible et capable de satisfaire aux besoins réels de ces populations;
3. Etudier le mode de tenure des réserves à créer;
4. Préparer, après inventaire, l'aménagement de ces réserves et en surveiller l'exécution;
5. Contrôler l'émission des permis de coupe;
6. Surveiller l'exploitation et le mesurage des bois.

VOICI LA LISTE DES RÉSERVES SPÉCIALES ORGANISÉES JUSQU'A MAINTENANT:—

A—Non affirmées

Grande Vallée	150 m.c.	organisée en 1938
Sydenham	34 m.c.	" " 1942
Gaspé baie nord	14 m.c.	" " 1942
Fox	10 m.c.	" " 1942

208 m.c.

B—Affirmées

Boileau-Ferland	88 m.c.	" " 1937
Anse St-Jean-Hébert	86 m.c.	" " 1939

174 m.c.

TOTAL: 383 m.c.

RÉSERVES CRÉES EN 1943-44

A—Non affermées		
Lavérendrye	3 m.c.	17/4/43
Rivière Madeleine	308 m.c.	21/7/43
	401 m.c.	
B—Affermées		
Robidoux	50 m.c.	10/4/43
	451 m.c.	
TOTAL:		
GRAND TOTAL DES RÉSERVES SPÉCIALES		933 m.c.

Il convient de noter que les réserves de Grande Vallée, de Robidoux, de l'Anse St-Jean-Hébert et de Boileau-Ferland sont administrées par le Ministère de la Colonisation.

COMITÉ DES COLONIES FORESTIÈRES

Comme par le passé, le Comité des Colonies Forestières, suivant la convention du 27 mars 1942 entre les ministères des Terres et Forêts et de la Colonisation, a continué de faire des suggestions relativement...

- a) aux modes de réalisation de colonies les mieux appropriées aux conditions locales;
- b) aux travaux d'inventaire forestier à être effectués aux fins précitées;
- c) à la solution de tous les différends relatifs à l'aménagement des forêts spécialement réservées aux colonies, à leur exploitation, aux relations du syndicat avec le gouvernement ou la compagnie concessionnaire.

Le comité doit aussi étudier les conditions des marchés pour assurer aux colons un revenu équitable de l'exploitation de leurs bois.

Au cours de l'année, le comité a tenu deux assemblées pour étudier et discuter certains problèmes résultant de la formation de la colonie de Robidoux ainsi que la possibilité de créer de nouvelles colonies ou réserves spéciales dans les régions suivantes:

- a) Sydenham-Fox (Gaspé-Nord)
- b) Baie-Gaspé-Nord (Gaspé-Sud)
- c) La Vérendrye (Matapédia)
- d) St-Elzéar et St-Alphonse de Caplan (Bonaventure)
- e) St-Louis, St-Jean, l'Alverne, St-Conrad, St-Fidèle (Bonaventure)
- f) Seigneurie de Grand Etang.

On a du trouver, dans ce rapport, au chapitre des Réserves Spéciales, de plus amples détails sur ces colonies.

Le comité des Colonies Forestières est composé des membres suivants:

TERRES ET FORÊTS	COLONISATION
EDOUARD GUAY, i. f., prés. FERNAND BOUTIN, i. f. ERNEST MENARD, i. f.	EMILIUS GARON, i. f. THÉODORE MERCIER, i. f. ALPHONSE LAROCHELLE, i. f., secr.

VII.—SECTION DE PHOTOGRAMMÉTRIE

Au terme de la présente année fiscale, nous avons doté le Bureau de l'Economie Forestière d'une section de Photogrammétrie. Vu sa récente installation, cette section n'a pu donner encore de résultats appréciables. Notons, cependant, que ses buts sont multiples: étudier la distribution des peuplements forestiers, préparer des cartes forestières à l'aide de la photographie aérienne, etc.

Il appert que ce nouvel organisme rendra de grands services à notre département.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES SUR LES TERRES DE LA COURONNE

1.—VOLUME DES EXPLOITATIONS

D'après les rapports préliminaires que nous avons, nous pouvons estimer comme suit, le volume des bois coupés dans les forêts de la Couronne au cours de l'année 1943-44:

a) Concessions forestières	327,665,546 P. C.
b) Réserves cantonales	3,910,289 "
c) Forêts vacantes (art. 99)	
(Bois de commerce)	14,191,063
(Art. 110)	
(Bois d'usage domestique)	1,379,451
	<u>347,146,349</u>

Suivant leur longueur et leur nature (verts ou arsins), les bois coupés à l'intérieur des concessions forestières peuvent se distribuer comme suit:

	BOIS MESURÉS A LA PIÈCE (8' ET PLUS DE LONG)		BOIS MESURÉS A LA CORDE (4' DE LONG)		VOLUME TOTAL	
	NOMBRE DE BILLES	VOLUME P. C.	NOMBRE DE CORDES	VOLUME P. C.	PIEDS CUBES	%
Bois verts....	40,553,778	140,936,779	1,985,199	169,332,380	310,269,159	95
Bois arsins...	1,381,484	2,392,097	170,184	15,004,290	17,396,387	5
	41,935,262	143,328,876	2,055,383	184,336,670	327,665,546	100

Dans notre rapport précédent, nous avons mentionné comme volume approximatif des exploitations de 1942-43: 303,569,750 p.c. D'après les rapports définitifs, le volume exact de ces coupes a été de: 314,294,804 p.c.

Dans les réserves cantonales, l'on a coupé, en 1943-44, 3,910,289 pieds cubes, dont 2,611,054 p.c. de bois de sciage, 18,362 cordes (1,285,340 p.c.) de bois de chauffage et 11,579 piquets (13,895 p.c.).

Le tableau suivant montre l'importance progressive des opérations forestières dans les réserves cantonales au cours des dernières 20 années.

	NOMBRE DE PERMIS	P. C. SCIAGE	BOIS DE CHAUFFAGE (CORDES)	REVENU
1923-24	278	64,301	750	\$ 1,810.27
1933-34	850	273,092	3,882	2,979.05
1943-44	4,200	2,611,054	18,362	35,035.32

En 1942-43, le volume des exploitations faites dans les réserves cantonales avait été de 2,556,339 pieds cubes, soit pour 1943-44, une augmentation de plus de 50% sur l'année précédente.

Dans les forêts vacantes, le volume des bois coupés a été de 15,570,514 pieds cubes en 1943-44, soit une augmentation de plus de 50% sur les exploitations de 1942-43 dont le volume fut de 10,238,854 pieds cubes.

Il convient de remarquer que près de 30% (5,342,528 pds cubes) des bois coupés pour fins de commerce en vertu de l'article 99, provenaient de superficies parcourues par l'incendie. La plus grande partie de ces bois arsins fut coupée dans les régions du lac St-Jean et de la Côte Nord.

2.—SURVEILLANCE DES EXPLOITATIONS

Le tableau publié au début de ce rapport, fait voir comment se composait notre personnel de l'extérieur (dont la plupart des membres sont affectés à la surveillance des exploitations:

- 26 ingénieurs forestiers,
- 52 inspecteurs,
- 227 gardes-forestiers, mesureurs et vérificateurs,
- 248 assistants,
- 71 gardiens de réserves cantonales,
- 13 commis,
- 11 sténographes.

En 1943-44, ces employés ont fait 14,851 visites dans les 2,916 chantiers en opération dans les forêts de la Couronne. Les rapports de nos gardes-forestiers nous apprennent, entre autres choses, qu'en 1943-44, 47,507 ouvriers ont été employés en forêt, comparativement à 47,403, en 1942-43.

Le nombre des femmes et des enfants dans les chantiers est sensiblement le même que celui de l'an dernier et comparativement aux années pré-

cédentes, beaucoup plus grand. Le fait en est dû, comme signalé dans notre dernier rapport, à la rareté des cuisiniers. Ce qui a obligé les entrepreneurs de coupes de bois à confier le travail de cuisine à des femmes.

3.—MESURAGE

Au cours de l'année 1943-44, 46 nouveaux mesureurs ont reçu leur diplôme, ce qui porte à 3,822 le nombre total des mesureurs licenciés. Toutefois, 1,675 seulement ont fait renouveler par le Ministère la carte d'identification sans laquelle ils ne peuvent remplir la fonction de mesureur, mais, le nombre de ceux qui, effectivement, ont travaillé au mesurage, n'est que de 828, ce qui a déterminé le Ministère à émettre, tel que l'autorise la loi en pareille circonstance, 271 permis spéciaux de mesurage.

Les gardes-forestiers et vérificateurs du Gouvernement, tout en surveillant les exploitations, ont vérifié le travail des mesureurs employés par les compagnies.

Nos mesureurs ont fait au cours de l'année, 4,835 vérifications. Le total des bois dont le mesurage a été vérifié se chiffre à 7,022,956 pieds cubes et 135,872 cordes.

4.—PERMIS DE TRANSPORT DES BOIS

Nous avons émis, au cours de l'année, un total de 114,715 permis pour l'expédition des bois par chemin de fer, par bateau ou par camions. Grâce à ces permis l'on peut empêcher l'expédition à l'étranger des bois frappés d'embargo, contrôler la provenance des bois en transit, afin de vérifier si tous les droits dûs à la Couronne ont été acquittés.

Le tableau qui suit indique les quantités de chaque produit forestier dont le transport a aussi été contrôlé et autorisé.

Bois à pâte		
a) expédiés aux Etats-Unis	338,200	cordes
b) expédiés au Canada	712,603	"
c) non expédiés	376,856	"
Bois de sciage (madriers et planches)	609,483,509	P.M.P.
Bois de déroulage	14,321,497	"
Bois de dimension	1,367,600	"
Bois de dimension	1,910	pièces
Poteaux	35,245	"
Piquets	223,282	"
Pilotis	3,173	"
Traverses	875,775	"
Bardeaux	232,216,499	"
Lattes	42,521,444	"
Arbres de Noël	1,521,499	"
Etais de Mines	39,666	"
Semelles	408,000	"
Boîtes à beurre	26,400	"
Boîtes à fromage	28,000	"

Bois de chauffage	226,000 cordes
Bois de fuseau	57,518 "
Bois à fourneau	70 "
Dosses	72,509 "
Ecorce de pruche	446 "
Excelsior	800 wagons
Copeaux	500 "
Rebuts	1,132 "
Fonds de panier	10 "

Note.—On ne doit pas interpréter les chiffres ci-dessus comme indiquant le total de la production forestière pour 1943-44. Il ne s'agit que des bois pour lesquels nous avons émis des permis de transport par chemin de fer, camion ou bateau.

INDUSTRIES FORESTIÈRES

A—INDUSTRIES DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS

Les données recueillies par notre bureau de la statistique démontrent que, cette industrie a procuré, en 1943, de l'emploi à 38,969 personnes et leur a versé en gages, salaires ou appointements, la somme totale de \$54,698,684.00. Ces chiffres sont répartis comme suit:—

PERSONNEL	NOMBRE	SALAIRES PAYES
aux opérations forestières:		
a) employés appointés	1,000	
b) employés à gages	18,979	
	20,009	\$21,106,210.00
à l'usine:		
a) employés masculins	17,754	
b) employés féminins	1,206	
	18,960	\$33,592,474.00
GRAND TOTAL:	38,969	\$54,698,684.00

Des 46 usines en activité au cours de 1943, 10 ont fabriqué exclusivement des pâtes cellulosiques, 10 des papiers et cartons, alors que dans les 26 autres, ont a fait tous ces produits à la fois.

Les renseignements suivants concernent encore cette industrie et ont été recueillis, comme les précédents par nos officiers préposés à la statistique.

CAPITAUX ENGAGÉS.....	\$352,925,347.00
VALEUR DU COMBUSTIBLE CONSOMMÉ.....	\$ 10,096,986.00
VALEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ACHETÉE.....	\$ 9,017,086.00
FORCE MOTRICE UTILISÉE.....	1,083,416 ch. v.
BOIS COUPÉS OU ACHETÉS.....	3,739,941 cordes
BOIS CONSOMMÉS.....	3,803,591 "
VALEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES (Pulperies).....	\$ 44,943,419.00
VALEUR DES PÂTES VENDUES.....	\$ 47,069,866.00
VALEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES (Papeteries).....	\$ 52,960,873.00
VALEUR DES PAPIERS ET CARTONS VENDUS.....	\$114,293,393.00

Voici plus bas quelques détails intéressants sur la production des usines ci-haut mentionnées pour 1943.

	TONNES DE 2,000 LBS.	BOIS UTILISÉ EN CDS.
a) Production des pâtes		
Pâte mécanique	1,558,086	1,616,951
Pâte au bisulfite écrue	588,970	
" " " blanchie	128,945	1,552,846
Pâte au sulfate écrue	208,735	
" " " blanchie	100,068	633,784
Autres pâtes	53,340	
	<u>2,638,144</u>	<u>3,803,591</u>
b) Production des papiers et cartons		
Papier-journal		1,584,015 tonnes
Papier bouquin-écriture		48,645 "
Papier d'emballage		107,058 "
Papier de soie		15,042 "
Autres papiers		31,724 "
Cartons		190,735 "
		<u>1,977,219 tonnes</u>

VOICI COMMENT SE RÉPARTISSENT, D'APRÈS LES USINES OÙ ILS ONT ÉTÉ DIRIGÉS, LES BOIS A PULPE COUPÉS DANS LA PROVINCE, AU COURS DE L'ANNÉE 1942-43, TANT SUR LES TERRES PRIVÉES QUE SUR CELLES DE LA COURONNE

	PROVENANCE	
	TERRAINS PRIVÉS	TERRAINS PUBLICS
SOCIÉTÉS OU USINES QUÉBÉCOISES:	Cordes	Cordes
Anglo Canadian P. & P. Mills Co., Ltd.	58,102	104,203
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd.	142,010	5,284
Brown Corporation	106,643	175,443
Building Products	7,410	—
Canada Paper Co.	83,612	—
Canadian International P.P. Co., Ltd.	99,221	680,160
Consolidated Paper Corporation	121,343	487,628
Dominion Paper Co., Ltd.	476	—
Donnacona Paper Co.	28,646	107,314
Donohue Bros Co.	30,626	28,369
Eddy E. B. & Co., Ltd.	27,838	40,770
Gaspesia Sulphite Co.	25,595	61,505
Gulf Pulp & Paper Co.	4,928	20,301
Howard Smith Paper Mills Co. Ltd.	3,174	3,136
Lake St-John Pulp & Paper Co.	4,142	127,914
Lake Megantic Pulp Co.	2,040	535
Lotbinière Pulp & Paper Co.	10,332	396
McLaren Co., Ltd. (The James)	7,792	77,075
Price Brothers & Co., Ltd.	4,842	278,982
Quebec North Shore Co., Ltd.	5,877	102,067
Ste-Anne Power & Paper Co. Ltd.	25,495	4,438
St-Lawrence Paper Mills	77,614	78,709
St-Raymond Paper Co.	7,775	22,135
Soucy, Flo. & Co.	4,937	85

Warren & Co., Ltd.	293	6,729
Wilson, J. C. Ltd.	446	—
	<u>891,209</u>	<u>2,413,176</u>
SOCIÉTÉS OU USINES DE L'ONTARIO:		
Abitibi Power & Paper Co.	1,282	—
Alliance Paper Mills Ltd.	5,593	—
Booth, J.-R. Co. Ltd.	5,624	24,343
Canadian International Paper Co.	8,891	17,579
Howard Smith Co., Ltd.	71,992	32,127
Ontario Paper Co.	14,679	70,681
Bronson Company Limited	2,940	—
Spruce Falls Power & Paper	9,147	—
	<u>120,148</u>	<u>144,730</u>
SOCIÉTÉS OU USINES DU NOUVEAU-BRUNSWICK:		
Bathurst Power & Paper Co.	—	48,102
Fraser Co. Ltd.	32,858	24,702
Fraser Co. Ltd. (Restigouche)	26,839	74,060
New Brunswick International Paper Co.	1,684	178,948
	<u>60,380</u>	<u>325,812</u>
AUTRES SOCIÉTÉS OU USINES ÉTRANGÈRES:		
Divers	276,040	6,206
TOTAL:	<u>1,348,778</u>	<u>2,889,924</u>
GRAND TOTAL:	<u>4,238,702</u>	

En répartissant ces données statistiques suivant les régions de la province qui ont fourni les approvisionnements, voici les renseignements que nous obtenons.

	PROVENANCE	
	TERRAINS PRIVÉS	TERRAINS PUBLICS
	CORDES	
Abitibi	70,124	29,136
St-Maurice	127,935	804,782
Lac St-Jean	28,243	471,948
Côte Nord	114,215	291,627
Outaouais	48,383	192,902
Témiscamingue	24,630	237,111
Montréal	13,489	167,793
Québec	133,585	253,791
Rive-Sud	574,671	56,627
Bas St-Laurent	213,503	384,207
TOTAL:	<u>1,348,778</u>	<u>2,889,924</u>
GRAND TOTAL:	<u>4,238,702</u>	

D'APRÈS LEUR PROVENANCE, LES BOIS A PÂTE COUPÉS EN 1942-43 SONT CLASSIFIÉS COMME SUIT:

		CORDES	
a) <i>Bois coupés dans les forêts de la Couronne:</i>			
1) Concessions forestières		2,850,300	
2) Forêts vacantes		39,624	
			2,889,924
b) <i>Bois coupés dans les forêts privées:</i>			
1) Petits et moyens propriétaires forestiers		926,958	
2) Grands propriétaires forestiers		421,820	
			1,348,778
		4,238,702	

B—INDUSTRIE DES SCIAGES

Au 31 décembre 1943, il y avait dans la province, 2,214 scieries dont 243 n'ont pas fonctionné au cours de l'année. Ces établissements représentent un capital de \$13,252,289.00, et leur fonctionnement a requis l'emploi de 19,034 ouvriers qui ont reçu en salaires, la somme de \$6,869,951.00. La production de cette industrie pour 1943 se chiffre à 1,035,209,000 p.m.p., et n'accuse qu'une légère regression sur celle de 1942 qui était de 1,054,766,000 p.m.p.

La valeur de la production de 1943 est estimée à \$37,961,277.00, soit: \$1,623,486.00 de plus que celle de 1942, et \$11,650,523 de plus que celle de 1941. On trouvera en appendice un tableau donnant de plus amples renseignements sur cette industrie.

C—AUTRES INDUSTRIES UTILISANT LE BOIS

Le tableau suivant contient, sous forme condensée, les renseignements les plus importants sur les industries dont le bois constitue la matière première principale; ces données se rapportent à l'année 1943.

GENRE D'INDUSTRIES	CAPITAL	NOMBRE	SALAIRES	VALEUR ¹	
	UTILISÉ (1)	D'EMPLOYÉS	ET GAGES	des bois employés	de la production
	\$		\$	\$	\$
Portes, châssis, etc.....	9,992,683	3,888	3,756,484	7,865,220	15,901,977
Parquets en bois dur.....	1,321,256	282	352,005	1,015,913	1,652,552
Meubles.....	10,022,024	4,852	5,797,019	3,239,755	16,633,161
Glacières en bois.....	115,919	109	135,142	92,936	390,395
Voitures et traîneaux.....	267,948	132	121,000	17,144	234,092
Tonnellerie.....	345,786	163	152,863	250,464	896,994
Boîtes, paniers, caisses.....	2,128,952	1,547	1,498,762	1,932,621	4,418,549
Ustensiles en bois.....	395,737	477	418,073	276,127	665,019
Manches, bobines, tournage.....	2,017,616	910	796,924	587,842	2,053,490
Embarcations.....	147,792	64	58,735	45,474	123,316
Préservation des bois.....	995,878	110	167,368	1,326,963	1,929,851
Formes, embauchoirs.....	1,027,777	805	727,360	476,602	1,625,648
Cercueils et bières.....	1,260,536	376	392,392	166,392	1,041,252
Fourniture:					
Apiculture et aviculture.....	166,812	37	39,482	16,053	325,124
Laine de bois.....	108,649	53	43,522	52,167	150,270
Industries diverses.....	679,016	611	539,877	278,817	1,321,156
TOTAUX.....	30,994,381	14,416	14,997,008	17,640,490	49,362,846

(1) Ces chiffres représentent la valeur globale des immeubles, machineries, inventaire du stock, valeur de banque, etc., etc.

La valeur de la production de charbon de bois qui s'établit à \$450,545. et celle de divers ateliers attenant aux scieries qui est de \$527,316. porte à \$49,840,707 la valeur de la production de ces usines pour 1943, comparativement à \$52,961,230 en 1942.

D—VALEUR TOTALE DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

On peut résumer de la façon suivante la valeur de la production forestière de la Province de Québec, en 1943:

Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage.....	\$ 41,951,899
Bois à pâte vendus aux autres provinces et à l'étranger.....	11,043,627
Pâte de bois vendue au Canada et à l'étranger.....	47,069,866
Papiers et cartons vendus au Canada et à l'étranger.....	114,293,393
	214,358,785

Ce chiffre comprend la valeur des billes vendues à l'étranger pour fins de sciage.

La valeur des bois de chauffage coupés dans la province devrait s'ajouter au total ci-dessus, mais il n'existe pas de statistique exacte à ce sujet. Il est plus que probable, toutefois, que cette valeur dépasse \$20,000,000.00.

ÉRABLIÈRES:

Nous avons accordé, au printemps de l'année 1944, 361 permis pour l'exploitation des érablières sur les terres de la Couronne, soit 8 de plus qu'en 1943, alors qu'on avait atteint le chiffre-record de 353 permis. Les encaissements sous ce rapport se montent à \$1,915.00.

PÉPINIÈRES ET REBOISEMENT:

Notre service possède 11 pépinières que l'on classe en deux catégories: les permanentes au nombre de 3, les secondaires ou volantes au nombre de 8.

A) LES PÉPINIÈRES PERMANENTES:

10.—LA PÉPINIÈRE DE BERTHIEVILLE: c'est la plus ancienne et la plus importante de nos pépinières. On y comptait au 31 mars dernier 4,608,863 plants répartis de la façon suivante:

ESSENCE	SEMIS	PLANTS REPIQUÉS	NOMBRE DE PLANTS	POURCENTAGE
<i>Conifères</i>	%	%		
Epinettes.....	76.9	23.1	2,912,068	63.2%
Pins.....	82.4	17.6	886,084	19.2%
Autres.....	81.3	18.7	272,033	5.9%
TOTAL.....	78.3	21.7	4,070,185	88.3%
<i>Feuillus</i>				
Erables.....	8.8	91.2	212,490	4.6%
Peupliers.....	0.0	100.0	8,213	0.2%
Autres.....	47.0	53.0	317,975	6.9%
TOTAL.....	31.4	68.6	538,678	11.7%
GRAND TOTAL.....	72.9	27.1	4,608,863	100.0%

Le volume considérable des semences mises en terre à l'automne de 1943 enrichira le stock actuel de 3 à 4 millions de semis.

Le nombre des espèces cultivées se chiffre à 165 dont 122 feuillues et 43 résineuses.

Au cours de l'année, on a expédié 1,766,234 plants d'une valeur globale de \$39,073.40. Les travaux de reboisement ont absorbé 92.8% de ces expéditions; 1,190,300 plants ont été dirigés sur les terres de la Couronne; 447,700 ont servi au reboisement des terrains privés; 128,164 ont été expédiés pour fins d'ornementation.

Les encaissements provenant de la vente des arbres et des frais d'emballage se montent à \$5,878.10. On a rempli 591 commandes distinctes: 365 au printemps et 226 à l'automne.

Comme l'an dernier, la pépinière a fourni des plants au Ministère de l'Agriculture pour créer des rideaux protecteurs à travers les plantations de tabac jaune de la région de Joliette. Ces plants au nombre de 16,000, appartenant à 8 espèces différentes, ont repris dans une proportion de 81%.

Les travaux d'expédition et de livraison des plants ont coûté \$856.47. Des 591 commandes remplies, 246 ont été dépêchées par chemin de fer, les autres ont été expédiées par camion ou livrées sur place.

Ces envois ont nécessité la préparation de 465 ballots, l'emploi de 226 caisses d'emballage et de 65,186 livres de mousse.

On a ensemencé au cours de l'année 929¼ livres de graines provenant de 30 essences différentes dont 13 conifères et 17 feuillues. Les frais d'ensemencement ont été de \$0.22 la livre, en moyenne.

A l'opération des semis, il convient d'ajouter la mise en terre de 19,000 boutures de saule et de peuplier qu'on avait préparées au coût moyen de \$4.09 du mille.

La fructification a été généralement pauvre chez la plupart des espèces forestières, et nulle chez l'épinette. Vu la rareté des cônes et la pénurie de main d'œuvre, il a été impossible de faire cueillir les quantités de semences dont nous avons besoin pour les semis.

Le tableau suivant montre les quantités de cônes récoltés, avec en regard de l'espèce, l'endroit de provenance, le rendement en livres par minot de cônes et finalement le pourcentage germinatif de la semence.

ESSENCE	PROVENANCE	NOMBRE DE MINOTS	NOMBRE D'ONCE AU MINOT	POURCENTAGE DE GERMINATION
Pin rouge	St-Charles de Mandeville	75.5	7.84	94
" "	Lanoraie	9.5	6.00	70
Pin blanc	St-Charles de Mandeville	186.0	8.68	50
" "	Rawdon	11.5	9.74	76

Les frais d'achat, de transport et d'extraction des cônes se chiffrent à \$774.80.

20.—LA PÉPINIÈRE DE PROULX: Cette pépinière est presque exclusivement affectée à la culture des plants de reboisement. D'après les chiffres de l'inventaire qui a été fait au cours de l'été 1943, elle contient 4,239,047 plants, appartenant à 10 espèces distinctes. Les variétés d'épinettes renferment à elles seules plus de 93% de tout le stock.

Voici comment se distribue le total des plants suivant les espèces:

Epinette blanche	3,001,711
" rouge	960,693
" du Colorado	10,000
Cèdre	111,270
Caragan	19,805
Pin rouge	77,563
" blanc	42,702
" de montagne	17,997
Mélèze d'Europe	826
Orme	90

On y compte trois fois plus de semis que de plants repiqués.

Les frais d'entretien de cette pépinière en 1943-44 se sont élevés à \$7,909.34, dont \$5,604.68 ont été payés en salaires à des ouvriers pour 21,290 heures d'ouvrage.

30.—LA PÉPINIÈRE DE LA GASPÉSIE: On a continué dans cette pépinière la culture des plants destinés au reboisement et à l'ornementation de la péninsule gaspésienne. Le stock se compose actuellement de 30 espèces différentes tant forestières qu'ornementales parmi les plus aptes à s'adapter aux conditions de la Gaspésie. On y compte 672,859 plants constitués en grande partie de jeunes semis de un à deux ans.

L'entretien de cette pépinière a coûté pendant l'année \$6,915.50. On y a consacré 11,895 heures d'ouvrage pour lesquelles on a versé aux ouvriers de la région \$3,355.50 en salaires.

B) LES PÉPINIÈRES SECONDAIRES:

Ces dernières sont parfois désignées aussi comme pépinières volantes ou locales parce qu'elles ont pour fonction particulière le reboisement des régions avoisinantes.

Il y a dans ces pépinières un total de 5,990,208 plants de diverses espè-

ces et variétés et prêts pour la plupart à être transplantés d'une façon définitive. Voici la distribution du stock pour chacune des pépinières:

Guigues (Témiscamingue)	151,431 plants
Iles de la Madeleine	272,959 "
Maopès (Rimouski)	717,451 "
Normandin (Roberval)	3,077,505 "
Ouimet (Rimouski)	197,360 "
Parke (Kamouraska)	660,000 "
Roberval (Roberval)	20,853 "
Trécesson (Abitibi)	892,649 "

Si nous ajoutons ces quantités à celles des pépinières permanentes, nous nous trouvons à avoir un grand total de 15,510,977 plants en disponibilité. Près de 10 millions de ceux-ci ont déjà subi un ou deux repiquages et sont en état d'être utilisés immédiatement pour certains travaux de reboisement.

REBOISEMENT:

Une bonne partie des crédits mis à la disposition de ce service ont servi à défrayer l'entretien des pépinières qui, à l'exception de celle de Berthier-ville, émarginent au budget du reboisement.

On a agrandi cette année de 275 acres, le domaine reboisé de la Couronne. On a employé à cette fin 339,557 arbres. La superficie totale des terrains reboisés par le Gouvernement se trouve maintenant portée à 42,724 acres.

On indique dans le tableau suivant les endroits des propriétés de la Couronne où notre Service a effectué des travaux de reboisement en 1943. On y indique aussi, pour chaque localité, la superficie reboisée, la quantité de plants utilisés, le nombre d'heures de travail et le coût de la transplantation.

ENDROIT	ÉTENDUE	NOMBRE DE PLANTS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL	COÛT TOTAL	COÛT PAR MILLE PLANTS
Chertsey (canton)..... (Montcalm)	60 acres	70,103	3,770	\$1,444.79	\$15.43
Chilton (canton)..... (Montcalm)	40 "	49,000	2,600	73.43	15.90
Normandin (canton)..... (Roberval)	70 "	70,700	1,103	522.07	7.30
Hâvre Aubert..... (Iles de la Madeleine)	8 "	41,400	234	109.64	2.34
Shawinigan (canton)..... (St-Maurice)	95 "	108,344	5,492	1,941.70	10.97

Les détenteurs de terrains privés, cultivateurs comme industriels, s'intéressent de plus en plus au reboisement. La création du Bureau de Renseignements Forestiers a eu d'heureux effets sous ce rapport. La pépinière de Berthierville à elle seule a expédié, cette année, 447,700 plants pour fins de transplantation sur les terres privées.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS:

Comme il a été dit dans notre dernier rapport, ce bureau a pour but de promouvoir l'aménagement rationnel des propriétés forestières privées. Son rôle principal est de renseigner les détenteurs de lots boisés, sur la façon technique de traiter leurs terres à bois ou leurs érablières pour en assurer la conservation et en accroître le rendement. Il a aussi pour fonction d'aider le propriétaire forestier à tirer le meilleur parti possible de la matière ligneuse à sa disposition et d'encourager le reboisement des terrains abandonnés ou impropres à la culture par l'emploi d'essences appropriées aux conditions des lieux.

Au cours de l'année 1943-44, nous avons eu à surmonter de grandes difficultés dans le recrutement de notre personnel technique. Des circonstances incontrôlables ont forcé quelques-uns de nos chefs de division à nous quitter et leur remplacement s'est révélé très difficile. Au 31 mars 1944 le personnel de ce bureau se composait d'un directeur, de 3 ingénieurs forestiers en charge chacun d'une division, d'un ingénieur forestier se préparant à prendre charge d'une division, d'un ingénieur forestier aux études à l'étranger, d'un sténo-dactylo.

Malgré les difficultés soulignées plus haut, nos techniciens ont exécuté un travail considérable au cours de l'année 1943-44. Durant la belle saison, ils ont fait les visites suivantes.

	VISITES LIBRES					VISITES SOLLICITÉES					
	SANS ÉTUDE DU BOISÉ	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS	AVEC ÉTUDE DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS ET DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS ET DE L'ÉRABLIÈRE	ORNEMENTATION ET REBOISEMENT	ENTOMOLOGIE - PATHOLOGIE	MESURAGE, PRIX ET MARCHÉS	SUJETS NON CLASSIFIÉS
NOMBRE 1942-43	456	75	30	31	3	18	6	40	4		
1943-44	555	263	125	43	39	99	31	54	7	30	8

Il est à noter que cette année, les visites sollicitées, c'est-à-dire celles faites sur demande des propriétaires des terres à bois, ont été plus nombreuses que l'an dernier.

Les techniciens de ce bureau, après étude des lieux, ont approuvé et organisé des travaux de reboisement sur les terrains de 43 petits propriétaires. Tous les plants requis à cette fin furent fournis gratuitement par le Ministère des Terres et Forêts. Nous avons aussi dirigé pour des municipalités, communautés, écoles, etc., l'exécution de plantations ornementales.

Pour gagner la confiance des propriétaires forestiers, le chef de division doit être en mesure de leur prouver que les traitements qu'il préconise pour leur boisé donnent des résultats tangibles. A cette fin, nous avons divisé 5 terres à bois et en avons fait l'inventaire pour les constituer en «TERRES A BOIS DE DÉMONSTRATION». Nous avons également choisi et inventorié dix érablières et un boisé comprenant une érablière et une terre à bois devant servir de démonstration pour le bénéfice des petits et moyens propriétaires forestiers. Ces boisés sont répartis un peu partout dans la Province.

Pour préparer la mentalité forestière chez les propriétaires de boisés et pour leur démontrer ce qu'ils doivent faire dans leurs bois et les amener à utiliser les services de leurs forestiers, le Bureau a mis en œuvre divers moyens mentionnés dans le tableau suivant.

	ARTICLES DE PRESSE	CAUSERIES RADIOPHONIQUES	CONFÉRENCES DEVANT CLUBS, CERCLES, AS- SOCIATIONS		CONFÉRENCES EN SALLE PUBLIQUE DEVANT PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS	CONFÉRENCES- DÉMONSTRATION EN FORÊT		CAUSERIES AVEC OU SANS PROJECTIONS DANS ÉCOLES RURALES	COURS DE SYLVICULTURE ÉLÉMENTAIRE DANS ÉCOLE D'AGRICULTURE. ORPRE- LINATS AGRICOLES	LEÇONS SUR NOS ARBRES ET NOS FORÊTS DANS ÉCOLES NORMALES
			DE PERSONNES D'ÂGE MUR	DE JEUNES		DEVANT PROPRIÉTAIRES	DEVANT JEUNES			
NOMBRE.....	43	6	11	6	26	4	1	43	139	2
ASSISTANCE...			984	445	2,234	87	35		482	24

L'an dernier, au cours de sa courte période de travail, le personnel technique du bureau avait pu se rendre compte que les petits et moyens propriétaires forestiers étaient prêts à bien accueillir les forestiers. A la fin de la présente année, nos ingénieurs sont assurés des bonnes dispositions d'un nombre croissant de propriétaires à se laisser convaincre de l'importance de la pratique de la sylviculture sur leur boisé de ferme.

PROPAGANDE FORESTIÈRE

A—BUREAU DES BOIS:

Ce bureau est installé dans le nouveau Palais de Justice à Montréal. De très intéressantes collections de nos produits forestiers y sont exposées en permanence. Cette année, nous avons reçu de nouveaux échantillons commerciaux susceptibles de moderniser nos étalages. Nous avons obtenu des échantillons de produits forestiers destinés à l'effort de guerre, des échantillons de matières plastiques, de soie et de laines artificielles provenant du bois, etc., etc., qui sont venus compléter nos collections.

Au cours de l'année, 2,229 visiteurs sont venus visiter nos exhibits et demander des renseignements.

Comme par les cinq dernières années, les techniciens de ce bureau ont donné une série de causeries (40) sur la technologie des bois du Québec, sous les auspices conjointes des Ecoles d'Arts et Métiers et de la Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal. Le travail de propagande en faveur de nos bois s'est aussi continué par tous les moyens dont dispose ce bureau: tracts, bulletins, articles de presse, causeries radiophoniques, traductions de bulletins, etc., etc.

Nous avons obtenu, avec la collaboration du «Comité des Bois» de Québec, la création d'un cours sur les charpentes en bois à l'Ecole Polytechnique. Ce cours est subventionné par le Canadian Lumbermen's Association et il doit être publié en français dans «Timber of Canada».

B—BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES:

Comme par le passé et malgré les conditions de guerre, ce bureau a gardé ses contacts avec les multiples agences commerciales, les puissantes firmes des Etats-Unis, du Mexique, de plusieurs pays d'Europe, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud, de Grande-Bretagne et quelques Etats indépendants.

Nous n'avons pas non plus négligé nos exportateurs canadiens. Nous leur avons fourni tous les renseignements indispensables sur les conditions des marchés étrangers, les règlements de douane, les meilleures méthodes de vente, les propriétés physiques et mécaniques de nos bois et l'usage qu'on peut en faire tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Bureau des Relations Extérieures a aussi publié une série de Bulletins (11) sur nos bois de commerce, nos scieries, les marchés canadiens et américains, etc., etc.

C—BUREAU DES PRODUITS FORESTIERS ET DE LA STATISTIQUE:

Ce bureau, conjointement avec le Bureau des Bois de Montréal, poursuit un intéressant travail de propagande en faveur de l'utilisation de nos bois. Au cours de l'année, nous avons publié et distribué dans la province, comme à l'étranger, de nombreux bulletins sur le classement de nos bois, les producteurs de bois, les opérations des scieries, etc., etc., ainsi que d'intéressantes statistiques relatives à la production de nos industries de la pâte de bois, du papier et des sciages et même sur les industries forestières secondaires. On trouvera ailleurs ces renseignements en résumé.

TRAVAUX TECHNIQUES ET RECHERCHES:

1) LABORATOIRE DES PRODUITS FORESTIERS

Le programme de travail exécuté au Laboratoire des Produits Forestiers qui fonctionne à Duchesnay de façon saisonnière, comportait principalement: —

1.—Des recherches sur le mécanisme de carbonisation de quelques espèces de bois de la province. Cette étude est nécessaire pour mieux comprendre ce qui se passe dans le foyer de combustion, et elle nous guidera dans la construction de gazogènes à bois ou à charbon de bois ainsi que d'appareils pour le chauffage domestique à combustion lente.

2.—Une étude systématique des propriétés de nos charbons de bois, à savoir: la propreté, la dureté, la friabilité, la réactivité, la teneur en cendres, en goudrons et en matières volatiles. Une telle étude fondamentale permettra de développer davantage le marché du charbon de bois.

3.—Des recherches systématiques sur la possibilité de production, les conditions de distillation, les rendements et les propriétés physico-chimiques des huiles essentielles fournies par le cèdre, le sapin, le pin, l'épinette et la pruche. L'avenir de cette industrie dans notre province est plutôt prometteur.

L'étude de ces projets de recherches est maintenant terminée et les rapports complets sont entre les mains des autorités du ministère pour fins de publication.

Les recherches sur divers types de gazogène ont aussi été poursuivies au cours de l'année 1943-44. Nous avons eu l'avantage de présenter au Conseil National des Recherches du Canada un gazogène construit d'après les dessins et sous la surveillance de nos techniciens. Les résultats obtenus avec notre appareil ont démontré qu'il était d'une efficacité aussi grande que celle

de ses concurrents de certains pays étrangers tels que : l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, la Suisse, et les Etats-Unis.

Nous avons également continué nos recherches sur la construction des appareils de chauffage au bois, tandis que l'étude d'un brûleur utilisant le bran de scie comme combustible a aussi retenu notre attention. Nous sommes convaincus qu'il peut être avantageusement adopté dans les régions où il y a en abondance de volumineux déchets de nos scieries.

2) PATHOLOGIE

D'après le rapport de ce bureau, les études effectuées depuis six ans sur les caries de nos arbres conifères ont été poursuivies pendant l'été 1943, dans le Parc des Laurentides, près du Lac des Roches. En rapport avec ces recherches, on a fait l'analyse de 2,211 arbres dans 16 places ou stations d'études distinctes. Ceci porte à 7,772 le nombre total des arbres de 9 essences résineuses différentes, qui ont été l'objet d'un examen détaillé, en vue de déterminer le développement des caries suivant l'âge des tiges et leur milieu de croissance.

On a aussi complété une étude sur la distribution des maladies chez les essences feuillues dans la forêt expérimentale de Duchesnay. A cette fin, on a étudié 1,133 arbres répartis dans 50 placettes d'étude. Les résultats de ces travaux aideront à trouver le traitement sylvicole le plus approprié à l'aménagement de nos peuplements feuillus.

Suivant le rapport du Bureau de Pathologie Forestière, les sujets suivants ont aussi fait l'objet de recherches au cours de l'année.

- 1.—Etude sur la distribution et l'importance des maladies dans les érablières;
- 2.—Etude sur le dépérissement du bouleau;
- 3.—Observations sur l'existence, la distribution et l'intensité des maladies des arbres dans le Québec;
- 4.—Essais de traitement sur la fonte des semis de conifères.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

BOURSES D'ÉTUDES

Le budget du Ministère des Terres et Forêts comprenait encore, pour la troisième année consécutive, une somme de \$10,000.00 mise à la disposition

de notre Service pour l'attribution de bourses d'études, en vue d'aider des techniciens forestiers à se perfectionner dans une branche forestière déterminée

Nous donnons, dans le tableau suivant, la liste des ingénieurs forestiers qui ont bénéficié de ces attributions, avec en regard de chaque nom, la matière étudiée et l'endroit où les études se sont faites

BARRETTE, Gérald, i. f.....	Photogrammétrie.....	Voyage d'étude à Washington et Ottawa.
DE COURVAL, Jean, i. f....	Droit municipal.....	Université Laval, Québec.
DUGUAY, Jean, i. f.....	Cynégétique.....	Ann Arbor, Michigan.
GENEST, Marcel, i. f.....	Photogrammétrie.....	Université Laval, Québec.
GOSSELIN, Roger, i. f.....	Pathologie forestière.....	Université Harvard, Cambridge, Mass.
LACHANCE, P.-E., i. f.....	Economie Forestière.....	Université Yale, New Haven, Conn.
LINTEAU, André, i. f.....	Sylviculture.....	Voyage d'étude à New Haven, Conn.
MARTINEAU, René.....	Entomologie.....	Université Yale, New Haven, Conn.
MATTE, Lorenzo, i. f.....	Dandrométrie et statistique	Duke University, Durham, N. C.
MORAIS, Lucien, i. f.....	Sylviculture.....	Université Yale, New Haven, Conn.
PAQUET, Gérard, i. f.....	Protection des forêts.....	Ann Arbor, Michigan.
SAINT-DENIS, Roger, i.f....	Géodésie.....	Massachussets Institute of Technology, Cambridge.
VILLENEUVE, Oscar, i.f.....	Météorologie.....	Université Yale, New Haven, Conn.

ÉCOLE DES GARDES-FORESTIERS:

Cette année encore, malgré les exigences de plus en plus impérieuses de l'armée et de l'industrie de guerre, les demandes d'admission à l'Ecole ont atteint un maximum, soit 350. De ce nombre 60 nouveaux élèves ont été admis.

Pour la première année, nous avons reçu des demandes de vétérans et nous prévoyons que leur nombre sera beaucoup plus considérable l'an prochain. Naturellement, si ces vétérans ont les qualifications requises, nous leur accorderons la préférence.

Les divers cours théoriques et pratiques ont été suivis par 81 élèves à l'automne de 1943 et par 76 au printemps de 1944.

Le nombre des gradués, y compris ceux de la XXème promotion, s'élève à 469; soit une moyenne de 23.4 par année depuis la fondation de l'Ecole en 1923.

Afin de donner à l'Ecole un meilleur standard, la Direction a décidé de mettre en vigueur un nouveau système d'admission. Nous acceptons maintenant des étudiants qui ont atteint l'âge de 18 à 28 ans, mais nous exigeons d'eux un degré d'instruction plus élevé. De plus, nous insistons pour que les élèves se procurent eux-mêmes un emploi dans une compagnie forestière, pendant les vacances.

Nous désirons attirer l'attention sur le fait que nous orientons de plus en plus le cours d'exploitation vers la mécanisation et que nous développerons, l'an prochain, les cours de «FORESTRIE», de façon à les adapter aux exigences nouvelles du Bureau de l'Economie Forestière.

Le tout, humblement soumis,

Le Chef du Service Forestier,

FERNAND BOUTIN

APPENDICE No 3-A

TRANSFERTS DES CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉES DURANT L'EXERCICE 1943-44

NOMS DES CONCESSIONNAIRES FAISANT LE TRANSFERT	RÉGIONS	SUPERFICIE EN MILLES CARRÉS	NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DU TRANSFERT
McLachlin Bros., Ltd.....	Ottawa Supérieur	181	Gillies Bros., Ltd.
Price Brothers & Co., Ltd.....	Saguenay	16.25	The D'Auteuil Lumber Co., Ltd.
C. Erickson, L. Bourcier & L. P. Massicotte.....	Ottawa Supérieur	24	East Malartic Mines Ltd., Malartic Gold Fields Ltd., Perron Gold Mines Ltd., & Inspiration Mining & Development Co., Ltd.
Canadian International Paper Co.....	Ottawa Supérieur	41-1/2	James Davidson's Sons
Wm. & Adolphe Charbonneau.....	Ottawa Inférieur	2	Alphonse Charbonneau
Canadian American Pulp & Paper Corporation Ltd.....	Saguenay	43-3/4	Bergeronnes Lumber Co., Ltd.
The St-Lawrence Lumber Co., Ltd. (<i>l'ancienne compagnie</i>)...	Saguenay	683-5/6	The St-Lawrence Lumber Co., Ltd. (<i>la nouvelle compagnie</i>)
Succession Chs. St-Amant.....	Ottawa Supérieur	8	Nap. Gagnon & Fils Ltée
Succession Wm. Pulling.....	Saguenay	24	Jos. Gauthier
The Royal Bank of Canada.....	Ottawa Supérieur	20	Canadian International Paper Co.
McLachlin Bros., Ltd.....	Ottawa Supérieur	592-311/640	Canadian International Paper Co.
Beaupré, Durette & Cie, Ltée.....	Témiscouata & Grandville	110-410/640	Durette & Guérette Inc.
Henri Grandbois (in trust).....	Lac St-Jean	70	Gagnon & Frères de Roberval Ltée
Gagnon & Frère de Roberval Ltée.....	Lac St'-Jean	70	La Compagnie Gagnon Ltée

P.-R. PLAMONDON,
Directeur du Service de l'Enregistrement des permis de coupe.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 31 mars 1944.

APPENDICE No 3-B
LISTE DES RÉSERVES CANTONALES

RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES.	RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Abitibi</i>		Simard.....	3,334
Aiguebelle.....	10,289	Taché.....	2,572
Barraute.....	1,279	Tremblay.....	1,480
Carpentier.....	14,301	<i>Dorchester</i>	
Castagnier.....	9,700	Langevin.....	3,739
Chazel.....	18,463	Ware.....	1,128
Cléricky.....	1,890	<i>Gaspé-Nord</i>	
Desmeloizes.....	4,040	Courcellette.....	479
Destor.....	12,837	Denoue.....	1,709
Duparquet.....	5,293	Romieu.....	1,747
Fiedmont.....	9,675	Sydenham.....	1,262
Guyenne.....	7,476	<i>Gaspé-Sud</i>	
Hébécourt.....	10,420	Gaspé Baie Sud.....	2,233
LaCorne.....	50,539	Malbaie.....	763
LaMotte.....	12,597	<i>Kamouraska</i>	
Landrienne.....	27,724	Chabot.....	6,838
Languedoc.....	5,863	Ixworth.....	2,935
Launay.....	18,732	Painchaud.....	2,895
Manneville.....	49,054	Parke.....	7,939
Montgay.....	47,615	Pohénégamook.....	3,080
Perron.....	21,137	<i>Lac St-Jean</i>	
Poularies.....	9,337	Caron.....	6,139
Preissac.....	8,799	Labarre.....	6,081
Privat.....	4,589	Mésy.....	6,430
Rochebaucourt.....	18,345	Métabetchouan.....	3,730
Roquemaure.....	735	Taillon.....	128
Senneterre.....	3,420	<i>Laviolette</i>	
Trécesson.....	4,030	Bourgeois.....	10,816
Vassal.....	8,610	Lamy.....	1,422
Villemontel.....	3,802	Langelier.....	25,536
<i>Bellechasse</i>		Mailhot.....	25,600
Daaquam.....	33,899	Seigneurie du Cap de la Ma- deleine.....	2,085
<i>Bonaventure</i>		Vallières.....	3,200
Hope.....	360	<i>L'Islet</i>	
Maria.....	857	Arago.....	6,729
New Richmond.....	1,875	Ashford.....	2,451
Port-Daniel.....	1,578	Beaubien.....	11,698
<i>Charlevoix</i>		Bourdages.....	6,816
Callière.....	7,322	Casgrain.....	1,305
DeSales.....	4,562	Dionne.....	750
<i>Chicoutimi</i>		Fournier.....	10,466
Bégin.....	10,281	Garneau.....	1,817
Bourget.....	979	Lafontaine.....	13,179
Cimon.....	24,000	Lessard.....	912
Dumas.....	1,390	Leverrier.....	11,639
Falardeau.....	6,715	<i>Lotbinière</i>	
Garnier.....	5,593	Seigneurie Deschaillons....	10,603
Harvey.....	9,582		
Kénogami.....	5,242		
Labrecque.....	8,209		
Lac Kénogami.....	8,841		
Laterrière.....	9,417		
Saint-Jean.....	3,200		

APPENDICE No 3-B—(suite)

RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES	RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Maskinongé</i>		Demeules.....	5,254
Décalonnes.....	2,442	Dequen.....	29,091
Peterborough.....	1,506	Deschesnes.....	13,161
<i>Matane</i>		Dolbeau.....	12,568
Cherbourg.....	564	Dufferin.....	6,033
Matane.....	3,878	Dumais.....	9,213
<i>Matapédia</i>		Girard.....	19,901
Awantjish.....	825	Lac aux Canards.....	28,800
Blais.....	13,650	Malherbes.....	25,600
Causapsal.....	712	Milot.....	19,432
Jetté.....	8,150	Normandin.....	13,099
Massé.....	1,012	Parent.....	14,572
McNider.....	100	Pelletier.....	7,755
Nemtayé.....	1,005	Proulx.....	945
<i>Montmagny</i>		Racine.....	27,182
Armagh.....	1,479	Roberval.....	23,304
Ashburton.....	3,433	Ross.....	14,454
Panet.....	5,141	Saint-Hilaire.....	3,053
Patton.....	3,902	<i>Saguenay</i>	
Rolette.....	2,844	Albert.....	960
Talon.....	14,685	Arnaud.....	2,198
<i>Pontiac</i>		Bergeronnes.....	7,071
Grand Calumet.....	155	De Monts.....	30,823
Litchfield.....	1,680	Escoumains.....	3,297
Low.....	6,905	Iberville.....	45,446
Onslow.....	7,383	Laval.....	4,485
Sheen.....	3,736	Letellier.....	32,210
Scotte.....	7,680	Manicouagan.....	11,817
<i>Portneuf</i>		Ragueneau.....	300
Alton.....	1,168	Royer.....	12,160
Montauban.....	100	Tadoussac.....	18,181
<i>Rimouski</i>		<i>Saint-Maurice</i>	
Bédard.....	578	Belleau.....	3,335
Duquesne.....	5,558	Caxton.....	917
Laroche.....	100	<i>Témiscamingue</i>	
Macpès.....	7,227	Duhamel.....	2,151
Ouimet.....	15,850	Fabre.....	4,541
<i>Rivière-du-Loup</i>		Mazenod.....	8,568
Raudot.....	4,250	<i>Témiscouata</i>	
Viger.....	1,619	Armand.....	3,926
Whitworth.....	4,994	Botsford.....	1,000
<i>Roberval</i>		Cabano.....	4,645
Albanel.....	10,513	Demers.....	640
Ashuapmouchouan.....	13,146	Estcourt.....	9,125
Beaudet.....	3,393	Notre-Dame du Lac.....	113
Bourdon & Condé.....	47,300	Packington.....	3,952
Charlevoix.....	9,608	Robitaille.....	697
Crespieul.....	3,965	Robinson.....	1,538
Dablon.....	2,121	St-Just du Lac.....	888
Dalmas.....	5,337	St-Louis du Ha! Ha!.....	5,254
		Soit: 174 réserves	
		1,500,466 acres ou 2,344 milles carrés.	

APPENDICE No 3-C

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

ANNÉES	BOIS A PULPE				PULPE (TONNES)	PAPIER (TONNES)	CAPITAL INVESTI
	PRODUC- TION TOTALE (CORDES)	UTILISÉ DANS LA PROVINCE (CORDES)	EXPORTA- TION (CORDES)	% EX- PORT.			
1930	3,386,137	2,441,735	484,640	14.7	1,833,000	1,536,240	\$363,928,249
1931	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719
1933	2,717,844	1,840,379	289,267	10.0	1,360,704	1,135,422	277,516,386
1934	3,410,324	2,382,437	373,514	10.9	1,813,096	1,569,578	275,423,024
1935	3,478,818	2,458,666	372,734	10.7	1,916,382	1,658,312	270,317,060
1936	4,005,523	2,822,175	397,018	9.9	2,236,376	1,960,905	263,914,480
1937	4,545,145	3,200,536	456,355	10.4	2,551,546	2,232,075	284,731,402
1938	5,496,526	2,390,355	312,461	9.9	1,858,971	1,635,317	310,894,280
1939	2,431,457	2,723,699	319,789	13.1	2,119,183	1,827,229	309,642,235
1940	4,374,798	3,744,053	319,406	7.29	2,790,680	2,285,796	338,424,650
1941	5,103,951	4,214,740	323,301	6.3	2,963,967	2,379,129	359,427,012
1942	5,389,930	4,190,154	313,130	5.81	2,915,573	2,174,642	348,981,976
1943	4,238,702	3,304,385	282,246	6.66	2,638,144	1,977,219	352,925,347

APPENDICE No 3-D

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

ANNÉES	NOMBRE D'USINES		TONNES DE PULPE		NOMBRE DE CORDES UTILISÉES	
	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA
1930	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754
1933	42	95	1,360,704	2,979,562	1,840,379	4,404,876
1934	41	95	1,813,096	3,636,335	2,382,437	4,766,604
1935	41	95	1,916,382	3,868,341	2,458,666	5,005,083
1936	41	93	2,236,376	4,485,445	2,822,175	5,775,894
1937	42	98	2,551,546	5,141,504	3,200,536	6,613,639
1938	44	99	1,858,971	3,667,789	2,390,355	4,719,753
1939	44	100	2,119,183	4,166,301	2,723,699	5,386,240
1940	46	103	2,790,680	5,290,762	3,744,053	6,996,119
1941	47	106	2,963,967	5,720,847	4,214,740	7,688,388
1942	46	105	2,915,573	5,606,461	4,190,154	7,667,438
1943	46	106	2,638,144	5,272,830	3,803,591	7,263,155

APPENDICE No 3 E

PRIX DES BOIS À PULPE ET DES PÂTES À PAPIER AU CANADA ET
DANS QUÉBEC

AN- NÉES	CANADA				QUÉBEC			
	PRODUCTION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION PULPE (TENNES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION PULPE (TONNES)	PRIX MOYEN
1930	6,071,815	11.23	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91
1933	4,746,383	6.97	2,979,562	21.51	2,717,844	7.25	1,360,704	21.93
1934	5,773,970	6.63	3,636,335	20.83	3,410,324	6.60	1,813,096	20.31
1935	6,095,016	6.76	3,868,341	20.60	3,478,818	6.74	1,916,382	19.95
1936	7,002,957	6.95	4,485,445	21.03	4,005,523	6.93	2,236,376	19.76
1937	8,298,165	7.59	5,141,504	22.70	4,545,145	7.59	2,551,546	21.66
1938	6,438,344	8.35	3,667,789	23.96	5,496,526	8.08	1,858,871	23.78
1939	6,899,986	8.30	4,166,301	23.34	2,431,457	8.91	2,119,183	23.14
1940	8,499,922	8.74	5,290,762	26.27	4,374,798	9.12	2,790,680	27.55
1941	9,349,914	9.27	5,720,847	30.66	5,103,951	9.60	2,963,967	29.99
1942	9,653,574	10.73	5,606,461	32.49	5,389,930	10.75	2,915,573	33.70
1943	—	—	5,272,830	36.87	4,238,702	11.82	2,638,144	32.08

APPENDICE No 3-F

PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

ANNÉES	LATTES		BARDEAUX	
	PRODUCTION	VALEUR	PRODUCTION	VALEUR
1930.....	126,129,000	\$334,690.00	239,368,000	\$692,214.00
1931.....	65,612,000	157,549.00	114,303,000	431,920.00
1932.....	61,892,000	122,607.00	167,289,000	357,090.00
1933.....	41,745,000	76,776.00	228,595,000	436,580.00
1934.....	19,824,500	36,080.00	180,505,850	426,733.00
1935.....	44,682,000	84,768.00	322,172,100	627,271.00
1936.....	45,337,000	131,748.00	430,912,100	727,826.00
1937.....	90,206,000	266,107.00	415,711,000	893,778.00
1938.....	55,999,000	118,920.00	354,800,000	821,124.00
1939.....	27,572,000	62,427.00	401,607,000	716,040.00
1940.....	43,305,000	99,198.00	397,795,000	924,559.00
1941.....	34,949,000	90,163.00	334,996,000	885,088.00
1942.....	44,377,000	156,341.00	365,476,000	1,112,190.00
1943.....	23,111,000	95,230.00	332,334,000	1,240,718.00

APPENDICE No 3-G
INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	CAPITAL INVESTI	SALAIRES ET GAGES	VALEUR DE LA PRODUCTION
1930.....	\$55,534,068	\$5,463,460	\$34,349,164
1931.....	29,138,698	3,253,676	15,333,194
1932.....	18,754,578	2,411,358	9,946,690
1933.....	12,747,876	1,425,294	6,571,372
1934.....	9,326,108	1,583,087	7,143,396
1935.....	10,114,001	2,097,161	9,869,342
1936.....	12,289,603	2,569,181	11,871,163
1937.....	11,809,302	4,045,548	18,800,636
1938.....	11,673,370	3,793,519	17,192,384
1939.....	10,887,249	3,468,303	15,647,276
1940.....	10,872,725	5,247,711	18,229,734
1941.....	10,221,659	5,192,619	24,310,704
1942.....	12,238,988	6,971,237	34,337,741
1943.....	13,252,289	6,869,951	37,961,227

APPENDICE No 3-H
VOLUME DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.	ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.
1930.....	693,591,000	1937.....	700,350,000
1931.....	399,581,000	1938.....	710,826,000
1932.....	358,663,000	1939.....	663,293,000
1933.....	275,210,000	1940.....	784,037,000
1934.....	286,220,000	1941.....	927,287,000
1935.....	453,956,000	1942.....	1,018,415,000
1936.....	467,670,000	1943.....	1,035,209,000

APPENDICE 3-I.

ETAT DES SOMMES PERÇUES POUR DROITS DE COUPE, RENTE FONCIÈRE,
ETC., DURANT L'ANNÉE FISCALE 1943-1944

Droits de coupe.....	\$4,284,303.66
Rente foncière.....	603,423.65
Honoraires de transferts.....	41,358.53
Intérêts, amendes.....	2,084.07
Primes d'affermage.....	28,542.00
Permis de sucreries.....	2,095.00
Vente de matériel.....	1,071.10
Loyers.....	15.00
	\$4,962,893.01

APPENDICE No 3-J

LES SCIERIES

<i>Scieries -</i>		
Nombre de scieries au 1er janvier 1943.....	2,188	
Nouvelles scieries au cours de l'année.....	91	2,279
Démolies ou incendiées au cours de l'année.....		65
Nombre de scieries au 1er janvier 1944.....		2,214
<i>Note -</i>		
243 scieries inactives.		
<i>Valeur -</i>		
Capital utilisé, etc., etc.....		\$21,394,620
<i>Salaires et Gages -</i>		
Payés en 1943.....		\$ 6,869,951
<i>Employés -</i>		
A gages et à salaires.....		19,034
<i>Force motrice -</i>		
Vapeur.....		<i>Force C. V.</i> 65,618
Hydraulique.....		22,718
Essence.....		27,978
Electricité.....		4,907
		121,221

APPENDICE No 3-K

STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DANS LE
QUÉBEC EN 1943

BOIS DE SCIAGE ET DÉRIVÉS

PRODUITS OUVRÉS BOIS DE SCIAGE	QUANTITÉ M.P.M.P.	PRIX MOYEN M.P.M.P.	VALEUR
<i>Bois tendres:</i>			
Pin blanc.....	62,977	\$43.3	\$ 2,722,515
Pruche.....	34,429	32.2	1,109,380
Épinette et sapin.....	606,299	35.5	21,530,637
Cèdre.....	7,200	29.9	215,047
Pin rouge.....	12,072	39.3	474,506
Mélèze.....	390	30.3	11,803
Pin gris.....	61,113	30.4	1,861,462
	784,480		\$27,915,350
<i>Bois durs:</i>			
Bouleau.....	22,281	38.9	865,779
Merisier.....	100,815	42.9	4,324,041
Érable.....	16,569	40.	663,918
Tilleul.....	15,161	44.4	672,748
Orme.....	3,787	36.9	139,922
Frêne.....	2,051	39.8	81,703
Hêtre.....	2,077	35.5	73,622
Peuplier.....	3,061	26.5	87,209
Tremble.....	15,916	24.8	395,773
Chêne.....	1,679	51.4	86,163
Noyer.....	132	67.6	8,935
Cerisier.....	192	45.4	8,706
	183,721		7,408,519
TOTAL.....	968,201		\$35,323,869
<i>Autres produits:</i>			
Bois à fuseaux.....	13,450	57.1	768,940
Bardeaux (carrés): 332,334.....	33,233	3.74	1,240,718
Lattes (mille): 23,111.....		4.12	93,230
<i>Traverses:</i>			
Bois tendre (214,491 unités).....	6,861	0.79	170,512
Bois dur (420,669 ").....	13,461	0.86	362,158
GRAND TOTAL.....	1,035,209		\$37,961,227

APPENDICE No 3-L

RÉSUMÉ DE L'ÉCHELLE DE DROITS DE COUPE EN VIGUEUR EN 1943-1944

I — BOIS COUPÉS DANS LES CONCESSIONS

a) <i>Bois à pulpe et à papier:</i>	
Épinette, sapin, pin gris.....	\$1.25 la corde
Autres essences.....	0.75 “
Épinette, sapin, pin gris.....	1.45 les 100 p. c.
Autres essences.....	0.90 “
Fonds éducationnel.....	0.10 la corde
b) <i>Bois de sciage (mesurés au fin bout seulement)L:</i>	
Hêtre, orme, frêne, tilleul, merisier, érable, carya, noyer, cerisier	1.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge.....	1.00 “
Mélèze, bouleau, pin gris, épinette et sapin.....	0.85 “
Pruche, tremble, peuplier, cèdre.....	0.70 “
c) <i>Grands bois (poteaux, pilotis, estacades)</i>	0.02 le p. cube
d) <i>'Bois à fuseaux</i>	0.70 la corde ou 0.90 les 100 p. c.
e) <i>Traverses de chemin de fer</i>	0.10 l'unité
f) <i>Bois de chauffage:</i>	
Érable, merisier, frêne, orme, hêtre.....	0.60 la corde
Mélèze, bouleau, pin gris.....	0.40 “
Tremble et peuplier.....	0.30 “

II — BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES

a) <i>Bois de sciage:</i>	
Orme, frêne, tilleul, merisier, érable.....	\$0.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge.....	1.00 “
Pin gris, mélèze, bouleau, épinette et sapin.....	0.85 “
Pruche, tremble, peuplier et cèdre.....	0.70 “
b) <i>Bois de chauffage:</i>	
Érable, merisier, hêtre, frêne, orme.....	\$0.60 la corde de 128 p. c. vol. app.
Mélèze, bouleau et pin gris.....	0.40 “ “ “ “ “
Épinette, sapin.....	0.35 “ “ “ “ “
Tremble et peuplier.....	0.30 “ “ “ “ “
c) <i>Bois de clôture: (piquets, perches)</i>	
Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur.....	\$0.02
Perches ne dépassant pas 16 pieds de longueur.....	0.04

III — BOIS COUPÉS DANS LES TERRAINS VACANTS

a) <i>Bois de sciage:</i>	
Pin blanc.....	\$3.00 les 100 p. c.
Pin rouge, mélèze, merisier, érable, orme, frêne et tilleul.....	2.80 “
Épinette, sapin, bouleau, pin gris.....	2.10 “
Pruche, tremble, cèdre, peuplier.....	1.80 “
b) <i>Traverses de chemin de fer</i>	
	0.12 — la pièce
Une réduction de 20% de l'échelle (articles IIIa et IIIb ci-dessus) sera accordée pour les bois exploités dans les forêts des comtés suivants: Abitibi, Bonaventure, Gaspé-Sud, Charlevoix-Saguenay, et dans la région de Chibougamou.	
c) <i>Bois à pulpe:</i>	
a) Mesuré à la corde: la corde de 128 pieds cubes, volume apparent.	
Épinette, sapin, pin gris.....	\$2.00
Autres bois.....	1.25
b) Mesuré au 100 p. c. solide:	
Épinette, sapin, pin gris.....	2.30 les 100 p. c.
d) <i>Bois de chauffage:</i>	
Érable.....	\$1.25
Merisier, hêtre, frêne, orme, mélèze.....	0.90
Bouleau, pin gris, épinette, sapin.....	0.75
Tremble, peuplier.....	0.60

Dans les cas de bois de chauffage provenant de houppiers, d'arbres tarés, vicieux ou d'arbres abattus pour fins d'éclaircie, le tarif sera de \$0.35 la corde de 128 p. c.

Le tarif précité comprend les frais de mesurage des bois qui équivalent à 10% des droits prévus. Pour les bois de sciage mesurés au fin bout, on majore le volume de 20% pour les résineux et 15% pour les feuillus.

APPENDICE No 4

RAPPORT ANNUEL DU CHÈF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingtième rapport général du Service de la Protection des Forêts pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1944.

Au cours de l'année qui vient de se terminer ou plutôt durant la saison de protection de 1943, on a enregistré 699 incendies forestiers, qui ont détruit une superficie globale de 48,305.75 acres. Les résultats obtenus se comparent avantageusement avec ceux des années antérieures, bien que la superficie totale brûlée dépasse de 20,691 acres celle de l'année précédente, au cours de laquelle on avait cependant enregistré un plus grand nombre de feux, soit 961.

Dans l'ensemble, l'année a été bonne, puisque, de toutes celles qui l'ont précédée depuis la création du Service en 1924, elle se classe la onzième en regard des résultats obtenus.

Vingt ans, c'est bien court dans l'existence d'un organisme de l'envergure de celui du Service de la Protection, chargé de la sauvegarde d'une ressource naturelle, aussi importante dans notre province que le sont nos forêts. Cependant, il serait certainement intéressant de faire le point, en faisant une revue sommaire de ce qui a été accompli jusqu'ici, et en considérant ce qui reste à faire, pour soustraire nos forêts à l'influence nocive du feu et assurer leur permanence.

LA PROTECTION DES FORÊTS DE 1924 A 1943

Le système de protection des forêts contre le feu dans la province de Québec est constitué par le Service de la Protection du Ministère des Terres et Forêts, six associations pour la protection des forêts et un certain nombre de concessionnaires ou propriétaires forestiers non-affiliés en association. Ces trois groupements se partagent une superficie évaluée en 1943 à 106,466,539 acres, dont près de la moitié est à la charge du Service de la Protection. En général, le Service de la Protection est chargé de la prévention

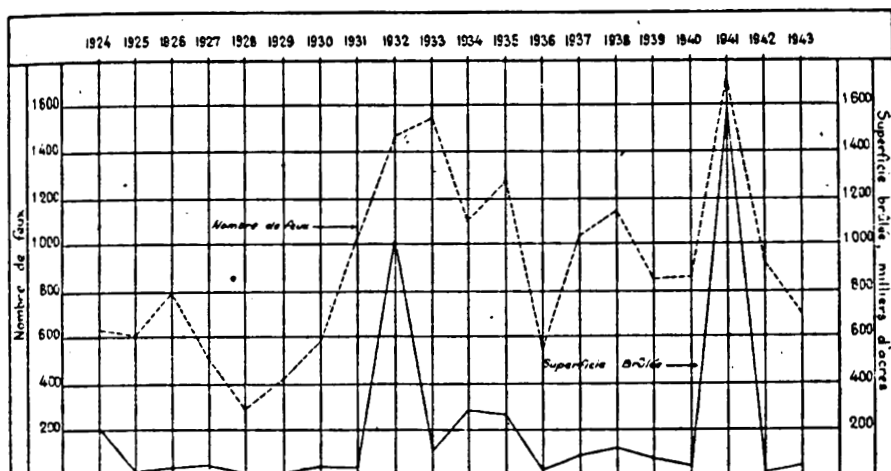
et de la suppression des incendies sur les terres vacantes de la Couronne, les lots de colonisation et les forêts privées de moins de 2,000 acres, tandis que les associations et les concessionnaires ou propriétaires non-affiliés s'occupent de la protection des concessions forestières et des forêts privées de plus de 2,000 acres. Le Service de la Protection exerce une surveillance étroite du travail des associations et des concessionnaires ou propriétaires non-affiliés, auxquels il rembourse 50 pour cent des frais d'extinction des incendies.

Les données statistiques présentées dans cette revue des vingt dernières années incluent tous les territoires patrouillés tant par le Service de la Protection que par les associations ou les concessionnaires ou propriétaires non-affiliés.

NOMBRE DE FEUX, SUPERFICIE BRULÉE ET DOMMAGES CAUSÉS, PAR ANNÉE, 1924-1943

ANNÉE	NOMBRE DE FEUX	SUPERFICIE BRULÉE, ACRES	DOMMAGES CAUSÉS, DOLLARS
1924	636	203,262.75	598,064.88
1925	607	20,130.01	29,213.72
1926	799	33,343.16	83,818.80
1927	514	40,969.34	59,896.75
1928	295	6,533.25	8,835.63
1929	426	10,494.00	10,358.25
1930	591	44,034.00	50,387.00
1931	1,020	42,485.25	49,023.13
1932	1,466	1,027,159.00	2,536,937.13
1933	1,553	113,358.00	213,228.38
1934	1,102	287,649.50	535,212.62
1935	1,277	280,295.50	577,966.95
1936	556	29,546.50	20,425.50
1937	1,033	90,286.24	268,565.25
1938	1,150	126,535.25	339,262.75
1939	856	80,300.75	148,009.00
1940	861	39,948.00	83,310.37
1941	1,710	1,590,234.25	5,932,345.37
1942	931	27,613.75	42,817.87
1943	699	48,305.75	121,675.62
TOTAL:	18,082	4,142,484.25	\$11,709,354.98

De 1924 à 1943 inclusivement, le nombre de feux enregistrés s'est élevé à 18,082, soit une moyenne de 904.1 feux par année. La superficie incendiée s'est chiffrée à 4,142,484.25 acres, soit une moyenne de 207,104.21 acres par année et de 229.09 acres par incendie. Les dommages causés, évalués d'après un barème de \$7.50 par acre pour les bois marchands, \$2.00 par acre pour les jeunes bois, de \$1.00 par acre pour les vieux brûlés, les jeunes brûlés et les bûchers récents, se sont élevés à \$11,709,354.98, soit une moyenne de \$585,467.75 par année et de \$647.57 par incendie.



Nombre de feux et superficie brûlée, 1924-1943.

Nombre de feux, pourcentage				Cause	Superficie brûlée, pourcentage				
30	20	10	0		0	10	20	30	
----- ----- ----- -----				37.5	Abatis	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				3.1	Ouvriers forestiers	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				7.0	Récréation	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				14.3	Voyageurs	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				4.3	Chemins de fer	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				5.4	Foudre	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				0.7	Travaux publics	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				2.1	Incendiaires	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				9.5	Non-Classifiées	----- ----- ----- -----			
----- ----- ----- -----				16.1	Inconnues	----- ----- ----- -----			

Nombre de feux et superficie brûlée en pourcentage, par cause d'incendie, 1924-1943.

Les renseignements pour les 20 années antérieures à l'établissement du Service de la Protection ne sont ni suffisants ni assez exacts pour permettre d'établir des données statistiques susceptibles de comparaison. Mais si l'on considère qu'en 1923 seulement la superficie brûlée s'est élevée à plus de 3,000,000 d'acres, les 4,142,484 acres rasées par le feu au cours de ces 20 années se comparent avantageusement aux résultats antérieurs. Ce succès n'est pas dû à des conditions atmosphériques plus favorables, car il y a lieu de croire qu'au cours de deux périodes successives de 20 années, les conditions météorologiques doivent être comparables dans l'ensemble. Il faut donc l'attribuer au présent système de protection, qui marque une amélioration sensible sur l'organisation antérieure.

L'analyse du nombre de feux et de la superficie brûlée au cours des 20 dernières années révèle que, si le nombre de feux enregistrés a tendu à augmenter, par contre la surface incendiée chaque année s'est assez bien maintenue au même niveau, et que, sauf pour les années de grandes conflagrations comme en 1932 et 1941, la superficie moyenne brûlée par incendie chaque année ne s'est pas accrue proportionnellement au nombre de feux. Mais, comme l'efficacité d'un système de protection se mesure par son habileté à faire face aux conditions les plus adverses, les pertes énormes subies lors des grandes conflagrations de 1932 et 1941 prouvent qu'il y a encore des améliorations à apporter à la présente organisation, et qu'un système de détection et de suppression mieux organisé et un personnel plus entraîné devraient contribuer à réduire sensiblement la superficie rasée chaque année.

Par ailleurs un système de prévention plus adéquat devrait aider à diminuer le nombre de feux, d'autant plus que l'analyse des causes d'incendie révèle que, si on néglige les feux dont les causes sont inconnues, 93.5 pour cent des incendies enregistrés au cours des 20 dernières années sont attribuables à l'homme et auraient pu être prévenus dans une bonne proportion. Cette étude des causes d'incendie montre que les abatis se classent au premier rang avec près de 30 pour cent des dommages causés par le feu au cours de ces 20 années, et que l'on a réussi à maintenir les pertes dues aux chemins de fer à 0.1 pour cent des dommages causés par le feu au cours de cette même période. Seulement 5.4 pour cent des feux rapportés ont été identifiés comme étant dus à la foudre, la seule cause naturelle de feu dont il est impossible de prévenir les effets. Notons enfin que la vulgarisation des voyages place les voyageurs au second rang parmi les causes d'incendie, et que dans plus de 16 pour cent des cas, on n'a pas pu déterminer la cause responsable du feu.

NOMBRE DE FEUX, SUPERFICIE BRÛLÉE ET DOMMAGES CAUSÉS, PAR CAUSES D'INCENDIE, 1924-1943

CAUSES	NOMBRE DE FEUX		SUPERFICIE BRÛLÉE		DOMMAGES CAUSÉS		MOYENNE DES POURCENT.
	FRÉQUENCE	POURCENTAGE	MAGNITUDE, ACRES	POURCENTAGE	MAGNITUDE, DOLLARS	POURCENTAGE	
Abatis.....	6,789	37.5	1,496,568.31	36.1	3,455,559.95	29.5	34.4
Ouv. forestiers.....	557	3.1	317,328.36	7.7	1,302,451.11	11.1	7.3
Récréation.....	1,268	7.0	238,493.17	5.8	625,158.25	5.3	6.0
Voyageurs.....	2,582	14.3	501,232.90	12.1	2,109,215.31	18.0	14.8
Chemins de fer.....	772	4.3	9,343.97	0.2	12,952.59	0.1	1.5
Foudre.....	985	5.4	261,924.09	6.3	466,720.59	4.0	5.2
Travaux Publics.....	124	0.7	4,231.50	0.1	18,712.75	0.2	0.3
Incendiaires.....	374	2.1	161,298.75	3.9	269,205.50	2.3	2.8
Non classifiées.....	1,718	9.5	411,203.52	9.9	1,118,131.87	9.6	9.7
Inconnues.....	2,913	16.1	740,859.68	17.9	2,331,247.05	19.9	18.0
TOTAL.....	18,082	100.0	4,142,484.25	100.0	11,709,354.98	100.0	100.0

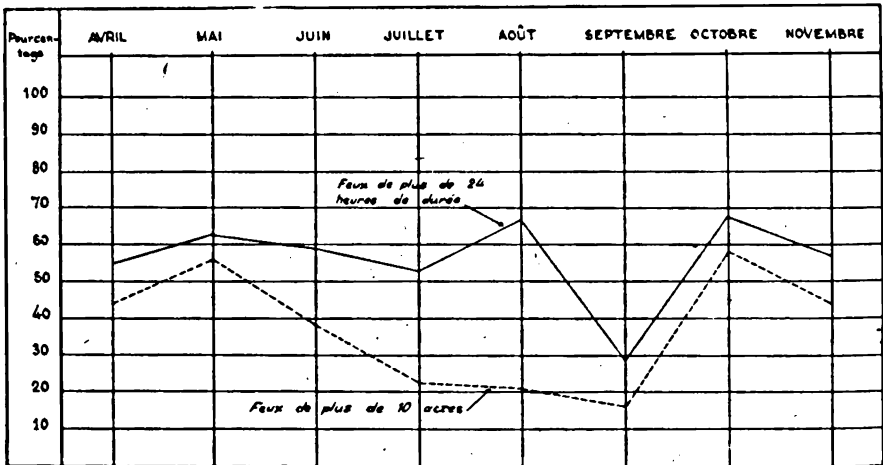
SUPERFICIE BRÛLÉE, PAR TYPE DE PEUPELEMENT ET PAR CAUSE D'INCENDIE, 1924-1943

CAUSE:	SUPERFICIE BRÛLÉE, ACRES							TOTAL
	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	VIEUX BRÛLÉS	JEUNES BRÛLÉS	BÛCHERS RÉCENTS	PÂTURAGES	AUTRES TERRAINS	
Abatis.....	313,915.51	98,670.23	215,112.50	297,320.60	391,420.07	15,652.75	164,476.65	1,496,568.31
Ouvriers forestiers.....	154,604.50	2,395.25	42,974.86	11,301.75	83,850.25	11.50	22,190.25	317,328.36
Récréation.....	56,246.00	29,496.35	41,391.29	76,085.76	26,843.50	548.75	7,881.52	238,493.17
Voyageurs.....	248,461.00	32,669.78	88,780.00	33,679.00	57,959.25	4,278.00	35,405.87	501,232.90
Chemins de fer.....	539.50	1,513.12	1,799.25	1,950.50	2,130.35	17.00	1,394.25	9,343.97
Foudre.....	27,708.50	65,592.12	42,397.35	56,342.25	28,983.00	26.50	40,874.37	261,924.09
Travaux publics.....	2,099.50	911.25	186.00	100.25	857.75	15.50	61.25	4,231.50
Incendiaires.....	17,401.50	10,797.25	20,457.75	25,339.25	71,302.75	3,025.00	12,975.25	161,298.75
Non classifiées.....	108,336.80	31,065.50	150,034.02	28,449.35	64,991.50	6,892.25	21,434.10	411,203.52
Inconnues.....	242,456.37	71,286.25	170,035.01	97,228.26	102,988.50	10,308.25	46,557.04	740,859.68
TOTAL.....	1,171,769.18	344,397.10	773,168.03	627,796.97	831,326.92	40,775.50	353,250.55	4,142,484.25
Pourcentage.....	28.3	8.3	18.7	15.1	20.1	1.0	8.5	100.0

L'analyse des superficies brûlées, au cours de cette période, indique qu'en moyenne seulement 28.3 pour cent des surfaces incendiées étaient constituées de bois marchands, ce qui représente une perte annuelle de 58,588.46 acres en bois marchands. Cette perte est d'autant plus sensible que nos forêts reculent et diminuent sans cesse et prennent ainsi plus d'importance.

Nombre de feux						MOIS	Superficie brûlée							
Pourcentage					Fréquence		Magnitude acres	Pourcentage						
40	30	20	10	0				0	10	20	30	40		
					2.3	377	Avril	20,180.75	0.5					
					33.0	5,438	Mai	1,839,127.64	45.0					
					26.2	4,322	Juin	1,424,416.00	34.8					
					13.7	2,253	Juillet	584,562.84	14.3					
					15.2	2,496	Août	181,804.57	4.0					
					6.2	1,017	Septembre	19,361.27	0.5					
					3.1	518	Octobre	34,105.25	0.8					
					0.3	50	Novembre	3,608.75	0.1					

Nombre de feux (1924-1929; 1932-1943) et superficie brûlée (1924-1928; 1931-1943), par mois.



Nombre de feux de plus de 24 heures (1937-1943) et de plus de 10 acres (1924-1929; 1932-1943) en pourcentage, par mois.

L'analyse des données statistiques sur les incendies suivant les mois de la saison des feux démontre que les mois de mai et juin sont les plus dangereux avec près de 60 pour cent des cas de feu et près de 80 pour cent de la superficie totale incendiée. Cette même étude montre que c'est durant les mois de mai et juin et à un moindre degré en juillet que les feux couvrent en moyenne la plus grande superficie, tandis que c'est en septembre que non seulement ils brûlent la plus petite surface moyenne, mais qu'on trouve encore le plus petit pourcentage de feux de plus de 24 heures de durée et de plus de 10 acres de magnitude. Cette même analyse indique également que, si au cours des mois de juin, juillet et août le pourcentage des feux de plus de 24 heures se maintient à peu près régulier, par contre le pourcentage des feux de plus de 10 acres tend à diminuer à mesure que la saison de l'été avance, ce qui voudrait dire qu'au cours de l'été proprement dit, la durée des feux ne change pas de façon appréciable, mais que leur magnitude tend à diminuer de plus en plus. Par contre, au cours des mois du printemps et de l'automne, la durée et la magnitude des feux se maintiennent toutes deux à un niveau régulier, bien que la fréquence des incendies y atteint son minimum, sauf en mai, où elle touche son maximum surtout à cause des feux d'abatis, qui sont particulièrement nombreux à cette époque de l'année.

PERFECTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU

Si des résultats comme ceux obtenus jusqu'ici étaient autrefois considérés à juste titre comme suffisants, il ne faudrait cependant pas croire que le présent système de protection ait atteint le terme de son perfectionnement. Nos ressources forestières prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure que nos exploitations y puisent plus largement et que la forêt est plus intensivement mise à contribution. La science découvre sans cesse de nouveaux usages pour nos bois, et il faut prévoir que la consommation de nos produits forestiers ira en augmentant.

Il est établi par ailleurs qu'une politique vraiment forestière doit reposer sur la conservation de nos forêts. Cette permanence ne peut être assurée que par un aménagement raisonné ne comportant qu'une exploitation proportionnelle au rendement de la forêt. Cet aménagement intensif ne peut être réalisé sans la stabilité du potentiel forestier. La forêt ne peut pas subir impunément l'influence néfaste du feu sans compromettre son rendement naturel. A ce point de vue, une perte moyenne par le feu de 207,104 acres par année est de nos jours trop élevée et risque fort de mettre en danger la permanence de nos forêts, surtout si l'on y ajoute celles causées par les insectes, les maladies cryptogamiques et autres ennemis de la forêt.

Cette perte annuelle de 207,104 acres est d'autant plus sensible qu'elle a été réalisée précisément à proximité de nos industries et qu'elle ne peut

être réparée par l'apport de réserves forestières situées à de grandes distances sans modifier notre économie forestière et risquer d'entraver la prospérité de notre province. Il nous faut donc continuer à travailler à réduire nos pertes par le feu pour assurer l'avenir de notre industrie forestière.

Le perfectionnement de notre système de protection doit s'effectuer par l'application des méthodes techniques déjà éprouvées dans toutes les sphères de la protection des forêts. Mais avant d'essayer d'améliorer le présent système de protection, il faudrait d'abord que tous ceux qui doivent y trouver leur intérêt personnel aussi bien que celui de la communauté se pénétrant bien de l'idée d'une plus grande nécessité de la protection contre l'incendie, et que les fonctions qui ont trait à la conservation des forêts soient dévolues à un personnel permanent, bien entraîné, bien discipliné et bien rémunéré, qui pourrait trouver en cet emploi une situation avantageuse. Aussi longtemps que les préposés à la protection de la forêt ne seront pas triés sur le volet et qu'ils ne verront pas dans leurs fonctions uniquement un intérêt personnel immédiat, il sera impossible de réaliser pleinement les améliorations désirées. Le perfectionnement et le degré d'efficacité d'une organisation sont directement liés à la valeur et l'habileté de ses membres.

A ce personnel de sélection, il faudrait donner une formation technique avancée, sans toutefois négliger l'entraînement de tous ceux éventuellement appelés à combattre l'incendie en forêt. A cette fin les améliorations suivantes s'imposent de façon impérieuse :

a) Confier la protection des forêts au contrôle exclusif d'hommes du métier, qui n'auront pas d'autres occupations, et ne pas limiter leur activité par des considérations d'ordre financier ou autres; en d'autres termes donner aux organisations de protection la latitude d'exécuter les travaux techniques destinés à assurer la conservation de nos forêts et ne pas laisser diriger ces organisations par des personnes qui considèrent comme secondaire la défense des forêts contre l'incendie.

b) Assurer à tous les préposés à la protection des forêts un emploi stable et rémunérateur et leur permettre de dépenser toute leur énergie au succès de cette cause.

c) Ne pas confier ces fonctions à des incapables qui sont tout bonnement affectés à la protection des forêts sous prétexte qu'ils ne sont pas aptes à d'autres travaux.

d) Donner à tout le personnel sans exception un entraînement pour chacune des phases où il peut être appelé à remplir une fonction.

e) Former des spécialistes auxquels sera confiée la mission de diriger l'éducation et l'entraînement du personnel.

f) Imposer une discipline sévère à tout le personnel.

g) Organiser tous les ouvriers forestiers en équipes de combattants.

Jusqu'ici les organisations de protection ont dû compter sur l'expérience déjà acquise de leurs employés. Mais, il est temps maintenant que cette expérience se complète par des connaissances techniques et administratives, pour que les employés comprennent mieux leur rôle et les conséquences de leurs actes et qu'ils soient plus en mesure de peser la portée des décisions à prendre et des commandements à donner.

Cette formation technique doit marcher de pair avec les améliorations matérielles telles que l'extension et le perfectionnement des systèmes de communication et de transport, le développement du système de détection, l'emploi de l'équipement le plus approprié, etc. A ce point de vue, notre voirie forestière est sûrement inadéquate pour lutter avec succès contre tout incendie dans notre immense domaine boisé.

Voilà brièvement exposées les grandes lignes du perfectionnement que nous devons chercher à donner à notre système de protection contre le feu. L'évolution rapide qui s'est manifestée en ces dernières années dans toutes les sphères de notre économie nous invite à regarder bien loin en avant. La politique à courte vue que nous avons hélas trop longtemps poursuivie ne saurait désormais nous satisfaire avec les quelques succès d'autrefois. Il nous faut donc envisager l'avenir sous un plus vaste horizon et doter la Province d'une organisation de protection des forêts vraiment efficace, qui n'a pas besoin de compter exclusivement sur des conditions atmosphériques favorables pour obtenir des succès.

LE COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS DANS LA PROVINCE

Le montant total des argents dépensés pour la protection des forêts s'est élevé cette année à \$1,426,192.18, dont \$692,990.04 par le Service de la Protection et \$733,202.14 par les autres organismes de protection; c'est une diminution globale de \$202,350.77 sur l'année précédente, diminution à laquelle le gouvernement contribue pour un montant de \$191,409.96, tandis que les associations et les concessionnaires non-affiliés y contribuent pour un montant de \$10,940.81. Le premier tableau qui suit fait voir ce à quoi ces argents ont été employés. Le deuxième tableau détaille les montants qui ont été employés à l'extinction des incendies. Le troisième tableau est l'exposé des dépenses faites exclusivement par le Service de la Protection.

STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS

FRAIS ENCOURUS EN RAISON DE :

Salaires:		
permanents.....	\$179,348.68	
temporaires.....	\$728,711.06	
Travaux d'amélioration:		
frais d'entretien.....	\$ 69,406.59	
construction nouvelles.....	\$ 17,184.21	
Outillage et équipement:		
frais d'entretien.....	\$ 65,030.65	
achats durant l'année.....	\$110,408.81	
Extinction des incendies et brûlage des abatis et déchets:		
salaires.....	\$ 47,869.93	
autres frais.....	\$ 13,600.81	
Dépenses de voyage.....	\$ 98,227.28	
Dépenses diverses.....	\$ 96,404.16	
GRAND TOTAL.....		\$1,426,192.18
Contribution du gouvernement.....	\$692,990.04	
Contribution des associations et des concessionnaires non-affiliés.....	\$733,202.14	
TOTAL.....		\$1,426,192.18

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 MARS 1944, CES DÉPENSES SE SONT ÉLEVÉES A \$54,564.02

Incendies sur terrains affermés.....	\$15,820.04	
Incendies sur terrains privés, terrains de colonisation et terres vacantes de la Couronne.....	\$ 38,743.98	
		\$54,564.02
DE CE TOTAL:		
Les concessionnaires ont payé.....	\$ 7,917.53	
Les particuliers (43) ont payé.....	\$ 2,100.18	
Le gouvernement a payé.....	\$44,546.31	\$54,564.02
Aide au brûlage des abatis.....	\$ 6,906.72	
		\$61,470.74

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DU

SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS — \$692,990.04

Salaires.....		\$448,046.01	
Permanents.....	\$ 55,916.42		
Temporaires.....	\$392,129.59		
Dépenses de voyage.....		71,687.43	
Divers.....		121,803.57	
Assurances.....	4,338.32		
Gazoline, huile et graisse.....	21,438.35		
Loyers.....	3,873.52		
Matériel.....	74,336.57		
Subvention.....	5,000.00		
Provisions.....	4,600.81		
Télégrammes et téléphones (appels et abonnements).....	3,578.78		
Transport.....	2,117.01		
Dépenses diverses.....	2,520.21		
Extinction des incendies.....		51,453.03	
Salaires.....	40,477.47		
Autres frais.....	10,975.56		
Salaires et dépenses de voyage.....		\$519,733.44	
Divers.....		\$121,803.57	
Extinction des incendies.....		\$ 51,453.03	
		\$692,990.04	

LA SUPERFICIE PATROUILLÉE DANS LA PROVINCE

La superficie totale patrouillée dans la province en 1943 était de 106,456,539 acres. La surveillance de tout ce territoire était assurée par le Service de la Protection, les associations et les concessionnaires non-affiliés. Voici la distribution des superficies patrouillées par chacun de ces organismes.

SERVICE DE LA PROTECTION:

District	I — Abitibi.....	8,584,628 acres
“	II — Témiscamingue.....	2,792,320 “
“	III — Gatineau.....	1,866,180 “
“	IV — Nord de Montréal.....	3,196,992 “
“	V — Saint-Maurice (Haut).....	8,552,000 “
“	VI — Lac Stain-Jean.....	9,854,670 “
“	VII — VIII — Québec et Cantons de l'Est.....	1,943,884 “
“	IX — Rive-Sud.....	2,204,800 “
“	X — Gaspésie.....	2,401,950 “
“	XI — Côte-Nord.....	8,489,792 “
“	XII — Parc des Laurentides.....	2,348,800 “

52,236,016 acres

ASSOCIATIONS:

Laurential Forest Protective Ass'n Ltd.....	14,049,117 acres
Lower Ottawa Forest Protective Ass'n Ltd.....	10,311,680 "
Ottawa River Forest Protective Ass'n Ltd.....	6,963,360 "
Price Brothers Forest Protective Ass'n Ltd.....	5,847,574 "
St-Maurice Forest Protective Ass'n Ltd.....	8,959,089 "
Southern St-Lawrence F. Protective Ass'n Ltd.....	5,224,361 "
	<hr/>
Concessionnaires non-affiliés (41).....	51,355,181 acres
	2,875,342 "
	<hr/>
TOTAL.....	106,466,539 acres

Continuant la même politique de collaboration établie depuis plusieurs années déjà, entre les divers organismes de protection, le Service de la Protection s'est vu confier la surveillance de 2,911,556 acres de terrains forestiers enclavés dans les territoires qu'il patrouille ou à proximité de ceux-ci et appartenant à 62 concessionnaires ou propriétaires, tandis qu'il a confié à cinq associations la surveillance de 3,985,389 acres de terrains vacants de la Couronne situés dans les cadres des territoires respectifs de ces organismes.

Laurentian Forest Protective Ass'n Ltd.....	2,817,038 acres
Lower Ottawa Forest Protective Ass'n Ltd.....	183,680 "
Ottawa River Forest Protective Ass'n Ltd.....	293,760 "
St. Maurice Forest Protective Ass'n Ltd.....	440,799 "
Southern St-Lawrence F. Protective Ass'n Ltd.....	250,112 "
	<hr/>
	3,985,389 acres

LE PERSONNEL EMPLOYÉ A LA PROTECTION DES FORÊTS

	INSPÉ- TEURS	GARDES- FEU	SOUS- GARDES- FEU	INSPÉ- TEURS AUXI- LIAIRES	GARDES- FEU AUXI- LIAIRES	TOTAL
Service de la Protection.....	111	606	1,169	95	231	2,212
Associations.....	125	1,085		97	848	2,155
Concessionnaires non-af- filiés.....	29	113		15	127	284
TOTAUX.....	265	1,804	1,169	207	1,206	4,651

EFFECTIF DU SERVICE DE LA PROTECTION, SELON LE DISTRICT

	INSPÉC- TEURS	GARDES- FEU	SOUS- GARDES- FEU	INSPÉC- TEURS AUXI- LIAIRES	GARDES- FEU AUXI- LIAIRES	TOTAL
Bureau-chef.....	24			95	231	350
District I.....	9	82	213			304
" II.....	13	72	105			190
" III.....	7	18	114			139
" IV.....	7	36	117			160
" V.....	5	47				52
" VI.....	9	78	169			256
" VII-VIII.....	4	29	167			200
" IX.....	5	40	189			234
" X.....	12	98	90			200
" XI.....	5	32	5			42
" XII.....	11	74				85
TOTAUX.....	111	606	1,169	95	231	2,212

EFFECTIF DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION

	INSPECTEURS	GARDES-FEU	INSPECTEURS AUXILIAIRES	GARDES-FEU AUXILIAIRES	TOTAL
Laurentian Forest Protective Ass'n Ltd.....	31	259	34	148	472
Lower Ottawa Fo- rest Protective Ass'n Ltd.....	25	185	5	135	350
Ottawa River Fo- rest Protective Ass'n Ltd.....	18	177		48	243
Price Bros. Forest Protective Ass'n Ltd.....	10	94	5	80	189
St-Maurice Forest Protective Ass'n Ltd.....	30	232	53	200	515
Southern St-Law- rence Forest Pro- tective Ass'b Ltd	11	138		237	386
TOTAUX....	125	1,085	97	848	2,155

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LE PERSONNEL PRÉPOSÉ A LA PROTECTION DES FORÊTS

Les quatre premiers tableaux de ce chapitre détaillent le travail accompli au cours de la saison de protection de 1943 et le nombre de jours employés à l'exécution de ces travaux, d'abord par les employés externes du Service de la Protection, puis par le personnel des associations et des concessionnaires non-affiliés.

Ces travaux ont consisté à aménager et à améliorer les voies de pénétration nécessaires pour la patrouille et le transport à l'occasion des feux, à construire et à entretenir les lignes téléphoniques, les tours d'observation, les camps, à maintenir en bon état l'outillage et l'équipement, à patrouiller, à exercer la surveillance sur les tours d'observation, à procéder à l'extinction des incendies, etc.

Les deux tableaux suivants font voir quel a été le travail fait par chaque district et par chaque association pour contrôler le brûlage des abatis et la circulation en forêt.

Le sixième et dernier tableau démontre dans quel état ont été trouvées les locomotives et les grues mécaniques qui ont été passées à l'inspection durant la saison.

En appendice, on trouvera également un tableau donnant la distribution des dommages causés à la forêt par les incendies imputables aux chemins de fer.

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LES EMPLOYÉS EXTERNES DU SERVICE DE LA PROTECTION

	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES							NOMBRE D'AFFICHES POSÉES	PORTAGES		
	A PIED	AVEC CHEVAL	EN AVION	EN AUTO	EN BICYCLETTE	EN DRAISINE OU CHEMIN DE FER	EN CANOT OU YACHT		TOTAL	NOMBRE D'AR- PENTS DE NOU- VEAUX POR- TAGES COUPÉS	NOMBRE D'AR- PENTS D'AN- CIENS FORTA- GES NETTOYÉS
District I.....	17,274	14,182	500	88,752	1,706	4,967	24,128	151,509	1,133	107	400
" II.....	29,738	11,431		132,974		3,011	11,109	188,263	290	42	126
" III.....	3,319	2,551		66,795			710	73,375	756	14	28
" IV.....	3,741	180		157,368			337	161,626	537		180
" V.....	3,827		4,248	338			31,818	66,921	1,189		614
" VI.....	17,774	15,492		106,638		1,325	23,637	164,866	875	59	295
" VII-VIII.....	2,271	4,770		100,157	1,378	1,000	277	109,853	1,402	16	99
" IX.....	5,482	13,023		61,431	4,036	1,034	114	85,120	695		42
" X.....	20,283	62,618		176,722	6,431	1,454	202	267,710	1,226	2	44
" XI.....	6,751	877		12,221			27,671	47,520	381	18	396
" XII.....	7,102	6,196		37,594			11,216	62,108	1,008		32,144
TOTAUX.....	117,562	131,320	4,748	940,990	13,551	39,481	131,219	1,378,871	9,492	258	34,368

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL EMPLOYÉS AUX DIVERS TRAVAUX PAR LE PERSONNEL DU
SERVICE DE LA PROTECTION

	A COUPER DE NOU- VEAUX PORTAGES	A NETTOYER D'AN- CIENS PORTAGES	A LA CONSTRUCTION ET A L'ENTRETIEN			A LA PATROUILLE	AUX TRAVAUX D'EXTINCTION	A LA SURVEILLANCE SUR TOURS D'OBSERVATION	A L'INSPECTION	AU POSTE	A DIVERS TRAVAUX	TOTAL
			DE LIGNES TELEPHO- NIQUES	DE TOURS D'OBSERVA- TION	DE RÂTIS- SES							
District I.....	63	444	1536	11	248	3682	117	539	302	3355	2413	12710
" II.....	12	37	206	6	131	3865	74	107	688	3207	1706	10039
" III.....	10	83	53	2	63	4190	41	228	349	3363	552	8934
" IV.....		33	11	12		2240	96	519	323	633	614	4781
" V.....		106	159	4	96	1163	12	170		1657	1000	4367
" VI.....	38	31	92	192	420	4178	173	43	79	711	1078	7035
" VII-VIII.....	1	9	26			2037	44		132	1092	440	3781
" IX.....	1	8	93	54	103	2097	112	342	228	2573	968	6579
" X.....	6	48	133		157	8143	279		1386	2104	381	12637
" XI.....	1	19		106	14	2049	4	122	540	203	55	3113
" XII.....		339	103	110	576	4227	15	108	91	814	918	7301
TOTAUX.....	132	1157	2412	497	1808	37871	967	2178	4118	19712	10125	80977

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LE PERSONNEL DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ET DES CONCESSIONNAIRES NON-AFFILIÉS

ASSOCIATIONS	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES						NOMBRE D'AFFICHES POSÉES	NOMBRE D'ARPEMENTS DE PORTAGES COUPÉS OU NETTOYÉS
	A PIED	AVEC CHEVAL	EN AUTO	EN DRAISINE OU CHEMINS DE FER	EN CANOT OU YACHT	TOTAL		
Laurentian F. P. Ass'n Ltd.	106,172	13,219	128,930	19,156	81,530	349,007	12,666	1,548
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd. . .	27,343	2,880	80,192	1,265	48,330	160,010	2,123	235
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd. . .	51,458	8,072	42,468	6,916	84,867	193,781	4,696	3,781
Price Bros. F. P. Ass'n Ltd.	30,821	10,588	38,850	5,926	14,002	100,187	1,289	458
St-Maurice F. P. Ass'n Ltd.	59,184	8,568	142,632	13,193	36,754	260,331	13,600	1,067
So. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd	39,846	48,976	110,531	8,927	2,478	210,758	1,577	588
TOTAL	314,824	92,303	543,603	55,383	267,961	1,274,074	35,951	7,677
Concessionnaires non-affiliés	34,324	6,880	59,450	285	11,836	112,775	501	1,710
GRAND TOTAL	349,148	99,183	603,053	55,668	279,797	1,386,849	36,452	9,387

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL EMPLOYÉS AUX DIVERS TRAVAUX PAR LE PERSONNEL DES
ASSOCIATIONS ET DES CONCESSIONNAIRES NON-AFFILIÉS

ASSOCIATIONS	A COUPER DE NOUVEAUX PORTAGES	A NETTOYER D'ANCIENS PORTAGES	A LA CONSTRUCTION ET A L'ENTRETIEN			A LA PATROUILLE	AUX TRAVAUX D'EXTINCTION	A LA SURVEILLANCE SUR TOURS D'OBSERVATION	A L'INSPECTION	AU POSTE	A DIVERS TRAVAUX	TOTAUX
			DE LIGNES TELEPHONI- QUES	DE TOURS D'OBSERVA- TION	DE BÂTIMENTS							
Laurentian Forest P. Ass'n Ltd.	315	648	2,175	546	2,009	12,685	126	4,483	1,685	2,907	5,732	33,311
Lower Ottawa Forest P. Ass'n Ltd.....	44	1,418	3,175	939	1,101	4,191	118	2,357	1,221	1,939	3,194	19,697
Ottawa River Forest P. Ass'n Ltd.....	310	1,091	2,986	423	639	5,317	180	2,524	395	1,466	3,902	19,233
Price Bros. Forest P. Ass'n Ltd.	7	108	552	21	427	4,122	9	1,164	554	1,656	1,596	10,216
St-Maurice Forest P. Ass'n Ltd.	257	1,781	4,043	296	1,587	5,035	157	4,726	1,528	4,553	2,675	26,638
So. St-Lawrence Forest P. Ass'n Ltd.....	6	274	418	70	81	8,132	52	2,792	984	3,485	1,343	17,637
TOTAL.....	939	5,320	13,349	2,295	5,844	39,482	642	18,046	6,367	16,006	18,442	126,732
Concessionnaires non-affiliés....	73	387	195	130	494	7,936		65	39	2,098	1,733	13,150
GRAND TOTAL.....	1,012	5,707	13,544	2,425	6,338	47,418	642	18,111	6,406	18,104	20,175	139,882

LES PERMIS DE BRÛLAGE

No DU DISTRICT	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	ACRES BRÛLÉES	LOTS VISITÉS AVANT LE BRÛLAGE	LOTS VISITÉS APRÈS LE BRÛLAGE
<i>Service de la Protection:</i>				
District 1.....	4,830	4,646	1,476	525
" 2.....	3,679	3,461	2,740	1,551
" 3.....	394	590	278	153
" 4.....	2,025	3,400	1,264	481
" 5.....	3			
" 6.....	1,257	2,287	614	516
" 7-8.....	2,402	5,078	1,656	761
" 9.....	4,219	2,139	1,929	924
" 10.....	7,596	13,859	8,504	5,856
" 11.....	51	130	51	35
" 12.....				
TOTAL.....	26,456	35,586	18,512	10,802
<i>Associations:</i>				
Laurentian F. P. Ass'n Ltd. .	1,015	1,473	34	58
Lower Ottawa F.P. Ass'n Ltd.	6		129	38
Ottawa River F.P. Ass'n Ltd.	173		4	11
Price Bros. F.P. Ass'n Ltd. . .	6		16	37
St-Maurice F.P. Ass'n Ltd. . .	316	281	356	334
So. St. Lawrence F.P. A. Ltd.	3		3	2
TOTAL.....	1,519	1,754	542	490
GRAND TOTAL.....	27,975	37,340	19,054	11,282

LES PERMIS DE CIRCULATION

PERMIS ÉMIS PAR:	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT	NOMBRE DE PERMIS VISÉS
<i>Service de la Protection:</i>			
1—Abitibi.....	890	4,000	4,830
2—Témiscamingue.....	900	48,409	56
3—Gatineau.....	83	915	50
4—Montréal.....	473	2,365	
5—Saint-Maurice (Haut).....	54	1,197	60
6—Lac St-Jean.....	2,140	65,172	801
7-8—St-Maurice (Bas) Cantons de l'Est.....	113	1,109	7
9—Rive-Sud.....	155	1,069	15
10—Gaspésie.....	375	1,776	22
11—Côte-Nord.....	314	3,152	
12—Parc des Laurentides.....	314,363		300,000
Bureau de Québec.....	120	681	
TOTAL.....	319,980	129,845	305,845
<i>Associations:</i>			
Laurentian F. P. Ass'n Ltd.....	90,950	333,733	42,640
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd.....	4,201	315,797	4,346
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd.....	6,883		5,169
Price Bros. F. P. Ass'n Ltd.....	7,334	21,095	
St-Maurice F. P. Ass'n Ltd.....	30,431	170,194	
So. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd.....	14,475		4,370
TOTAL.....	154,274	840,819	56,525
Clubs de chasse et pêche.....	2,557	13,375	
GRAND TOTAL.....	476,811	984,039	362,370

ÉTAT DES LOCOMOTIVES ET DES GRUES MÉCANIQUES

LOCOMOTIVES:	EN BONNE CONDITION	EN MAUVAISE CONDITION	TOTAL
<i>Commission fédérale des Transports:</i>			
Canadian National Railways.....	483	15	498
Canadian Pacific Railway.....	217	3	220
Quebec Central Railway.....	12	4	16
Temiscouata Railway.....	10	—	10
Nipissing Central Railway.....	10	3	13
Central Vermont Railway.....	1	—	1
Delaware & Hudson Railway.....	2	—	2
Rutland R. R.....	1	—	1
<i>Régie Provinciale des Transports:</i>			
Donnacona Paper Co.....	3	—	3
Consolidated Paper Corp.....	3	—	3
Roberval & Saguenay Railway.....	19	—	19
Thurso & Nation Valley Ry.....	2	—	2
Canada & Gulf Terminal Ry.....	5	—	5
Beattie Gold Mine.....	—	2	2
TOTAL.....	768	27	795
GRUES MÉCANIQUES, PELLES A VAPEUR ET CHÂRS RÉSERVOIRS			
<i>Commission fédérale des Transports:</i>			
Canadian National Railways.....	22	2	24
Canadian Pacific Railway.....	4	—	4
TOTAL.....	26	2	28
GRAND TOTAL.....	794	29	823

**DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT PAR DES INCENDIES
IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER**

CAUSES:	NOMBRE D'INCENDIES	SURFACE BRÛ- LÉE EN ACRES	EVALUATION DES DOMMAGES
Trains et employés des chemins de fer...	44	1,762	\$ 673.00
Causes étrangères aux opérations du transport.....	9	16	300.00
Inconnues.....	7	96	223.00
TOTAL.....	60	1,874	\$1,196.00

L'ÉQUIPEMENT

Le tableau qui suit fait connaître, pour chaque district et chaque association, les quantités des principaux articles de leur matériel de combat ainsi que les chiffres relatifs à leurs moyens de communication et de signalisation des foyers d'incendie.

DISTRICTS	TOURS D'OB- SERVATION	MILLES DE LIGNES TÉLÉ- PHONIQUES	STATIONS MÉ- TÉOROLOGIQUES	POMPES A MOTEUR	BOYAUX 1½" LONGUEUR EN PIEDS	SACS A L'EAU AVEC LANCE	RADIOS
District 1.....	6	126	4	31	42,300	675	4
" 2.....	4	30	7	48	50,500	804	—
" 3.....	2	1	1	12	20,000	166	—
" 4.....	7	48	7	26	38,154	779	—
" 5.....	7	224	3	19	39,500	256	5
" 6.....	8	125	5	31	49,000	464	2
" 7-8.....	—	20	4	22	34,900	640	—
" 9.....	4	85	5	24	20,225	473	—
" 10.....	—	169	8	55	80,529	829	—
" 11.....	7	—	1	11	14,200	216	1
" 12.....	6	528	6	37	46,975	389	—
En entrepôt à Québec.....	—	—	—	21	62,005	615	11
TOTAUX.....	51	1,356	51	337	498,288	6,306	23

ASSOCIATIONS	TOURS D'OB- SERVATION	MILLES DE LIGNES TÉLÉ- PHONIQUES	STATIONS MÉ- TÉOROLOGIQUES	POMPES A MOTEUR	BOYAUX 1½" LONGUEUR EN PIEDS	SACS A L'EAU AVEC LANCE	RADIOS
Laurentian F. P. Ass'n Ltd.	91	1,013	12	113	126,820	1,718	33
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd.....	68	2,202	11	98	208,600	1,496	9
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd.....	88	1,351	7	65	108,800	480	—
Price Bros. F. P. Ass'n Ltd.	20	508	6	40	78,100	679	—
St-Maurice F. P. Ass'n Ltd.	85	1,379	11	61	95,200	1,664	3
So. St. Lawrence F. P. A. Ltd.....	27	516	7	32	87,172	1,012	—
TOTAUX.....	379	6,969	54	409	704,692	7,049	45

LES INFRACTIONS

Au cours des cinq dernières années, on a rapporté en moyenne par année quelque 180 cas d'infraction répartis comme suit:

- a) Feux allumés sans permis, 90 pour cent;
- b) Feux allumés avant 4 heures de l'après-midi, 2 pour cent;
- c) Feux échappés par manque de surveillance, 5 pour cent;
- d) Refus de prêter assistance aux gardes-feu, 1 pour cent;
- e) Incendiaires, 1 pour cent;
- f) Circulation en forêt sans permis, 1 pour cent.

En 1943, le nombre des infractions rapportées s'est chiffré à 110 comparativement à 235 pour l'année 1942. De ces 110 infractions, 102 cas ou 93 pour cent se rapportaient à des feux allumés sans permis, 1 cas ou 1 pour cent avait trait à un feu allumé avant 4 heures de l'après-midi, et 7 cas ou 6 pour cent concernaient des feux échappés par manque de surveillance:

CAUSES DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

Feux allumés sans permis.....		102
Feux d'abatis.....	72	
Feux de souches.....	13	
Feux de broussailles.....	17	
Feux allumés avant l'heure prescrite.....		1
Feux échappés par manque de surveillance (négligés).....		7
TOTAL.....		110

DISTRIBUTION DES INFRACTIONS PAR MOIS

Mai.....	51
Juin.....	27
Juillet.....	16
Août.....	2
Septembre.....	1
Octobre.....	13
TOTAL.....	110

Les mesures prises à l'égard de ces infractions montrent que dans 36 cas de peu de gravité, un avertissement sévère fut adressé au délinquant; 21 personnes responsables d'avoir allumé des feux en marge des lois et règlements de protection durent acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction; 37 colons subirent une diminution de primes, soit 22 réductions de 10 dollars et 15 de 20 dollars; enfin 16 inculpés furent traduits en Cour du Magistrat, dont 14 furent condamnés.

MESURES PRISES A L'EGARD DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

	NOMBRE D'INFRACTIONS RAPPORTÉES	PLAINTES REGLÉES PAR CORRESPON- DANCE	PAIEMENT DES FRAIS D'EXTINCTION EN TOUT OU EN PARTIE	EN SUSPENS	CONFISCATION DES PRIMES POUR UN MONTANT DE		PLAINTES PORTÉES DEVANT UN	
					\$10.00	\$20.00	MAGISTRAT	JUGE DE PAIX
District 1.....	15	6	3		4	1	1	
" 2.....	26	2			8	4	12	
" 3.....	1					1		
" 4.....	13	1	11			1		
" 6.....	6	6						
" 7-8.....	6	4			1	1		
" 9.....	24	4	6		6	7	1	
" 10.....	18	13	1		3		1	
Laurentian F. P. Ass'n Ltd...	1						1	
TOTAL.....	110	36	21		22	15	16	

DISPOSITIONS DANS LES CAUSES PORTÉES DEVANT UN MAGISTRAT

	NOMBRE DE PLAINTES PORTÉES	PLAINTES FONDÉES	PLAINTES RETIRÉES OU RENVOYÉES	CONDAMNATION			\$100.00 D'AMENDE ET FRAIS	PRISON	EN SUSPENS	REGLEMENT			
				\$10.00 D'AMENDE ET LES FRAIS	\$25.00 D'AMENDE ET LES FRAIS	\$50.00 D'AMENDE ET LES FRAIS				PAIEMENT COMPLET DE L'AMENDE ET DES FRAIS	SUSPENSION DE L'AMEN- DE MAIS NON DES FRAIS	SUSPENSION DE L'AMEN- DE ET DES FRAIS EN TOUT OU EN PARTIE	PRISON
District 1.....	1	1			1					1			
" 2.....	12	10	2		9			1		8	1		1
" 9.....	1	1			1						1		
" 10.....	1	1		1	2			1					
Laurentian F. P. Ass'n Ltd...	1	1					1					1	
TOTAL.....	16	14	2	1	11		1	1	1	9	2	1	1

PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA PROTECTION FORESTIÈRE

La protection des forêts contre l'incendie ne peut être assurée sans une collaboration loyale et sincère de la part du public. L'homme est en effet la cause de la presque totalité des incendies de forêts; la seule cause naturelle de feu qui existe dans la province, c'est la foudre qui n'est pas responsable de pl. s de 10% de tous les incendies; cela signifie donc que chaque année, est-il nécessaire de le répéter, plus de 90% de tous les feux de forêt sont attribuables directement ou indirectement à l'homme.

Un moyen drastique d'éliminer ou du moins de réduire ces incendies attribuables à l'homme, ce serait d'interdire à ce dernier l'accès de la forêt et l'usage du feu au cours des périodes d'alerte, mais une telle interdiction ne pourrait être appliquée sans causer de très graves répercussions dans tous les domaines, et plus spécialement dans le domaine économique, surtout en cette période de guerre, alors que la demande des produits de la forêt est si grande qu'elle nécessite que les opérations forestières s'effectuent durant toutes les saisons de l'année. D'ailleurs des mesures coercitives de cette nature sont toujours impopulaires chez nous, car notre population, avec la mentalité qu'on lui connaît, s'ingénierait à les enfreindre et même à manquer de prudence dans l'emploi du feu pour manifester sa désapprobation.

Il n'y a qu'une seule façon véritablement pratique de s'attirer la collaboration du public, c'est de lui rappeler ses devoirs et ses obligations, tout en lui démontrant les avantages et les bienfaits que lui procure la forêt.

La propagande est donc éminemment importante en protection des forêts; sans elle on ne saurait obtenir de résultats véritablement pratiques; mais pour que la propagande soit de nature à assurer la collaboration du public en l'amenant à la prudence, une prudence de tous les instants, elle doit être constante, variée, et présentée sous une forme qui plaît et qui peut attirer l'attention; c'est dans cette intention, monsieur le Ministre, que, cette année encore, vous avez cru bon de faire un appel à messieurs les curés de toutes les paroisses situées en bordure de la forêt et leur demander leur précieux concours dans l'intérêt de la conservation de nos forêts, en invitant leurs ouailles du haut de la chaire à observer rigoureusement les lois et à ne se servir du feu en forêt qu'à bon escient et avec une extrême prudence. Cet appel bien accueilli par messieurs les curés que je tiens à remercier sincèrement, nous a été d'un précieux secours et j'ai la conviction qu'il a contribué dans une très large mesure à réduire nos pertes.

Nous avons aussi cette année favorisé, et sur une plus grande échelle que l'année dernière, la diffusion de bulletins-éclairés à la radio. La Société Radio-Canada et tous les postes commerciaux de la province nous ont gratuitement offert leur précieux concours et nous tenons à leur en exprimer

toute notre gratitude. Ces bulletins-éclair comportaient pour chaque localité des informations précises sur l'indice quotidien du danger d'incendie, sur l'émission et la suspension des permis de brûlage et de circulation, sur les conditions du brûlage des abatis, sur les mesures particulières de précaution à prendre dans l'emploi du feu principalement au cours des périodes d'alerte, sur le nombre et la description des incendies qui sévissaient quotidiennement dans chaque district, etc. Durant les périodes particulièrement dangereuses ces bulletins-éclair étaient quotidiennement diffusés à plusieurs reprises.

La "Canadian Forestry Association" avait également fait de son côté des arrangements avec plusieurs postes de radio pour diffuser plusieurs fois par jour des appels au public, mais d'un genre différent, en faveur de la conservation des forêts.

A toutes fins pratiques, la radio a servi grandement, non seulement à alerter le public au cours des périodes de danger, mais également à lui faire toucher du doigt, si l'on peut dire, l'importance de son concours pour assurer la sauvegarde de nos forêts. Plus que jamais, l'on se rend compte que la meilleure organisation de protection ne saurait obtenir de succès sans une collaboration active de la part du public.

La presse nous a également donné son concours généreux, non seulement en publiant dans ses colonnes des articles sur la protection des forêts ou en faisant de la publicité sur des cas d'infraction, mais encore et surtout en tenant le public en éveil et en le mettant au courant de la situation durant ces périodes d'alerte. Nous avons apprécié grandement la précieuse collaboration de la presse qui, nous l'espérons, continuera à supporter les efforts de ceux qui ont l'immense tâche de protéger nos forêts contre le feu.

Cette année encore, suivant en cela une politique vieille de plusieurs années, notre Service a distribué dans toute la province, tant par l'intermédiaire de son personnel que par celui des associations et des concessionnaires non-affiliés, au delà de 45,000 affiches et panneaux-réclame.

L'Association Forestière Québécoise, à qui je tiens à exprimer mes plus sincères félicitations, a fait un magnifique travail de propagande au cours de l'année. Née modestement du dévouement d'un petit nombre de forestiers pénétrés du désir d'assurer la conservation de nos forêts, cette association a fait cette année encore des progrès remarquables et très prometteurs; les initiatives qu'elle a prises avec les faibles ressources dont elle dispose, font l'admiration de tous et c'est peut-être là une des raisons pour laquelle le public l'accueille avec tant d'enthousiasme.

Au cours de 1943, l'Association a tenu quatre congrès régionaux, notamment à Sherbrooke, Gaspé, Trois-Rivières et Rouyn; elle a fondé huit nouveaux clubs 4-H et tenu le premier congrès provincial de ces clubs à

Rimouski du 11 au 13 août. Les clubs 4-H, actuellement au nombre de 25, groupent près de 1000 membres; ils ont leur propre revue mensuelle "La Clairière". "La Forêt Québécoise", revue mensuelle de l'Association a maintenant un tirage de 7,200 exemplaires.

Ce sont là des faits qui démontrent bien que l'Association Forestière va de l'avant et qu'elle a déjà des mérites qui sont à l'honneur de ses dirigeants. Une association comme celle là ne peut manquer de faire du bien en exerçant une pareille influence sur le public et de faire une propagande mieux dirigée que les organismes chargés de la mise en vigueur des lois et règlements relatifs à la protection des forêts, ne peuvent faire eux-mêmes.

Le thème de l'Exposition Provinciale cette année était le suivant: "LA FORÊT, OUTIL DE LA VICTOIRE". Le ministère des Terres et Forêts ne pouvait manquer à cette occasion d'offrir aux nombreux visiteurs de l'Exposition un exhibit digne de cette devise. Nous avons profité de cette magnifique occasion qui nous était offerte pour faire une propagande soignée en faveur de la conservation de la forêt, propagande qui n'a sûrement pas manqué d'attirer l'attention du public de façon concrète.

Cette année également, en coopération avec la "Canadian Forestry Association" et l'Association Forestière Québécoise et les associations de protection, le Service de la Protection s'est appliqué à donner toute son attention à l'éducation par le cinéma; durant l'été, ses propagandistes sont allés de paroisse en paroisse et plus spécialement dans les centres de colonisation, à l'orée de la grande forêt, et durant l'hiver dans les chantiers, dispenser leurs conseils aux populations tout en les distrayant.

Voici, dans chacune des régions visitées au cours de l'été, le nombre de représentations données avec en regard le nombre des assistants:

PROGRAMME D'ÉTÉ

RÉGIONS	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE
Abitibi-Témiscamingue.....	45	14,675
Hull-Gatineau.....	24	5,985
Montréal.....	29	11,750
St-Maurice.....	39	16,205
Québec-Charlevoix.....	24	11,830
Côte-Nord.....	5	3,800
TOTAL.....	167	64,245

PROGRAMME D'HIVER

RÉGIONS	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE
Abitibi-Témiscamingue.....	25	2,373
Hull-Gatineau.....	38	2,590
Cantons de l'Est.....	6	725
Témiscouata.....	15	1,344
St-Maurice.....	26	1,629
TOTAL.....	110	8,661

L'agencement des divers médiums de publicité et de propagande que nous venons d'esquisser, nous a permis de tenir le public en éveil et de lui réclamer sa collaboration. Si la formule que nous avons adoptée jusqu'ici a donné de bons résultats, il ne faudrait pas croire cependant qu'elle est parfaite; il faudra, pour le moins, intensifier nos efforts dans cette voie, peut-être la plus importante de toutes celles qui conduisent au succès dans le domaine de la conservation de la forêt.

L'ENTRAÎNEMENT DU PERSONNEL

On a entrepris en 1943 d'intensifier l'entraînement du personnel préposé à la protection des forêts contre l'incendie. Le projet s'est concentré cette année sur l'un des problèmes d'importance primordiale pour les gardes-feu, le brûlage des abatis. L'objet de ce cours d'entraînement était de fournir aux inspecteurs et gardes-feu une méthode d'opération bien définie pour l'exécution de leur travail relatif au brûlage des abatis.

Le travail effectué cette année en marge de ce projet, a consisté en la publication d'un cours sur le brûlage des abatis à l'usage des inspecteurs et gardes-feu, préparé par monsieur Geo. H. Bernier, assistant-chef du Service de la Protection, et en une série de conférences sur le brûlage des abatis, prononcées devant le personnel du Service de la Protection et des associations de protection. Une assistance totale de 227 inspecteurs et gardes-feu fut enregistrée au cours des 13 réunions tenues lors de cette tournée dans les diverses régions de la province.

COURS D'ENTRAÎNEMENT SUR LE BRÛLAGE DES ABATIS

ENDROIT	DATE	NOMBRE DE PERSONNES
Notre-Dame-du-Lac.....	20 mai	15
Parke.....	2 juin	13
Squatteck.....	10 juin	10
Lac Mégantic.....	18 juin	7
Mont-Laurier.....	23 juillet	11
Maniwaki.....	24 juillet	17
Amos.....	26 juillet	22
La Sarre.....	27 juillet	12
Rouyn.....	28 juillet	42
Ville-Marie.....	29 juillet	22
Chicoutimi.....	10 août	22
Normandin.....	11 août	18
Chandler.....	20 août	16
TOTAL.....		227

Chaque conférence consistait en un exposé des mesures préventives se rattachant au brûlage des abatis et des moyens à la disposition du garde-feu pour exercer le contrôle du brûlage et s'assurer de la collaboration du public. On y décrivait les qualifications d'un bon garde-feu, les lois et règlements relatifs au brûlage des abatis, les différentes classes d'abatis, les particularités du permis de brûlage, les mesures de précaution à la disposition du garde-feu pour exercer le contrôle du brûlage, les infractions aux lois et règlements sur le brûlage des abatis, la technique du brûlage des abatis, etc.

C'est notre intention de préparer en marge de ce projet un film sonore et en couleurs sur le brûlage des abatis. Cette initiative apporterait un précieux concours au succès de ces réunions.

Cette série de cours d'entraînement devrait contribuer à accroître le rendement et l'efficacité des gardes-feu dans l'exercice de leurs fonctions, d'une importance capitale pour la conservation des forêts.

LA PROTECTION DE LA FORÊT ET DE LA FAUNE DANS LE PARC DES LAURENTIDES

Saint-Denys PREVOST
Chef de district

Au cours de la saison de 1943, le Parc des Laurentides a été honoré de la visite de personnages éminents. En effet, le 20 août, le président des Etats-Unis, M. Roosevelt, l'Honorable Premier-Ministre de la Grande-Bretagne, madame et mademoiselle Churchill se sont rendus à notre chalet du Lac à l'Épaule. Partis de Québec le matin, ils y étaient de retour le soir du même jour. La température s'était montrée splendide, la pêche bonne et nos illustres hôtes n'ont pas tari d'éloges sur les beautés du paysage laurentien..

Du 26 au 30 août, l'Honorable Premier-Ministre accompagné de madame et de mademoiselle Churchill, du Général Sir Allen Brook, Chef de l'Etat-Major Impérial, Sir Charles Portal, Chef d'Etat-Major de l'Aviation, Sir Alexander Cadogan, Sous-Secrétaire permanent aux affaires étrangères et plusieurs personnes de leur suite, se rendirent au Lac des Neiges. La pêche fut excellente et l'Honorable Premier-Ministre fit quelques très habiles prises. L'éminent homme d'Etat déclara, à son retour, que les journées passées dans le Parc des Laurentides constituaient en réalité pour lui, le premier repos véritable (quoiqu'il soit demeuré en communication constante avec l'extérieur) depuis le début de la guerre.

Comme par le passé, nous nous sommes efforcés durant l'année de maintenir en parfait état nos camps, maisons, garages, en un mot, toutes nos constructions et notre matériel.

Nos tours et les lignes de téléphone qui les relie au poste de chaque division ont été l'objet d'un soin particulier. Certaines de ces lignes à retour terrestre s'étendent sur une distance d'au-delà 60 milles et, malgré le grand nombre d'appareils raccordés à ces circuits, elles fournissent un très bon service, même par temps humide.

Nos portages ont tous été maintenus en bon état et même quelques tronçons nouveaux ont été ouverts. L'entretien des portages dans le Parc représente aujourd'hui beaucoup de travail, étant donné l'étendue du réseau. Certains chemins d'opérations forestières abandonnés ont de nouveau été rendus praticables, afin de fournir des voies rapides de pénétration en cas d'incendie. Pareille restauration est onéreuse, car il faut quelquefois reconstruire les ponts sur des cours d'eau assez larges.

Nous avons maintenu en opération le même nombre de stations météorologiques que par le passé: soit six, dont une au chef-lieu de chaque divi-

sion. Les rapports de ces stations, comme toujours, nous ont été très utiles et nous ont permis d'alerter notre personnel en temps opportun.

Les pronostics quotidiens provenant du service météorologique fédéral ont été transmis régulièrement à tous les inspecteurs au cours de chaque période d'alerte, fournissant ainsi à ces derniers la meilleure information possible sur l'état prochain de la température. Les pluies, au cours de la saison, sans être très abondantes, sont généralement tombées à point et nos périodes d'alerte n'ont été que de courte durée.

Nous n'avons eu que six incendies durant la saison, dont trois seulement ont nécessité de l'aide supplémentaire pour être maîtrisés; les autres ont été éteints par les gardes-feu et gardes-chasse. Sur les six, au moins quatre ont été allumés par la foudre, deux par les ouvriers forestiers, dont un pendant le flottage du bois.

Nous avons eu un grand nombre d'ouvriers forestiers à surveiller durant toute la saison dangereuse, car les opérations forestières ont été très actives et la coupe du bois a presque atteint un record. En conséquence, nous avons exigé de notre personnel une étroite vigilance à faire observer la loi et les règlements qui régissent la protection des forêts, la chasse et la pêche.

Les entrées et sorties de 314,363 personnes ont été contrôlées à nos onze barrières, tant temporaires que permanentes. La circulation à nos barrières présente une diminution d'environ 20% sur l'année précédente, ce qui est probablement dû aux restrictions sur l'essence.

Comme d'habitude, notre personnel des barrières a émis des permis de pêche pour la commodité des touristes qui fréquentent les chalets du Ministère de la Chasse et des Pêcheries.

Nous avons fait le recensement annuel de nos huttes de castors, recensement que nos gardes-feu, gardes-chasse font depuis au-delà de quinze ans et nous en avons repéré 674. Habituellement, nous en allouons une supplémentaire sur le terrain pour chaque hutte repérée. Etant donné que nous énumérons seulement les huttes de castors qui se trouvent sur la route de nos patrouilles régulières, ce chiffre est loin de représenter le nombre total des huttes que renferme le Parc. Nous croyons pouvoir estimer, sans aucune exagération, qu'il existe au moins une hutte en dehors de nos rondes pour chaque hutte repérée.

En admettant ce principe, nous aurions donc un total d'environ (1368) treize cent soixante-et-huit huttes. Depuis que nos statistiques font mention de l'augmentation du gibier dans le Parc, nous avons toujours basé nos estimations sur l'existence de quatre habitants par hutte, soit deux jeunes et un couple d'adulte. Nous croyons que cette moyenne est inférieure à la réa-

lité mais, telle quelle, elle accuserait déjà un total de (5472) cinq mille quatre cent soixante-et-douze sujets.

L'original continue d'augmenter, mais si faiblement que nous croyons pouvoir en fixer le nombre comme étant, à peu de choses près, celui de l'année dernière, ce qui donnerait environ un original pour chaque quatre milles carrés du Parc, soit une population totale d'environ 900 sujets. Le chevreuil semble aussi être en légère augmentation; quant au caribou, nous n'en avons repéré que de très rares traces; le vison et la martre semble normalement se multiplier; le nombre des pékans demeurerait stationnaire. Nous constatons, comme par les années passées, que la loutre va en augmentant, et l'on en relève un grand nombre de traces dans toutes les divisions. Le renard, essentiellement nomade, est moins nombreux; le loup-cervier semble stationnaire et le loup franc que nous nous efforçons de détruire le plus possible, semble enfin être en régression. La perdrix et le lièvre abondent.

MÉTÉOROLOGIE FORESTIÈRE

G. Oscar VILLENEUVE, B.A., M.Sc., I.F., A.G.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, le Bureau de Météorologie s'est ressenti encore plus qu'auparavant des exigences de temps de guerre. Deux de nos techniciens servent dans les forces armées du Canada; l'un en Italie avec le corps d'infanterie, l'autre au pays avec le corps d'aviation canadien. De plus, monsieur Robert Bellefeuille, i.-f., directeur du bureau de Météorologie depuis 1936, vient de nous quitter pour occuper un poste supérieur au Service Forestier. Nous perdons en lui un technicien des premières heures et un administrateur qualifié. Nous lui souhaitons tout le succès désiré dans ses nouvelles fonctions.

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE QUÉBEC :

En 1943, on comptait 261 stations météorologiques dans toute la province de Québec, dont 34 stations relevant du Service Météorologique Fédéral. De ces 34 stations, 14 sont situées au nord du 52ième degré de latitude. Il y a donc pour la partie de la province de Québec qui nous intéresse plus particulièrement, 247 stations météorologiques qui dépendent, soit du bureau de Météorologie provincial, soit de la Commission des Eaux Courantes, soit des Associations de protection, soit encore des stations expérimentales.

ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES STATIONS :

Quelques nouvelles stations seulement ont été ajoutées au réseau déjà établi de nos stations météorologiques. Certaines d'entre elles, comme celle

de Ste-Cécile de Masham, remplacent d'anciennes stations qui servaient uniquement à déterminer l'indice d'inflammabilité; d'autres, comme celle de St-Hilaire, aux fins d'obtenir des données climatiques dans certaines régions de la province dont nous ne connaissons guère le climat. Nous nous sommes intéressés, cette année, à tenir en bon état d'opération le réseau actuel de nos stations afin de continuer l'étude du climat de notre province que nous entendons poursuivre pour une décade.

INSPECTION DES STATIONS:

Nos inspecteurs ont visité plus de 100 stations météorologiques en 1943, la plupart faisant partie du réseau du bureau de Météorologie, les autres appartenant à la Commission des Eaux Courantes et aux fermes expérimentales. Il va sans dire que le manque d'appareils a fort restreint le remplacement des appareils détériorés. En autant que possible, nous avons maintenu en bon état de service nos stations sans pouvoir, toutefois, les compléter, comme nous nous l'étions proposé, d'appareils supplémentaires pour enregistrer les phénomènes atmosphériques de seconde importance.

DÉTERMINATION DE L'INDICE D'INFLAMMABILITÉ:

Plus de 100 stations météorologiques ont servi à déterminer l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers dans tous les territoires sauvegardés par le Service de la Protection des forêts, les associations de protection et les concessionnaires non-affiliés.

En 1943, on a déterminé l'indice d'inflammabilité pour les peuplements suivants:—

- 1.— Pin blanc,
- 2.— Pin rouge,
- 3.— Pin gris,
- 4.— Mélangé de résineux,
- 5.— Epinette,
- 6.— Feuillus,
- 7.— Sapin,
- 8.— Superficies exploitées de 1 à 2 ans,
- 9.— Superficies exploitées de 3 à 5 ans,
- 10.— Superficies exploitées de 5 ans et plus.
- 11.— Mêlés,
- 12.— Brulis.

SERVICE D'INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES:

Les restrictions imposées par la guerre nous ont empêché encore en 1943 de transmettre des informations météorologiques comme nous l'avions fait en 1941. Nous avons continué, cependant, de fournir à tous les intéressés les données météorologiques nécessaires à leurs études. Nous avons également collaboré, comme par le passé, avec les associations de protection des forêts, la Commission des Eaux Courantes et les divers Services du ministère de l'Agriculture.

ÉTUDES CLIMATÉRIQUES:

Nous avons fait les études suivantes au Bureau de Météorologie: —

- 1.—Résumé mensuel du temps dans la province de Québec en 1943;
- 2.—Cartes mensuelles d'indice d'aridité pour le Québec en 1943;
- 3.—Etude de la précipitation dans la province de Québec, en 1943;
- 4.—Résumé mensuel des conditions d'inflammabilité des forêts dans la province de Québec, en 1943;
- 5.—Etudes spéciales de climatologie pour diverses stations expérimentales;
- 5.—Rapports spéciaux sur l'indice pour les Associations de protection des forêts.

A Duchesnay, où sont situés notre station météorologique modèle et notre laboratoire, nous avons fait les études suivantes: —

- 1.—Résumé mensuel du temps à Duchesnay, comté de Portneuf, en 1943;
- 2.—Résumé annuel du temps à Duchesnay, comté de Portneuf, en 1943.

NOUS Y AVONS FAIT AUSSI:

- 1.—Des observations phénologiques forestières;
- 2.—Des observations météorologiques sur le micro-climat;
- 3.—Des observations hydrologiques sur les hauteurs des eaux du Lac St-Joseph.

PUBLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES:

Voici, à date, le résultat de nos recherches et de nos études parues dans diverses publications: —

- 1.—VILLENUEVE, G.-Oscar, 1941
L'échelle des vents de Beaufort et ses situations équivalentes. LA FORÊT QUÉBÉCOISE, OCTOBRE, 1941.
- 2.—VILLENUEVE, G.-Oscar, 1942
— Relations entre l'insolation observée au moyen d'un héliographe et l'insolation déterminée indirectement par les observations oculaires de nébulosité. LE NATURALISTE CANADIEN, AVRIL et MAI, 1942.
- 3.—VILLENUEVE, G.-Oscar, 1943
Relation entre les résultats de l'évaporomètre WRIGHT et ceux de évaporomètre PICHÉ dans l'observation de l'évaporation. (ANNALES DE L'A. C. F. A. S. 1943).
- 4.—VILLENUEVE, G.-Oscar, 1943
Code pour la transmission des messages météorologiques. Remis seulement aux officiers du Service de la Protection, ministère des Terres et Forêts, Québec.
- 5.—VILLENUEVE, G.-Oscar, 1943
FOREST METEOROLOGY IN QUEBEC: The Forestry Chronicle, December, 1943. Réimpression par le bureau de Météorologie, Service de la Protection, ministère des Terres et Forêts, Québec.

ENTOMOLOGIE FORESTIÈRE

L. DAVIAULT, D. Sc.

Au cours de l'année 1943, tous les travaux de première importance déjà en cours ont été continués et des recherches nouvelles ont été entreprises sur la biologie et l'écologie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il nous a été impossible malheureusement d'employer à nouveau des instructeurs pour renseigner les collaborateurs à notre inventaire annuel sur les insectes forestiers sur la façon de faire les collections. Nous avons dû également abandonner temporairement l'inspection annuelle des pépinières forestières et de certaines propriétés privées comme nous le faisons depuis quelques années. Il faut espérer que ces travaux pourront être repris plus tard lorsqu'il sera plus facile de trouver le personnel nécessaire.

On trouvera ci-après un résumé des rapports qui nous ont été soumis par les chefs des diverses sections.

INVENTAIRE DES INSECTES FORESTIERS DU QUÉBEC

Robert Lambert, B.S., I.F.

Par suite d'un printemps tardif, les premières collections n'ont pu être effectuées aux dates prévues, de sorte que le nombre total d'échantillons recueillis cette année a été inférieur d'environ 20 pour cent à celui de l'année dernière.

Les principaux renseignements obtenus au cours de l'année ont fait l'objet d'un rapport spécial, auquel on pourra référer pour plus amples informations sur le sujet. Nous nous contenterons de résumer ici les observations les plus importantes.

Le plus grand ennemi des forêts du Québec est aujourd'hui la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Archips fumiferana Clem.*). Cet insecte a fait beaucoup parler de lui il y a une vingtaine d'années et il a fait sa réapparition dans notre province en 1939. Les premiers dégâts furent remarqués dans les régions de Duparquet et d'Hébécourt et de là l'invasion a rayonné dans toutes les directions et en particulier vers l'est, si bien que cette année on récolta quelques chenilles jusque dans la vallée du Saint-Maurice. Les dégâts qu'il a commis à date sont peu considérables, mais l'insecte menace de devenir un grave danger pour nos immenses forêts de conifères.

L'épidémie de la mouche à scie européenne de l'épinette, (*Gilpinia hercyniae* Htg.), continue à périlcliter et il n'existe plus actuellement aucun foyer d'infestation important. Ce déclin, dans l'épidémie de cet insecte depuis 1940, s'explique en grande partie par l'action d'une maladie à virus qui sévit dans les populations larvaires.

Les érables dans certaines sections de la rive sud du Saint-Laurent ont été encore cette année sévèrement défoliées par les chenilles de l'arpenreuse du printemps, (*Paleacrita vernata* Peck.) et de l'arpenreuse du tilleul, (*Erranis tiliaria* Harr.). Heureusement, les épidémies occasionnées par ces deux Lépidoptères sont généralement de courte durée et elles sont toujours enrayerées, avant qu'elles aient pris des proportions réellement inquiétantes, par la multiplication de leurs parasites naturels. Les observations faites en laboratoire ont montré que cette année le taux du parasitisme était élevé et qu'une maladie avait fait son apparition dans les populations larvaires. Il est donc probable que les défoliations ne se renouvelleront pas l'année prochaine avec autant d'intensité que cette année.

Depuis quelques années, on constate en de nombreux endroits sur la rive sud du Saint-Laurent, un dépérissement des bouleaux dont la cause reste inconnue. Toutefois, il ne semble pas que le perceur bronzé du bouleau (*Agrilus anxius* Gory.) soit à l'origine de cette décadence car sur bien des arbres examinés, il a été impossible de déceler la présence de ce ravageur; d'ailleurs, les études de nombreux auteurs ont montré que l'*Agrilus anxius* n'envahit que des arbres déjà affaiblis par d'autres causes. Il ne s'en suit pas que l'on doive considérer cet insecte comme un ennemi absolument négligeable, car bien souvent un arbre en état de débilité pourrait survivre s'il n'était pas attaqué secondairement par l'insecte.

ACCLIMATATION DES PARASITES

Gérard Paquet, B.A., I.F., M.Sc.

Les expériences en vue de la lutte contre la mouche à scie de l'épinette (*Gilpinia hercyniae* Htg.) au moyen des parasites naturels européens sont toujours en cours. Cette année, le travail a été concentré au lac Charles dans le Parc des Laurentides à une dizaine de milles de La Galette. A cet endroit, plusieurs milliers de parasites de l'espèce *Microplectron fuscipennis* Zett., ont été libérés en 1940 et en 1941, ainsi que quelques colonies des parasites larvaires des genres *Exenterus* et *Sturmia* en 1942. Il s'agit maintenant de déterminer jusqu'à quel point ces parasites se sont établis à cet endroit.

Au cours des mois d'été, des échantillons de larves et de cocons de la mouche à scie de l'épinette furent prélevés périodiquement dans deux places

d'étude spécialement établies à cette fin, dans un peuplement d'épinette noire. Un total de 2,822 larves furent recueillies au cours de 190 échantillonnages. Ces larves furent conservées dans de l'hydrate de chloral et expédiées au laboratoire de parasitologie du Dominion à Belleville, Ont. La dissection de ces larves a montré qu'il y en avait 8 parasitées par *Sturmia* et 10 par *Exenterus*.

Pendant l'été, 585 cocons furent ramassés dans les deux places d'étude sus-mentionnées. Ces cocons furent divisés en deux lots; un premier lot comprenant 328 cocons fut envoyé au laboratoire de Belleville et un deuxième de 257 cocons fut conservé à Québec. Parmi les cocons du premier lot, il y en avait 14 parasités par *Exenterus*, 3 par *Microplectron fuscipennis* Zett., et 1 par *Mesoleius tenthredinis* Morl., tandis que dans le lot de cocons conservé à Québec, il y en avait 3 parasités par *M. fuscipennis* et 1 par *Exenterus*. En plus des cocons mentionnés plus haut, un lot additionnel de 790 cocons fut recueilli au hasard dans l'espace compris entre les deux places d'étude et l'analyse de ces cocons révéla que 69 d'entre eux étaient parasités par *M. fuscipennis* et un par un parasite larvaire, soit *Exenterus* ou *Sturmia*.

TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Gérard Paquet, B.A., I.F., M.Sc.

Cet insecte est devenu un fléau très redoutable dans les forêts de conifères du Québec; aussi, il nous a paru indispensable d'entreprendre immédiatement des recherches dans le but d'obtenir des informations sur son comportement dans notre province en vue de trouver une méthode pour tenter de la combattre.

A cette fin, un laboratoire temporaire a été établi à Duparquet en Abitibi, au centre même du principal foyer d'infestation de la tordeuse. Le travail a consisté principalement cette année dans le prélèvement d'échantillons des divers stades de l'insecte dans deux places d'étude établies spécialement à cette fin dans deux peuplements de conifères de composition différenté. Les échantillonnages se faisaient deux fois la semaine et les formes immatures récoltées étaient transportées au laboratoire pour y être élevées jusqu'au stade adulte dans des cages appropriées.

Les informations obtenues au cours de cette première saison de travail ne nous permettent pas de tirer des conclusions définitives, mais elles nous ont permis d'établir les dates d'apparition des différents stades de l'insecte dans le champ et de déterminer le taux de parasitisme occasionné par les diverses espèces de parasites observées.

RECHERCHES SUR LES RONGEURS DU BOIS ET DE L'ÉCORCE
DANS LES BÛCHÉS ET LES BRÛLIS

René Martineau, B.A., I.F., M.Sc., M.F.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, un nouvel échantillonnage a été effectué dans les 19 places-échantillons établies en 1941 en vue d'étudier les rongeurs du bois et de l'écorce. Comme énoncé dans le cinquième rapport sur l'entomologie forestière, l'objet des travaux effectués dans les bûchés était de déterminer le comportement des insectes en rapport avec diverses méthodes employées dans la disposition des rebuts forestiers, pendant que dans les brûlis notre travail avait pour but de suivre le développement des rongeurs du bois et en particulier du longicorne *Monochamus scutellatus* dans divers peuplements endommagés par le feu.

La publication du présent rapport nous fournit l'occasion de signaler les progrès dans nos travaux de recherches en attendant la publication d'un rapport plus complet.

A) *Bûchés*

Dans les bûchés, le travail a consisté dans la prise d'échantillons sur des sujets traités en 1941 et en plus sur un certain nombre d'autres sujets laissés intacts pour fins d'échantillonnage et de vérification. Un total de 300 échantillons ont été collectionnés, dont 148 sur les concessions de l'Anglo Canadian Pulp sur la rivière Montmorency et 152 sur les concessions de la Gaspesia Sulphite. La répartition par essence se fait comme suit: épinette blanche 67, épinette noire 120, sapin 113. Quant aux différents types de déchets examinés, on en trouvera le détail au tableau suivant:

TABLEAU 1
DÉCHETS ÉCHANTILLONNÉS SUIVANT LEUR TYPE

	SOUCHES	BILLES	BRANCHES	HOUPPIERS	TOTAL
Déchets recouverts de de branches.....	37	19			56
Déchets écorcés.....	35	26			61
Déchets non traités.....	21	16			37
Déchets empilés suivant leur type.....		18	33	21	72
Déchets non traités.....		16	36	22	74
	93	95	69	43	300

L'analyse de toutes les données recueillies n'est pas encore terminée, mais nous espérons pouvoir la compléter incessamment.

B) Brûlis

Le nombre total d'arbres échantillonnés dans les brûlis est de 57 parmi lesquels on compte 45 épinettes, 6 pins gris et 6 sapins donnant une superficie totale de 2428 pieds carrés d'écorce examinée. Il nous a été donné une fois de plus de constater l'abondance relative des insectes rongeurs du bois dans les brûlis de Clova comparés aux peuplements étudiés à Dolbeau et à Chandler. Aussi, avons-nous pu remarquer que les dommages causés au sapin étaient à peu près nuls comparativement à l'épinette et au pin gris.

Une compilation préliminaire des notes recueillies dans les brûlis de Clova depuis 1941 nous a permis d'en arriver à des conclusions générales qui ont fait l'objet d'un rapport présenté à l'université Yale au printemps 1944, sous le titre "The small pine-sawer". Il convient d'en énoncer quelques-unes dans le présent rapport, sans toutefois vouloir trop en généraliser la portée.

L'insecte qui cause des dommages importants aux bois d'épinette et de pin gris visités par le feu est le longicorne *Monochamus Scutellatus* Say. Les œufs sont déposés dans l'écorce des arbres et dès qu'elle est sortie de l'œuf, la larve commence à creuser une galerie à travers l'écorce pour continuer jusqu'à l'intérieur du bois. Apparemment, le cycle de vie est de deux ans et rares sont les individus qui le complète en une seule année.

Les arbres sont généralement attaqués de la base au sommet malgré qu'un nombre beaucoup plus considérable de galeries soient rencontrées à leur partie inférieure. En ce qui a trait aux essences, les chiffres recueillis dans les brûlis de Clova démontrent que l'épinette est plus affectée que le pin gris et cela au taux moyen de une galerie de plus par pied carré d'écorce.

Dû au fait que toute étude de population nécessite la considération d'un très grand nombre d'individus, il nous a semblé important pour étudier la distribution des insectes sur l'arbre, de considérer seulement les arbres contenant plus de 75 galeries. En conséquence, les résultats ne sauraient être appliqués qu'aux arbres ayant une population supérieure à ce minimum. C'est dans cet esprit que doivent être interprétées les figures 1 et 2 dont la première montre la relation qui existe entre le nombre de galeries par pied carré et la hauteur de la bille dans l'arbre. Faisons remarquer que dans cette figure, la population est bien fonction de la hauteur mais aussi du diamètre puisque ce dernier décroît avec l'élévation. La figure 2 au contraire nous fait voir le rapport qui existe entre cette même population et le diamètre des billes seulement.

NOMBRE DE GALERIES PAR PIED CARRÉ D'ÉCORCE EN
RELATION DE L'ÉLEVATION DES BILLES DANS L'ARBRE

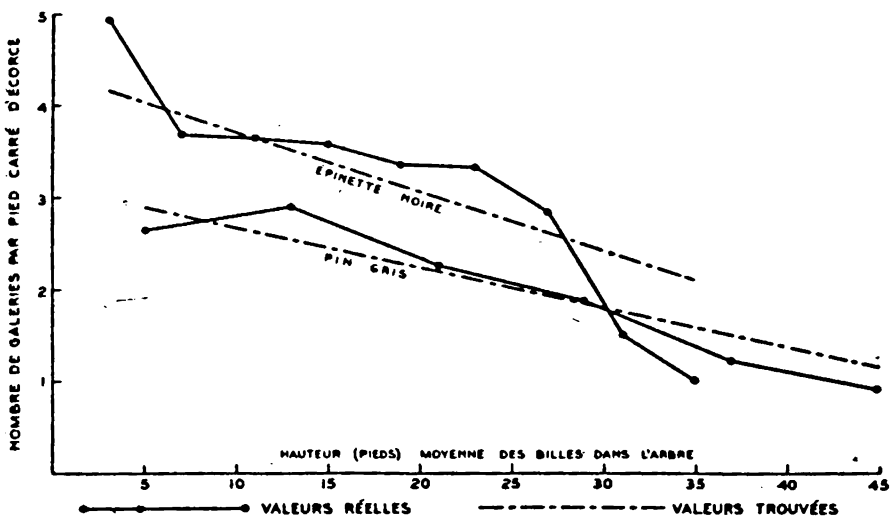


Fig. 1

NOMRE DE GALERIES PAR PIED CARRÉ D'ÉCORCE
EN RELATION DU DIAMÈTRE DES BILLES

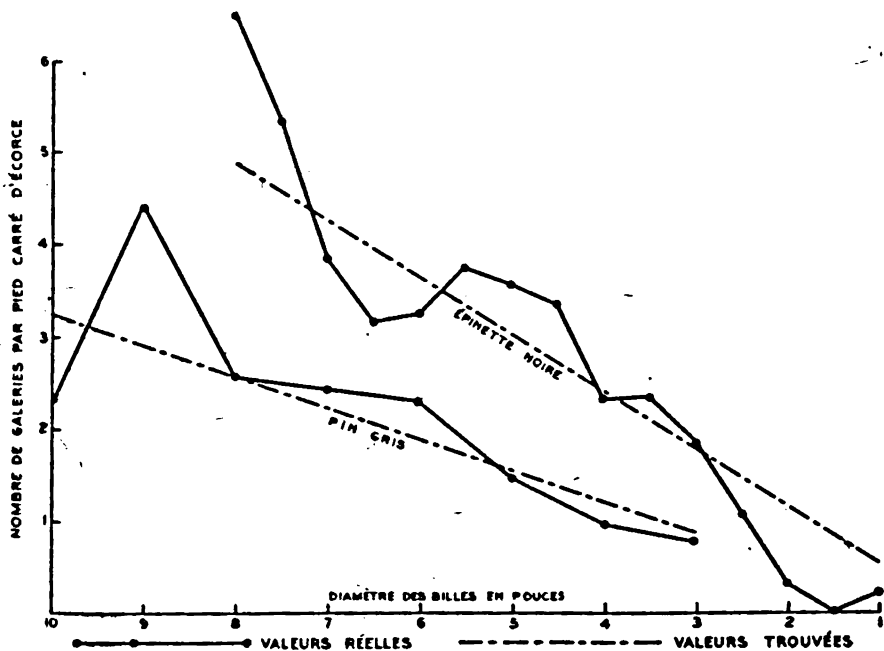


Fig. 2

L'étude de la longueur des 140 galeries examinées a révélé que les larves progressent plus rapidement à travers le pin gris que l'épinette noire. L'état des insectes trouvés à l'intérieur, d'autre part, a prouvé que le facteur de mortalité était très élevé chez les larves après qu'elles ont commencé à creuser leur galerie à travers le bois.

SERVICE DE CONSULTATION ET DE PUBLICITÉ

Depuis quelques années, le nombre de consultations qui nous sont demandées va sans cesse croissant et ce travail occupe presque continuellement les services d'un entomologiste. Nous avons renseigné toutes les personnes qui nous ont consultés sur l'identité des ravageurs, sur les moyens de lutte à employer, ainsi que sur les mesures de prophylaxie à prendre pour empêcher la répétition des dégâts.

Lors de l'exposition provinciale de Québec qui s'est tenue au cours du mois de septembre, le Bureau a présenté un exhibit illustrant les principaux ravageurs de nos forêts et les méthodes employées pour les combattre.

PUBLICATIONS NOUVELLES: .

- No. 19.—“Population studies of the European Spruce Sawfly *Gilpinia hercyniae* (Htg.) in Quebec”, par R. Martineau. For. Chronicle vol. 19, pp. 1-23, 1943.
- No. 20.—“Bioclimatic Study of the European Spruce Sawfly in Quebec”, par G. Paquet. Revue Can. de Biologie. Vol. 2, pp. 1-20, 1943.
- No. 21.—“Sixième Rapport Annuel sur l'Entomologie Forestière”, Service d'Entomologie, Ministère des Terres et Forêts, 9 pp. et 1 carte, 1944.

ÉTAT DE L'ATMOSPHERE

ANALYSE DES PRÉCIPITATIONS

La saison des feux, quant aux précipitations mensuelles et totales enregistrées, a été à peu près normale cette année. On a cependant constaté que certaines régions climatiques se sont comportées d'une manière tout à fait irrégulière comparativement aux années précédentes.

Ainsi le Parc des Laurentides, que l'on considère comme la région la plus froide de toute la province et où la précipitation est toujours plus abondante qu'ailleurs, a accusé cette année une déficience de pluie. La péninsule de la Gaspésie, plus froide au centre que sur ses contours, a accusé une plus forte précipitation au centre et du côté de la Baie des Chaleurs que sur la rive nord. Le lac St-Jean est une région climatique distincte caractérisée par une température plus élevée et une précipitation plus faible que le Parc des Laurentides. La région climatique de Montréal aux dimensions plutôt vastes a un centre de précipitations variable et que l'on trouve tantôt dans l'Outaouais inférieur, tantôt près du Lac St-Pierre et tantôt en plein centre des Cantons de l'Est; cette région dont la température est généralement plus élevée qu'ailleurs a bénéficié d'une précipitation plutôt régulière. Enfin l'ouest du Québec, région qui se délimite par une ligne imaginaire partant au nord du Lac St-Jean et se rattachant en courbe concave par rapport au nord, à la rivière Outaouais, aux environs du 46^e degré de latitude a subi des précipitations plus ou moins régulières au cours de l'année.

En somme, on a pu observer cette année qu'il existe dans la province, et cela par rapport à la précipitation seulement, cinq régions climatiques bien définies et que voici: le Parc des Laurentides, la Gaspésie, le Lac St-Jean, la région de Montréal et l'ouest du Québec.

Voici maintenant quelles ont été les données des précipitations dans les différentes régions de la province durant la période de mai à septembre inclusivement.

MAI

Durant ce mois, la précipitation a été à peu près normale avec un maximum dans la région de l'Outaouais inférieur et un minimum dans l'Abitibi; on a en effet enregistré 6.62 pouces à Montebello et 1.17 pouces à Amos. Vers le nord, c'est-à-dire dans l'Abitibi et le Témiscamingue, la précipitation a été nettement inférieure à la moyenne; à Ville-Marie elle n'a été que de 1.43 pouces et à Amos 1.17 pouces. Au Lac St-Jean la lame d'eau a varié entre 1.35 pouces au Portage des Roches et 3.84 pouces à Normandin. Dans les Cantons de l'Est on a enregistré une précipitation régulière de plus de

trois pouces à toutes les stations météorologiques. Dans le Parc des Laurentides, la précipitation a atteint un maximum de 4.80 pouces à Stoneham. En Gaspésie la précipitation a été plus irrégulière avec un maximum de 5.87 pouces à Port-Daniel et un minimum de 1.27 pouces au Bic.

JUIN

La précipitation a été au-dessus de la normale dans toute la province au cours de ce mois. Les régions de Montréal, du nord de Montréal et de l'Ontario inférieur ont été le centre d'une précipitation maxima avec plus de 8 pouces. Au nord de ces régions, la précipitation a été moins abondante, mais on a tout de même enregistré 4.29 pouces à la station du Grand Lac Victoria, ce qui est encore au-dessus de la normale. Au Lac St-Jean, c'est la première année qu'on enregistre une précipitation aussi abondante en juin: 5.30 pouces à Albanel, 5.79 pouces à Portage des Roches et 4.34 pouces à Roberval. Sur la Côte-Nord, la lame d'eau s'est élevée à plus de 6 pouces et dans les Cantons de l'Est à plus de 8 pouces. En Gaspésie la précipitation a été plus élevée au centre de la péninsule que sur les contours.

JUILLET

C'est dans les Cantons de l'Est que la précipitation a été la plus forte en juillet. Le Parc des Laurentides vient en second lieu avec une précipitation presque aussi abondante tout de même. Dans le Lac St-Jean, on a enregistré pour une fois autant de pluie que dans le Parc des Laurentides, ce que l'on considère comme anormal, car d'habitude la précipitation est toujours plus abondante dans le Parc des Laurentides qu'au Lac St-Jean. Dans l'ouest de la province on a enregistré une précipitation variant de 2 à 4 pouces et dans la Gaspésie de 2 pouces en bordure de la péninsule et de plus de 3 pouces dans le centre.

AOÛT

En août, c'est dans le Parc des Laurentides que la pluie a été la plus abondante; on a en effet enregistré 8.79 pouces à Stoneham. Au Lac St-Jean, la moyenne a été supérieure à 5 pouces, bien qu'à Roberval elle ait été légèrement supérieure à 4 pouces (4.01). La précipitation moyenne, dans l'ouest de la province a varié entre 3 et 5 pouces — 3.10 pouces à Kipawa et 5.13 pouces à Oskelaneo. Le mois d'août a été remarquable par l'irrégularité des précipitations enregistrées; en bordure du fleuve par exemple elle a été de 6.55 pouces à Nicolet et 4.72 pouces à Trois-Rivières; en Gaspésie elle fut de 6.05 pouces à New-Richmond et 3.82 pouces à Cap Chat. De façon générale, les pluies ont été plus abondantes que d'habitude durant le mois d'août.

SEPTEMBRE

En septembre, on a enregistré dans certaines régions un minimum de précipitation qui n'avait pas été atteint depuis longtemps: moins de 1 pouce au Lac St-Jean et 0.74 pouce à Chicoutimi. Dans la vallée du St-Laurent, la précipitation n'a pas été uniforme; ainsi à Montréal elle a été de 1.89 pouces, à Québec de 1.07 pouces, à Tadoussac, à Bersimis, à Percé et à Cap-Chat de moins de 1 pouce. Toutefois à l'extrémité de la péninsule gaspésienne elle a été supérieure à 4 pouces; 4.42 pouces à Gaspé, 4.14 pouces à Port-Daniel. Durant ce mois, la lame d'eau ne s'est élevée qu'à 3.10 pouces dans le Parc des Laurentides; ceci est inférieur à la normale pour cette région climatérique. Dans l'ouest de la province la précipitation, au lieu de diminuer graduellement en allant vers le nord a plutôt monté pour atteindre un maximum de 4 pouces à Amos. Dans l'ensemble la précipitation a été inférieure à la normale et plutôt irrégulière.

OCTOBRE

Nous n'avons pas de données précises sur la précipitation au cours de ce mois étant donné que nos stations météorologiques ont cessé leurs opérations à la fin de septembre. Tout de même nous avons noté que la précipitation avait été assez abondante dans toute la province, exception faite de la partie ouest de la Gaspésie qui a souffert d'une sécheresse assez prononcée durant la première quinzaine de ce mois.

LA SAISON DES FEUX

C'est le 6 mai que fut signalé le premier incendie forestier de la saison et le 26 octobre qu'on rapporta le dernier; la saison des feux a donc été cette année de 174 jours, soit 36 jours de moins que l'année précédente, qui avait été un record de durée avec ses 210 jours.

Dans l'ensemble les conditions ont été favorables, sauf en mai dans l'Abitibi et le Témiscamingue et en octobre dans la Gaspésie. Bien que la fonte des neiges se soit effectuée plutôt graduellement et normalement et que peu après la végétation soit apparue après un laps de temps relativement court, l'Abitibi et le Témiscamingue ont encore payé cette année leur tribut à l'élément destructeur et cela durant la seconde quinzaine de mai.

En Abitibi quelques petits feux de pêcheurs en excursion et de colons en train de brûler leurs abatis ont pris des proportions alarmantes à la suite d'une sécheresse de quelques jours. Toutefois, les dommages n'ont pas été trop considérables. Grâce à leur bon travail, les gardes-feu ont réussi à circonscrire ces incendies avant qu'ils aient réussi à prendre de vastes propor-

tions, et le 26 mai une abondante pluie est venue mettre fin à la sécheresse et dissiper tout danger de conflagration.

Dans le Témiscamingue les feux ont causé moins de dommages à la forêt qu'en Abitibi bien qu'il y en eut un très grand nombre dans certains cantons; mais une légère précipitation le 25 mai a donné aux gardes-feu l'avantage de les maîtriser et le lendemain une pluie abondante a fait cesser toute menace.

A la fin de la saison, c'est la Gaspésie qui a écopé et plus particulièrement les régions de Cap Chat, de Ste-Anne des Monts, de Matane et de la Vallée Matapédia. Une sécheresse de plusieurs jours avait fait surgir de grands dangers de feux, à tel point que le 11 octobre il a fallu remettre en fonction plusieurs gardes-feu qu'on avait licenciés auparavant étant donné que la saison des feux paraissait bien terminée. Or, le 14 octobre un incendie forestier causé par un brûlage d'abatis allumé sans permis quelques jours auparavant et négligé par la suite était signalé dans St-Octave de l'Avenir; le lendemain il avait déjà causé de grands dommages ayant brûlé plusieurs maisons et plusieurs granges. Plusieurs autres feux ont été signalés dans la même région, mais ils furent rapidement mis sous contrôle dès le lendemain tout comme celui de St-Octave d'ailleurs.

Dans la Vallée Matapédia et dans le district de Matane plusieurs incendies se sont déclarés, mais ils ont tous été contrôlés avant d'avoir causé des dommages sérieux. Deux jours après cependant une pluie bienfaisante faisait tout rentrer dans l'ordre.

Partout ailleurs dans la province, la situation a été normale durant toute la saison des feux, et n'eut été de ces deux sécheresses qui ont sévi aux deux extrémités de la province, l'une au printemps et l'autre à l'automne, la superficie brûlée n'aurait probablement pas dépassé les 10,000 acres dans la province pour toute la saison; en effet sur une superficie totale de 48,305.75 acres rasée par le feu durant toute la saison, 23,707.75 acres ont été détruits en mai et 20,720.75 acres en octobre, ne laissant qu'une superficie totale de 3,877.75 acres brûlée durant les mois de juin, juillet, août et septembre, moyenne de moins de 1000 acres par mois.

Les trois tableaux suivants démontrent assez clairement qu'en somme la saison des feux n'a pas été mauvaise. Ainsi sur un total de 699 incendies, soit 232 de moins qu'en 1942, 503 seulement ont nécessité, pour les contrôler, l'engagement de combattants; les 196 autres ont pu être maîtrisés par le personnel régulier sans l'aide de renforts supplémentaires. On notera également qu'aucun incendie n'a dépassé 5000 acres de superficie et que 166 feux seulement, soit une proportion de 23.7%, ont eu une durée de quatre jours et plus.

NOMBRE TOTAL DES INCENDIES PAR MOIS SELON L'ORDRE DE LEUR IMPORTANCE EN ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE:	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	31	38	47	23	5	8	152	28.1%
De 0.1 à 1 acre.....	14	11	20	2	7	17	71	10.1%
De 1.1 à 5 acres.....	51	15	19	2	2	30	119	17.0%
De 5.1 à 10 acres.....	32	7	10	2	—	16	67	9.6%
De 10.1 à 50 acres.....	81	22	11	—	—	62	176	25.2%
De 51 à 100 acres.....	21	4	2	—	—	13	40	5.7%
De 101 à 500 acres.....	18	2	4	.1	—	26	51	7.3%
De 501 à 1,000 acres.....	9	—	1	—	—	4	14	2.0%
De 1,001 à 5,000 acres.....	5	—	—	—	—	4	9	1.3%
Plus de 5,000 acres.....	—	—	—	—	—	—	0	0.0%
TOTAL.....	262	99	114	30	14	180	699	
POURCENTAGE.....	37.5	14.2	16.3	4.3	2.0	25.7		100%

SURFACE INCENDIÉE, QUANTITÉ D'ACRES PAR MOIS SELON L'ORDRE D'IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE:	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0.1 à 1 acre.....	10.75	9.50	13.50	1.50	5.50	11.75	52.50	0.11
De 1.1 à 5 acres.....	164.00	49.00	60.75	9.00	9.00	82.00	375.75	0.77
De 5.1 à 10 acres.....	256.50	55.00	77.00	14.00	—	125.00	527.50	1.09
De 10.1 à 50 acres.....	2,242.50	463.00	288.00	—	—	1,523.50	4,517.00	9.35
De 51 à 100 acres.....	1,711.00	294.00	110.00	—	—	1,036.00	3,151.00	6.52
De 101 à 500 acres.....	3,732.00	497.00	722.00	400.00	—	7,302.00	12,653.00	26.20
De 501 à 1,000 acres.....	6,491.00	—	800.00	—	—	2,800.00	10,091.00	20.89
De 1,001 à 5,000 acres.....	9,100.00	—	—	—	—	7,840.00	16,940.00	35.07
Plus de 5,000 acres.....	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	23,707.75	1,367.50	2,071.25	424.50	14.50	20,720.25	48,305.75	
POURCENTAGE.....	49.08	2.84	4.28	0.88	0.03	42.89		100%

DURÉE DES INCENDIES SURVENUS AU COURS DE CHAQUE MOIS

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE:	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
De 0 heure à 1 heure.....	74	42	45	11	8	12	192	27.4
De 1 heure à 4 heures.....	3	—	5	3	—	2	13	1.9
De 4 heures à 12 heures.....	29	10	15	4	2	9	69	9.9
De 12 heures à 24 heures.....	31	8	8	5	1	11	64	9.2
De 1 jour à 2 jours.....	48	7	13	5	1	42	116	16.6
De 2 jours à 3 jours.....	13	4	3	—	1	20	41	5.9
De 3 jours à 4 jours.....	11	2	4	—	—	21	38	5.4
De 4 jours et plus.....	53	26	21	2	1	63	166	23.7
TOTAL.....	262	99	114	30	14	180	699	
POURCENTAGE.....	37.6	14.0	16.2	4.3	2.0	25.8		100%

**LES DIFFÉRENTES CAUSES D'INCENDIES FORESTIERS ET LE DEGRÉ
DE SÉVÉRITÉ DE CHACUNE D'ELLES**

Le premier tableau de ce chapitre fait voir quel a été le pourcentage du nombre d'incendies, de la superficie brûlée et des dommages causés attribuables à chacune des causes.

Les cinq tableaux suivants donnent pour chacune des causes, le nombre d'incendies survenus au cours de chaque mois et leurs pourcentages correspondants, les surfaces incendiées au cours de chaque mois, la nature ou la valeur des peuplements incendiés et les pourcentages qui leur correspondent.

Enfin on trouvera en appendice un dernier tableau mettant en regard de chaque district et de chaque association le nombre d'incendies combattus par chacun de ces organismes de même que les superficies brûlées dans chaque région, distinguant en même temps les superficies brûlées portant bois marchand.

En outre de la destruction de la forêt, tous ces incendies ont détruit des bâtisses évaluées à \$29,935.00, du matériel de toute nature représentant une valeur de \$4,100.00, des ponts valant \$530.00 et des bois empilés d'une valeur de \$92,830.00, soit un total de \$127,395.00

**LES DIFFÉRENTES CAUSES D'INCENDIES FORESTIERS ET
LE DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ DE CHACUNE D'ELLES**

CAUSES:	NOMBRE D'INCENDIES EN POURCENTAGE	SUPERFICIE TOTALE BRÛLÉE EN POURCENTAGE	EVALUATION DES DOMMA- GES EN POURCENTAGE	MOYENNE DES POURCEN- TAGES
Abatis.....	25.6	27.8	28.1	27.2
Ouvriers forestiers.....	9.3	4.4	3.0	5.6
Récréation.....	11.5	19.7	30.7	20.6
Voyageurs.....	14.8	14.0	8.7	12.5
Chemins de fer.....	9.6	2.4	1.2	4.4
Foudre.....	6.0	2.3	0.4	2.9
Travaux publics.....	1.0	0.8	0.6	0.8
Incendiaires.....	1.2	10.8	12.1	8.0
Non-classifiées.....	14.0	9.9	6.8	10.2
Inconnues.....	7.0	7.9	8.4	7.8
	100%	100%	100%	100%

NOMBRE D'INCENDIES SURVENUS DURANT CHAQUE MOIS, SELON LES CAUSES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	82	27	16	2	2	50	179	25.62
Ouvriers forestiers.....	10	19	12	4	—	20	65	9.30
Récréation.....	16	7	7	2	3	44	80	11.45
Voyageurs.....	47	15	12	6	—	24	104	14.80
Chemins de fer.....	34	11	18	1	1	2	67	9.60
Foudre.....	—	—	31	11	—	—	42	6.01
Travaux publics.....	2	2	—	—	—	3	7	1.01
Incendiaires.....	6	—	—	—	—	2	8	1.15
Non-classifiées.....	41	11	12	2	8	24	98	14.04
Inconnues.....	24	6	6	2	—	11	49	7.02
TOTAL.....	262	99	114	30	14	180	699	
POURCENTAGE.....	37.41	14.17	16.34	4.30	2.01	25.77		100%

POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES SURVENUS DURANT CHAQUE MOIS, SELON LES CAUSES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL
Abatis.....	11.73	3.86	2.30	0.29	0.29	7.15	25.62
Ouvriers forestiers.....	1.43	2.72	1.72	0.57	—	2.86	9.30
Récréation.....	2.29	1.14	1.00	0.29	0.43	6.30	11.45
Voyageurs.....	6.63	2.15	1.72	0.86	—	3.44	14.80
Chemins de fer.....	4.87	1.58	2.58	0.14	0.14	0.29	9.60
Foudre.....	—	—	4.44	1.57	—	—	6.01
Travaux publics.....	0.29	0.29	—	—	—	0.43	1.01
Incendiaires.....	0.86	—	—	—	—	0.29	1.15
Non-classifiées.....	5.87	1.57	1.72	0.29	1.15	3.44	14.04
Inconnues.....	3.44	0.86	0.86	0.29	—	1.57	7.02
TOTAL.....	37.41	14.17	16.34	4.30	2.01	25.77	100%

SURFACES INCENDIÉES EN ACRES, DURANT CHAQUE MOIS, SUIVANT LES CAUSES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	NOMBRE D'INCEN- DIES	M AI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCEN- TAGE
Abatis.....	179	8,223.50	487.00	285.50	5.00	6.00	4,438.00	13,445.00	27.84
Ouvriers forestiers.....	65	551.00	103.00	498.50	4.00	—	961.25	2,117.75	4.38
Récréation.....	80	3,541.00	51.50	6.00	7.00	0.50	5,827.75	9,433.75	19.53
Voyageurs.....	104	3,565.25	321.00	85.25	401.50	—	1,837.50	6,210.50	12.86
Chemins de fer.....	67	1,772.25	0.25	4.50	—	—	5.25	1,782.25	3.67
Foudre.....	42	—	—	1,089.25	—	—	—	1,089.25	2.26
Travaux publics.....	7	102.00	250.00	—	—	—	30.50	382.50	0.80
Incendiaires.....	8	270.00	—	—	—	—	4,940.00	5,210.00	10.79
Non-classifiées.....	98	2,275.25	9.75	81.25	7.00	8.00	2,414.75	4,796.00	9.93
Inconnues.....	49	3,407.50	145.00	21.00	—	—	265.25	3,838.75	7.94
TOTAL.....	699	23,707.75	1,367.50	2,071.25	424.50	14.50	20,720.25	48,305.75	
POURCENTAGE.....		49.08	2.84	4.28	0.88	0.03	42.89		100%

SURFACES EN ACRES, RASÉES PAR LE FEU, EN CHAQUE TYPE DE PEUPELEMENTS, SUIVANT LES CAUSES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	NOMBRE D'INCEN- DIES	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRÛLÉS ANCIENS	BRÛLÉS RÉCENTS	BÛCHERS RÉCENTS	TERRAINS NON- FORESTIERS ^a	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	TOTAL	POURCEN- TAGE
Abatis.....	179	3,092.50	1,601.50	610.00	4,201.00	2,683.00	226.00	1,031.00	13,445.00	27.84
Ouv. forestiers...	65	257.50	80.50	20.00	123.00	1,407.75	—	229.00	2,117.75	4.38
Récréation.....	80	4,261.75	390.00	3,546.00	147.50	990.00	49.00	49.50	9,433.75	19.53
Voyageurs.....	104	542.50	1,226.00	2,365.00	813.75	390.50	93.50	779.25	6,210.50	12.86
Chemins de fer..	67	50.00	25.00	417.00	576.50	625.50	5.25	83.00	1,782.25	3.67
Foudre.....	42	1.00	192.50	25.00	—	72.75	—	798.00	1,089.25	2.26
Travaux publics.	7	22.50	260.00	—	—	100.00	—	—	382.50	0.80
Incendiaires.....	8	1,640.00	150.00	—	961.00	1,159.00	300.00	1,000.00	5,210.00	10.79
Non-classifiées...	98	565.00	915.50	610.00	134.00	1,489.25	142.25	940.00	4,796.00	9.93
Inconnues.....	49	945.00	882.25	335.00	836.00	257.50	15.00	568.00	3,838.75	7.84
TOTAL....	699	11,377.75	5,723.25	7,928.00	7,792.75	9,175.25	831.00	5,477.75	48,305.75	
POURCENTAGE.		23.55	11.85	16.41	16.13	19.0	1.72	11.34		100%

SURFACES EN ACRES, RASÉES PAR LE FEU, EN CHAQUE TYPE DE PEUPELEMENT, SUIVANT LES CAUSES (EN POURCENTAGE)

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	% DES FEUX	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRÛLÉS ANCIENS	BRÛLÉS RÉCENTS	BÛCHERS RÉCENTS	TERRAINS NON FORESTIERS	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	POURCENTAGE
Abatis.....	25.6	6.40	3.31	1.26	8.70	5.56	0.47	2.14	27.84
Ouvriers forestiers....	9.3	0.53	0.17	0.04	0.26	2.91	—	0.47	4.38
Récréation.....	11.5	8.83	0.80	7.34	0.30	2.25	0.03	0.17	19.72
Voyageurs.....	14.8	1.12	2.54	4.90	1.68	1.91	0.12	1.68	13.95
Chemins de fer.....	9.6	0.10	0.05	0.87	1.19	—	0.01	0.17	2.39
Foudre.....	6.0	—	0.40	0.05	—	0.15	—	1.66	2.26
Travaux Publics.....	1.0	0.05	0.54	—	—	0.21	—	—	0.80
Incendiaires.....	1.2	3.40	0.31	—	1.99	2.40	0.62	2.07	10.79
Non-classifiées.....	14.0	1.17	1.90	1.26	0.28	3.08	0.29	1.95	9.93
Inconnues.....	7.0	1.96	1.83	0.69	1.73	0.53	0.03	1.17	7.94
POURCENTAGE....	100%	23.56	11.85	16.41	16.13	19.00	1.57	11.48	100%

REPARTITION DES SUPERFICIES BRÛLÉES

SERVICE DE LA PROTECTION	NOMBRE D'INCENDIES	SUPERFICIES INCENDIÉES EN ACRES	
		BOIS MARCHANDS SEULEMENT	PEUPELEMENTS DE TOUS LES TYPES
District No. 1.....	57	59.00	4,998.50
" 2.....	74	2,119.00	7,722.25
" 3.....	45	536.00	1,635.25
" 4.....	46	2,790.50	4,104.50
" 5.....	3	—	119.00
" 6.....	85	1,521.25	9,570.75
" 7-8.....	14	—	256.00
" 9.....	30	385.00	1,706.50
" 10.....	68	1,718.00	7,578.75
" 11.....	4	5.00	1,240.00
" 12.....	7	—	201.00
TOTAL.....	433	9,133.75	39,142.50
ASSOCIATIONS:			
Laurentian F. P. Ass. Ltd.....	121	24.00	1,791.75
Lower Ottawa F. P. Ass. Ltd.....	28	302.00	1,368.75
Ottawa River F. P. Ass. Ltd.....	23	856.00	2,881.00
Price Bros. F. P. Ass. Ltd.....	13	0.50	400.75
St-Maurice F. P. Ass. Ltd.....	66	31.50	634.25
So. St. Law. F. P. Ass. Ltd.....	11	—	904.50
TOTAL.....	262	1,214.00	7,981.00
Concessionnaires isolés et autres.....	4	1,030.00	1,182.25
GRAND TOTAL.....	699	11,377.75	48,305.75

CONCLUSION

Dans l'ensemble, on peut dire que 1943 a été un succès car, si à la superficie totale surveillée on compare la superficie brûlée au cours de la saison, on peut constater que cette dernière ne représente que 0.045% de la première. Considéré à ce point de vue, c'est un résultat encourageant, mais d'un autre côté si l'on envisage les pertes qu'a subies notre domaine boisé, on ne peut faire autrement que d'exprimer un regret lorsque l'on songe que ces 48,000 acres sont disparus en fumée, par conséquent en pure perte ne laissant rien derrière elles.

Si il est vrai que le feu n'a détruit que 11,377.75 acres de peuplement portant des bois de valeur marchande, il ne faut tout de même pas aller jusqu'à dire que les quelque 37,000 acres qui ont été également détruits par

le feu avaient peu ou presque pas de valeur; au point de vue forestier ce sont peut-être ces aires déjà déboisées, soit par le feu, soit par l'exploitation qui ont le plus de valeur. C'est en effet sur elles que l'on doit compter pour continuer à fournir à l'industrie et au commerce les bois dont on aura besoin pour remplacer dans l'avenir les peuplements que l'on exploite aujourd'hui sur une vaste échelle.

Ne perdons pas non plus de vue que, presque toujours, les secteurs rasés par le feu sont les plus accessibles, les plus prometteurs et où la croissance est excellente. Comprenons également que pour remplacer chaque acre de forêt détruite par le feu dans ces régions accessibles, il faut s'enfoncer plus profondément dans les régions moins accessibles, moins boisées et qui, en outre, ont le désavantage d'être plus onéreuses pour l'exploitation.

Ce n'est un secret pour personne que l'on se soucie trop peu chez nous de cette abondante richesse qu'est la forêt. Si la Providence a daigné gratifier notre province d'une si vaste ressource naturelle, Elle nous a également laissé l'obligation de la conserver; et ce n'est pas en laissant ce soin à des conditions atmosphériques favorables que l'on pourra se vanter d'avoir obtenu quelque succès. Au contraire, il nous incombe d'améliorer notre système de protection actuel jusqu'au point où les organismes qui les composent n'auront plus à compter sur des précipitations abondantes et régulièrement distribuées pour soustraire nos forêts aux méfaits du feu. Notre système de protection actuel est peut-être satisfaisant, mais il est loin d'être parfait; au début de ce rapport je me suis permis de faire un exposé de la situation et de pointer du doigt les principales erreurs du passé. Je ne voudrais pas pour cela, cependant, que l'on m'accuse de critiquer l'organisme que je suis chargé d'administrer; si je me suis permis de faire ces quelques remarques c'est que je suis convaincu que toute organisation quelle qu'elle soit peut et doit être améliorée et, avec tous ceux qui comme moi ont à cœur d'assurer la permanence de nos forêts, je fais le vœu pour que la protection des forêts dans notre province prenne la place qui lui revient, la première.

En terminant, je tiens à remercier tout le personnel du Service de la Protection, celui des associations et en particulier leurs gérants ainsi que les concessionnaires non-affiliés de la magnifique collaboration qu'ils nous ont tous si généreusement accordée au cours de l'année qui vient de se terminer.

Respectueusement soumis,

HENRI KIEFFER

APPENDICE No 5

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES ARPENTAGES

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un exposé sommaire des opérations du service des Arpentages, au cours de l'année 1943-1944.

Les douze mois qui viennent de s'écouler ont été pour notre service une période des plus actives, tant pour nos opérations sur le terrain que pour nos travaux journaliers du bureau. En effet, le nombre des instructions émises pour travaux d'arpentage se chiffre à cent onze (111); ils consistaient en des travaux pour fins de classification, de lotissement, de cartographie, de délimitation de concessions forestières, d'établissement de grandes lignes extérieures de cantons et de renouvellement d'arpentage, en particulier dans les centres de colonisation où les lignes ont été oblitérées par les incendies en forêt, ainsi que dans certaines régions où le développement touristique augmente d'année en année.

Au cours de l'année, nous avons étudié plusieurs dossiers transmis par le ministère des Affaires municipales et avons préparé des descriptions officielles qui ont servi à la rédaction des proclamations émises à l'effet d'ordonner certaines érections ou annexions pour fins municipales.

Le ministère du Secrétariat de la province nous a également transmis plusieurs dossiers pour la préparation de descriptions officielles nécessaires à l'érection ou à l'annexion de certaines paroisses, pour fins civiles. Nous avons aussi procédé à la vérification et au contrôle de certains arpentages de blocs miniers dont les plans et descriptions nous furent transmis par le ministère des Mines.

Lorsque les circonstances nous le permettront, c'est notre intention d'affecter une partie de notre budget à la classification des procès-verbaux des arpenteurs-géomètres — préparés depuis le début de l'arpentage dans la province — classification qui sera d'une valeur inestimable, tant pour les arpenteurs dans l'exercice de leur profession que pour le public en général.

CARTOGRAPHIE

Attendu que des arpentages précis et méthodiques doivent être exécutés sur le terrain, afin de pouvoir confectionner des cartes géographiques,

topographiques, aéronautiques et militaires, dont on ne saurait exagérer la valeur comme facteur du développement d'un pays, surtout d'un pays aussi riche en ressources naturelles que le nôtre — et dont la cartographie exacte des deux tiers environ restè encore à faire —, nous avons continué l'exécution de notre programme de travaux de cartographie, en quelques endroits de notre province.

Ce programme de travaux de cartographie consiste surtout en l'établissement de grandes lignes méridiennes, de parallèles de latitude et en des levés du plan de grandes nappes d'eau dans les territoires d'Abitibi, de Mistassini et du Nouveau Québec.

Le temps nous semble venu de prendre possession des richesses de ce vaste territoire de notre province situé au nord de la latitude 52e, en dirigeant des équipes d'arpenteurs-géomètres qui nous feront rapport sur le caractère général de cette région, de ses ressources et de ses qualités naturelles et qui, au cours de leurs opérations, placeront à différents endroits et d'une manière apparente des repères en métal portant l'inscription du service des Arpentages du ministère des Terres et Forêts, dont l'objet sera de rappeler ou de faire connaître aux prospecteurs, géologues, aviateurs, enfin à tous ceux qui parcourront cette région, qu'elle fait bel et bien partie du territoire de la province de Québec.

Après la guerre, dont la fin semble prochaine, il y aura sans doute reprise sur une grande échelle des voyages et des excursions, et la tâche de satisfaire aux demandes de cartes pour fins de toutes sortes prendra sans doute d'énormes proportions.

Outre les besoins des différents services de l'administration gouvernementale, des demandes pressantes pour des cartes de diverses régions de la province furent reçues de différents ministères fédéraux — en particulier de celui des Mines et des Ressources —, de corporations, de chambres de commerce, de compagnies minières, d'ingénieurs d'énergie hydro-électrique, d'agences de tourisme, de sport, etc.

Votre service des Arpentages a continué sa coopération avec les techniciens du fédéral auxquels nous avons fourni des imprimés ou des réductions photographiques des plans des arpentages exécutés sous notre direction et qui ont servi de base à la confection et à la publication d'une série de cartes de navigation aérienne, à l'échelle de huit milles au pouce.

Comme nous l'avons fait depuis le début des hostilités, nous avons restreint la distribution de nos cartes géographiques qui pourraient servir aux saboteurs, à l'ennemi ou à ses agents.

Nous avons publié, au cours de l'année, les cartes suivantes:

1o – Carte régionale numéro 3 (en deux feuillets et à l'échelle de 3 milles au pouce), comprenant les districts électoraux de Montmorency, de Charlevoix et partie de ceux de: Portneuf, Québec, Laviolette, Lac-St-Jean, Roberval, Chicoutimi, Saguenay.

2o – Feuille *est* de la carte régionale numéro 8 (à l'échelle de 3 milles au pouce), comprenant partie des districts électoraux d'Abitibi et de Témiscamingue.

3o – Carte régionale numéro 11 (à l'échelle de 3 milles au pouce), comprenant les districts électoraux de Hull, Gatineau et partie de Papineau, de Labelle et de Pontiac.

Nous avons aussi continué le travail de la préparation d'un nouveau manuscrit de la carte de la Côte nord du St-Laurent et d'une partie des districts électoraux de Témiscamingue et de Pontiac.

PHOTOGRAMMÉTRIE

Notre bureau de photogrammétrie qui, d'année en année, prend beaucoup d'importance, a préparé, à la demande du service Forestier, les spécifications nécessaires à des opérations de photographie aérienne servant de complément indispensable à la cartographie et à l'inventaire forestier. Nous avons amélioré notre outillage et perfectionné nos méthodes de mise en plans. De grands progrès ont été réalisés dans ce domaine et, dès qu'un local plus convenable sera mis à la disposition de notre personnel qui possède déjà une expérience pratique, nous serons en mesure de satisfaire à tous les besoins des différents services de l'administration, de compagnies forestières, de clubs de chasse et de pêche et de particuliers, auxquels nous avons fourni quantité de copies de plans aériens, de photographies et de mosaïques, dont les demandes se font de plus en plus nombreuses.

* * *

Le personnel du service des Arpentages est demeuré numériquement le même depuis nombre d'années — sauf, peut-être, l'addition de deux ou trois jeunes dessinateurs —. Par contre, le travail que doit fournir ce personnel s'est considérablement accru dans toutes les sphères d'activité de ce service. Cet accroissement d'activité, qui est d'ailleurs assez normal, résulte du développement de l'administration, de nouvelles sphères d'activité autrefois ignorées, de l'intensification de la colonisation, du développement de l'industrie (minière, forestière et autres) qui a pour résultat d'augmenter le nombre de travaux d'arpentage et d'ajouter, d'année en année, à nos archives, quantité de documents de grande valeur et indispensables au développement économique de la province.

Les employés de notre service, qui sont tous d'excellents collaborateurs et bien qualifiés pour le travail qu'ils font, se sont dévoués à la chose publique et, par des études appropriées, ont contribué à améliorer nos méthodes d'opérations, mais, malheureusement, ils ne sont pas assez nombreux pour nous permettre de remplir efficacement la tâche qui nous incombe dans le rouage administratif du gouvernement provincial. De plus, notre local étant devenu trop étroit, il nous faudra des bureaux additionnels. Il faudra également agrandir nos voûtes qui ne suffisent plus à nos archives.

Il me plaît ici de reconnaître en particulier le dévouement du personnel attaché à nos deux ateliers d'impression et de photographie, qui effectue un travail considérable — dans des conditions pénibles — d'impression de plans (y compris ceux du service du Cadastre), de photographies, de réduction ou d'agrandissement de nos plans d'arpentage nécessaires à la préparation des cartes géographiques, topographiques, aéronautiques et militaires. La photographie de documents d'une nature confidentielle, par les différents ministères —, en particulier celui du Trésor — leur est confiée. Ces employés ont dû parfois, après leur journée régulière, consacrer plusieurs heures supplémentaires de travail, afin de satisfaire aux demandes urgentes des ministères des Mines et des Ressources et de la Défense nationale, à Ottawa. Plusieurs témoignages de reconnaissance et de satisfaction, pour la rapidité et l'exactitude apportées dans l'exécution de ce travail, nous furent transmis par les intéressés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

Georges Côté,

Directeur des Arpentages.

APPENDICE No 5a

INSTRUCTIONS ÉMISES DURANT L'EXERCICE FINANCIER
1943 - 1944

Les instructions émises pour travaux d'arpentage, au cours de l'exercice financier 1943-1944, sont au nombre de 111 et peuvent être classées comme suit:

- 1° - Divers arpentages pour les besoins de la colonisation, dans les comtés suivants: ABITIBI (cantons de: Desmeloizes, Dubuisson, Duvernoy, Lamorandière, Landrienne, Languedoc, Vassan); ARTHABASKA (canton de Simpson); COMPTON (canton de Bedford); DORCHESTER (canton de Standon); FRONTENAC (canton de Woburn); GASPE-SUD (canton de Newport); GATINEAU (canton de Lytton); LABELLE (cantons de: Dudley, Joly, Kiamika, Moreau, Pérodeau, Robertson, Rochon, Turgeon); LAC-ST-JEAN (canton de Taillon); L'ISLET (canton d'Arago); MATANE (cantons de: Matane, Tessier, St-Denis); MATAPEDIA (cantons de: Awantjish, Macnider, Nemtayé); MONTCALM (cantons d'Archambault et de Pérodeau); MONTMAGNY (canton d'Ashburton); ROBERVAL (cantons de: Albanel, Antoine, Beaudet); SHERBROOKE (canton d'Orford); TEMISCAMINGUE (cantons de: Dasserat, Fabre, Mazenod, Rouyn); TEMISCOUATA (canton de Cabano); TERREBONNE (canton de Kilkenny); WOLFE (canton de Ham-Sud)..... 46
- 2° - Renouvellement et établissement de lignes cantonales, à la demande du service Forestier, dans les comtés suivants: LAC-SAINT-JEAN (canton de Charlevoix); MATAPEDIA (canton de Jetté); MONTCALM (canton de Rawdon); MONTMAGNY (cantons de Leverrier et de TALON); QUEBEC (canton de Gosford et seigneurie de Fossambault); RIMOUSKI (canton de Laroche); SAGUENAY (cantons de Bergeronnes et d'Escoumains); TEMISCAMINGUE (cantons de: Baby, Gendreau, Guérin, Guigues)..... 11
- 3° - Arpentage demandé conjointement par le ministère de la Colonisation et le service Forestier, dans le comté de MONTMAGNY (canton d'Ashburton)..... 1
- 4° - Délimitation du périmètre du parc du Mont Orford, à la demande du département de la Chasse et de la Pêche, dans les comtés suivants: BROME (canton de Bolton); SHEFFORD (canton de Stukeley); SHERBROOKE (canton d'Orford); STANSTEAD (canton de Magog)..... 1

5° - Délimitation de la réserve indienne OBIDJUAN, à la demande du ministère des Mines et des Ressources, à Ottawa, dans la région du ST-MAURICE.....	1
6° - Etude d'une difficulté d'arpentage à la demande de la Commission des Eaux courantes de Québec, dans le comté de CHICOUTIMI (canton de Kénogami).....	1
7° - Etablissement et renouvellement de lignes de cantons et de locations forestières, à la demande de particuliers, dans les comtés suivants: ABITIBI (cantons de: Bourgmont, Chassigne, Dollard, Vauquelin); BONAVENTURE (cantons de: Angers, Clapperton, Dugal, Pilote); FRONTENAC (canton de Risborough); KAMOURASKA (canton de Pohénégamook); LAC-ST-JEAN (canton de Taillon); MONTMAGNY (canton d'Ashburton); MONTMORENCY (rivière Jacques-Cartier); SAGUENAY (cantons de Moisie et de Letellier et rivière Godbout).....	14
8° - Levé de plan de lacs, de cours d'eau et de chemins et divers arpentages pour nos besoins de cartographie, dans les comtés suivants: ABITIBI, BERTHIER (lignes de base); BONAVENTURE (cantons de: Carleton, Maria, Matapédia, Milnikek, Patapédia); CHARLEVOIX (cantons de Callières et de Chauveau); CHICOUTIMI (cantons de: Boilleau, Dumas, Falardeau); GASPE-SUD, JOLIETTE, LAVIOLETTE, MONTCALM (lignes de base); NOUVEAU QUÉBEC (lacs Naokokan et Nichicun et rivière Kaniapiskau); PONTIAC (cantons de: Church, Clapham, Huddersfield); PORTNEUF (canton de Roquemont); RIMOUSKI (cantons de: Asselin, Laroche, Ouimet, Varin); ROBERVAL (canton de Quesnel); SAGUENAY (lignes de base); ST-MAURICE (cantons de Belleau et de Caxton); TEMISCAMINGUE (cantons de: Booth, Mazonod, McLachlin, Mortagne); TEMISCOUATA (canton de Rouillard).....	36

APPENDICE No 5b

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER
1943 - 1944

	NOMBRE	ACRES
Nouveaux lots de fermes.....	922	85,085
Anciens lots spécifiés de nouveau.....	743	73,053
Iles.....	8	156
Droits de passage pour lignes de transmission ou chemins de fer....	—	—
Terrains spécifiés en territoire non divisé (blocs, réserves cantonales)	42	459,958
Concessions forestières.....	30	676,683
Blocs miniers.....	—	—
Lots de village.....	156	241

APPENDICE No 5c

ÉTAT DES OPÉRATIONS TERMINÉES SUR LE TERRAIN, AU COURS DE
L'ANNÉE FISCALE 1943 - 1944, ET PAYÉES PAR LE
SERVICE DES ARPENTAGES

Relevés de lacs et de rivières.....	2925.8 milles
“ “ portages.....	337.5 “
“ “ chemins.....	120.4 “
“ “ chemins de fer.....	79.6 “
Lotissements sur chemins et rivières.....	25.9 “
Simple chaînage.....	5.9 “
Lignes d'essai.....	4.8 “
Renouvellements de lignes.....	296.7 “
Lignes de rangs.....	102.7 “
Lignes extérieures et centrales.....	324.4 “
TOTAL.....	4223.7 milles
Buttes en terre.....	684
Bornes en fer.....	696

APPENDICE No 6

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DU CADASTRE

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du service du Cadastre, pour l'exercice financier 1943 - 1944 — organisme dont la direction permanente me fut confiée le 29 décembre 1943.

Dans le rapport pour l'exercice 1942 - 1943, que je vous soumettais à titre de directeur pro-tempore de ce service, j'appuyais sur la nécessité et l'urgence d'une revision cadastrale dans plusieurs endroits de la province, en particulier dans la région de la Gaspésie. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que j'apprenais quelques jours après avoir ajouté à mes fonctions de directeur du service des Arpentages celle de diriger l'important service du Cadastre, que vous me donniez instruction d'entreprendre la revision du Cadastre et l'établissement des titres de propriétés en Gaspésie. A cette fin, des équipes d'arpenteurs furent organisées pour procéder aux opérations d'arpentage qui permettront de mener à bonne fin l'une des mesures les plus utiles et les plus progressives, ce qui permettra également à la population de la Gaspésie d'entrer dans la voie de nouveaux progrès et d'accroître son essor économique et social.

A votre suggestion, une étude approfondie de cette épineuse question des titres de propriétés en Gaspésie a fait l'objet de plusieurs séances d'études d'un comité présidé par monsieur Antonio Grenier, président de l'Office du Prêt agricole, et assisté de messieurs Emile Morin, sous-ministre des Affaires municipales, Alphonse Garneau, c. r., protonotaire et régistrateur du district d'enregistrement de Gaspé, L.-A. Dupuis, président de la Chambre des Notaires et aviseur de l'Office du Drainage, P.-A. Juneau, officier en loi du département du Procureur général, C.-A. Matte, notaire et chef du service juridique de l'Office du Prêt agricole, Georges-E. Bouchard, assistant-chef et inspecteur général du service du Cadastre, J.-P. de Courval, arpenteur-géomètre du même service, et du soussigné.

Ce comité a été unanime à suggérer que votre service du Cadastre entreprenne sans délai l'exécution de ces vastes et importants travaux de revision cadastrale et d'établissement des titres de propriétés en Gaspésie.

Ces travaux, qui n'occasionneront aucun déboursé aux intéressés — notre service en assumant tous les frais — et qui consistent essentiellement à établir la situation exacte des propriétés et à clarifier les titres des occupants, sont exécutés avec la collaboration de monsieur Alphonse Garneau qui a résigné ses fonctions de protonotaire et registrateur du district d'enregistrement de Gaspé et qui, depuis le 1er mars 1944, est attaché au service du Cadastre à titre d'officier spécial pour l'établissement des titres de propriétés immobilières en Gaspésie.

Nous avons, en premier lieu, procédé à une vérification des différents territoires des divisions d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts et de Gaspé, afin d'établir les cantons où la revision du cadastre et l'établissement des titres s'imposaient d'urgence. Cet examen a démontré qu'il était impérieux de procéder dans les cantons de Cloridorme, de Fox et de Newport, comprenant la municipalité de Cloridorme et partie de celle de la paroisse de St-Maurice, dans le district électoral de Gaspé-Nord, partie des municipalités de Rivière-au-Renard, de l'Anse-aux-Griffons et de Newport, dans le district électoral de Gaspé-Nord.

L'un des problèmes qu'il nous a fallu examiner en second lieu fut celui de faciliter, par l'établissement de titres parfaits, le règlement de certaines transactions immobilières, entre particuliers et les autorités du fédéral, relatives à l'expropriation de terrains servant de bases navales ou de camps militaires.

Cette question de revision cadastrale et d'établissement des titres de propriétés en Gaspésie a déjà fait l'objet de plusieurs entrevues entre des représentants de l'Association des Régistrateurs, de la Chambre des Notaires et de la Corporation des Arpenteurs-Géomètres, et les autorités gouvernementales.

Monsieur Garneau, dont la longue expérience comme protonotaire et registrateur de Gaspé, a fait constater de près la situation anormale dans laquelle se trouve cette division d'enregistrement, au point de vue des titres, et dont la compétence en cette matière est reconnue de tous, s'exprimait comme suit, dans un rapport qu'il adressait à votre ministère le 18 décembre 1939:—

«Plusieurs projets de loi furent élaborés — quelques-uns furent même adoptés par la Législature, sans toutefois être mis en vigueur — et le régime d'exception à la réception des actes authentiques, tel que créé en 1824 par la loi Geo. IV, chap. 15, et qui devait expirer en 1827, reste en force et règle toujours les actes en Gaspésie. N'importe quel juge de paix, ministre du culte, curé ou missionnaire, peut recevoir n'importe quel acte et ces actes sont authentiques.»

«A l'encontre des autres points de la province de Québec, la Gaspésie, «habitée depuis trois siècles, n'a pas de statut immobilier constitué par les «minutes notariales et autres écrits authentiques fixant la situation des «immeubles. Nous n'avons aucune trace des mutations sous le régime fran- «çais et, jusque vers 1820, il n'y a que quelques octrois du gouvernement «impérial à ses officiers de l'armée.»

«En 1818, vu que la population est assez considérable et que les Loya- «listes sont établis sans titres dans plusieurs cantons, le gouvernement éta- «blit la Cour des Adjudications qui siégea jusque vers 1825, après avoir ad- «jugé la partie la plus importante du comté de Gaspé à cent cinquante «grands propriétaires, marchands et armateurs. A ce tribunal succède celui «des Insinuations qui ne permet l'enregistrement des titres que sur juge- «ment de la Cour provinciale et dans un registre tenu par les officiers de «cette Cour; aucun vestige de cette procédure. En 1835, ouverture des bu- «reaux d'enregistrement; les principaux citoyens, surtout marchands et ar- «mateurs, sont juges de paix et les actes sont très sommaires. Les mutations «de propriétés sont espacées, alors que la reconnaissance de dettes abonde. «Ce n'est que vers 1865 que commence le morcellement de la grande pro- «priété, lequel morcellement coïncide avec l'exode annuel et permanent des «Gaspésiens vers les grands centres canadiens et américains et qui conti- «nuera jusqu'à nos jours.»

«C'est alors que s'implante un système en marge du droit civil et que «se préparent les embarras communs à tous les comtés de la province avec, «en plus, tous ceux d'ordre absolument régional.»

«Les contrats défectueux, au point de vue de la forme et du fond, l'ou- «bli de l'état matrimonial — surtout dans l'existence de la communauté de «biens et de la nécessité des règlements de succession et de partage — sont «les principales caractéristiques de cette époque.»

«En 1898, vient le cadastre que l'on ignore pendant longtemps et qui, «aujourd'hui, semble en opposition à la possession physique des justicia- «bles de ce district. La plus grande partie des successions testamentaires ou «légalés n'est point réglée. Les donations à charge et les ventes à terme ne «sont point libérées. Les erreurs de numéros sont fréquentes et il y a des «irrégularités dans les ventes pour taxes municipales et même dans celles «par le shérif. On se sert indifféremment des numéros des terres de la Cou- «ronne et de ceux du cadastre, sans spécifier ce fait, de sorte que le régistra- «teur porte contre certains immeubles des actes qui devraient être entrés «contre d'autres immeubles.»

«Vu que les hypothèques résultaient toujours de jugements ou de con- «trats pour l'avance faite par les marchands, le prêt hypothécaire, comme

«placement, est inconnu ici et le développement immobilier qui aurait dû prendre place ne s'est jamais produit; l'épargne, comme la population, s'est dirigée vers les villes.»

«Le Prêt agricole fédéral, comme le Prêt agricole provincial, n'a pu fonctionner normalement et les recherches faites pour ces organismes ont révélé un état de choses des plus sérieux.»

Cet aperçu historique de la revision cadastrale et d'établissement des titres de propriétés en Gaspésie fut d'ailleurs corroboré par le notaire G. Belzile, de Rimouski, au cours d'une conférence devant ses confrères, à Québec, et reproduite dans la Revue du Notariat (vol. 44 – no 8 – mars 1942). Il démontre, en toute évidence, la nécessité urgente de reviser le cadastre de la division d'enregistrement de Gaspé et de Ste-Anne-des-Monts et d'apporter, par la suite, certaines modifications aux lois spéciales d'exception régissant la passation des actes dans ces mêmes divisions.

Il me semble utile de rappeler qu'en vue de vendre, d'acquérir, d'échanger ou d'hypothéquer une propriété immobilière, il faut que les titres qui établissent le droit à cette propriété soient clairs et donnent l'étendue et la situation de cette même propriété.

Les propriétés immobilières peuvent être des étendues de terrain, des lots ou subdivisions de lots; elles sont en ce cas identifiées chacune par un numéro appelé numéro cadastral et qui est comme le nom de cette propriété.

Les propriétés sont figurées sur un plan officiel qui indique leurs numéros et sont décrites une à une dans un livre de renvoi officiel. Leur contenance, c'est-à-dire leur étendue, figure en regard des numéros au livre de renvoi, comme moyen de faire connaître ou d'identifier les propriétés. Ce sont les documents du plan et du livre de renvoi officiels qui constituent ce que l'on appelle le CADASTRE.

Le droit de propriété ne peut être affecté par les erreurs qui se rencontrent au plan et au livre de renvoi. L'article 2174 du Code civil est formel: «Le droit de propriété ne peut être affecté par les erreurs qui se rencontrent dans le plan et livre de renvoi; et nulle erreur dans la description, l'étendue ou le nom, ne peut être interprétée comme donnant à une partie plus de droit à un terrain que ne lui en donne son titre.»

Le cadastre ne constitue pas un titre et n'établit donc pas le droit de propriété, mais il identifie la propriété. Dans le cas de partage, d'échange, de vente, d'acquisition, etc., du tout ou d'une partie de la propriété, il faut donc être en mesure de bien identifier celle-ci.

En Gaspésie, cette identification a été rendue très difficile, par défaut ou négligence d'enregistrer les actes affectant le partage et la subdivision des héritages pour diverses fins, de sorte qu'aujourd'hui une revision du cadastre s'impose.

Nos équipes d'arpenteurs mesureront les terrains détenus par les contribuables et les propriétaires seront, dans plusieurs cas, invités à produire les titres qu'ils possèdent. Ces opérations n'affectent cependant en rien le droit de possession. Monsieur Garneau, qui sera assisté de l'un de nos arpenteurs, s'occupera en particulier de l'examen des titres que possèdent les intéressés, lorsque ceux-là ne seront pas suffisamment clairs; il verra à les compléter et à procurer à ceux qui n'en ont pas, les documents nécessaires à la possession paisible de leurs propriétés.

Afin d'aider au règlement de certains cas particuliers qu'il nous sera impossible de résoudre par les moyens administratifs à notre disposition, monsieur Garneau nous soumettra un projet de modifications qu'il y aura lieu d'apporter aux lois spéciales d'exception régissant les deux divisions d'enregistrement de Gaspé et de Ste-Anne-des-Monts.

En collaboration avec les secrétaires-trésoriers des municipalités, nos arpenteurs prépareront un livre terrier décrivant au long et avec précision les propriétés des habitants, avec référence au numéro cadastral et aux tenants et aboutissants, s'il y a lieu, et le nom de ou des personnes actuelles payant taxes depuis les derniers cinq ans ou plus. Tel livre terrier sera affiché en la manière ordinaire et sera révisé par le secrétaire-trésorier, à l'expiration des délais prévus par le code municipal. A l'expiration de tels délais, il deviendra en force, mais pour fins d'identification seulement.

Par suite de cette revision cadastrale, les Gaspésiens dont la plupart n'ont pas actuellement en leur possession des titres parfaits, établissant sans équivoque leur droit de propriété, pourront alors, comme les autres citoyens de la province, réaliser des transactions immobilières et bénéficier du crédit privé ou public.

Tel qu'en font foi les rapports ci-dessous de messieurs Ed.-W. Kirk, arpenteur-géomètre et inspecteur en charge de notre bureau du Cadastre, à Montréal, et Georges-E. Bouchard, assistant-chef et inspecteur général de notre service, sur les travaux effectués au cours de l'année, l'activité du

service du Cadastre a pris un essor considérable et a exigé un surcroît de travail de la part de notre personnel.

Les transactions immobilières qui ont augmenté considérablement, en particulier dans les centres d'usines de guerre ou d'industries connexes, et qui ont nécessité un grand nombre de subdivisions, de redivisions, de corrections ou d'annulations cadastrales, sont une des causes premières de cet accroissement d'activité auxquelles il faut ajouter les demandes, de plus en plus nombreuses, de renseignements et d'extraits ou de copies de livres de renvoi, d'imprimés de plans cadastraux, de lithographies de plans de cantons, de cartes de comtés municipaux, que nous avons transmis aux différents services de l'administration fédérale et provinciale, aux organismes créés pour fins de guerre, aux municipalités intéressées dans ces mutations de propriétés et au public en général.

C'est notre intention, lorsque les circonstances nous le permettront, de remplacer les cartes de comtés municipaux, dont quelques-unes des éditions sont épuisées ou à la veille de l'être, par des cartes séparées pour chaque division d'enregistrement indiquant les limites de chaque municipalité, de paroisse, de ville ou de village.

RAPPORT DE ED.-W. KIRK

*arpenteur-géomètre et inspecteur en charge de notre
Bureau du Cadastre à Montréal.*

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Labelle, Laval, Missisquoi, Montcalm, Papineau, Pontiac, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Shefford, Terrebonne, Vaudreuil, et Verchères, quatre-vingt-dix (90) numéros de cadastre ont été corrigés en vertu de l'article 2174 du Code civil.

Les plans et livres de renvoi officiels amendés et corrigés ont été transmis au directeur du service du Cadastre, pour l'approbation et la signature du sous-ministre des Terres et Forêts.

Toutes les corrections effectuées à la demande des propriétaires, sur les plans et livres de renvoi officiels, ont été portées sur les copies de ces documents déposées à notre bureau.

Dans les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Beauharnois, Laval, Shefford, Terrebonne, Deux-Montagnes et Vaudreuil, deux mille deux cent quatre-vingt-six (2286) numéros de cadastre ont été annulés en vertu de l'article 2174A du Code civil.

Les plans et livres de renvoi officiels annulés ont été transmis au directeur du service du Cadastre, pour l'approbation et la signature du sous-ministre des Terres et Forêts.

Dans les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Labelle, Laval, Terrebonne et Shefford, trois cent quatre-vingt-cinq (385) numéros de cadastre ont été redivisés en deux cent quarante-six (246) nouveaux numéros, en vertu des articles 17, 18 chapitre 320 des Statuts refondus de la province de Québec (1941) et de l'article 2175 du Code civil.

Des redivisions et les plans et livres de renvoi officiels sur lesquels se trouvaient des annulations, ont été adressés au directeur du service du Cadastre, pour l'approbation et la signature du sous-ministre des Terres et Forêts.

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Argenteuil, Beauharnois, Berthier, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, Drummond, Hull, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Laval, Missisquoi, Papineau, Pontiac, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Shefford, Soulanges, Terrebonne, Vaudreuil et Verchères, sept cent quarante-six

(746) numéros de cadastre ont été subdivisés en trois mille deux cent seize (3216) numéros ou parcelles, en vertu de l'article 2175 du Code civil.

Un certificat d'examen a été fait pour chacune de ces subdivisions et remis aux arpenteurs intéressés.

Ces subdivisions et redivisions représentent trois mille quatre cent soixante-deux (3462) nouveaux numéros ajoutés au cadastre et deux cent soixante-treize (273) plans et livres de renvoi officiels, en duplicata, qui ont été déposés aux archives de ce ministère.

Durant l'année écoulée, les plans compilés des villes de Saint-Laurent et Lasalle, comté de Jacques-Cartier et de Hampstead, comté d'Hoche-laga, ont été mis à date, en y ajoutant toutes les subdivisions déposées dans le dit territoire, depuis la confection de ces plans.

Tous les changements concernant les limites des municipalités, publiés durant l'année dans la Gazette officielle et dans les Statuts de Québec, ont été notés sur les plans de comtés déposés à ce bureau et enregistrés dans notre index des municipalités.

Nous avons fait un abrégé de livre de renvoi de toutes les subdivisions et redivisions pour les comtés avoisinants de l'île de Montréal, reçues pendant l'année.

Nous nous sommes assurés, en nous adressant aux différents régistrateurs, de la date de dépôt dans les archives de notre ministère, de toutes les subdivisions et redivisions faites dans le cours de l'année écoulée, dans les comtés de: Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Laprairie, Laval, L'Assomption, Missisquoi et Terrebonne. Ces dates ont été portées dans notre abrégé du livre de renvoi, nos dossiers et dans notre index à cartes mobiles.

Nous avons fait, selon la nécessité, un abrégé de livre de renvoi des numéros originaux et subdivisions, des comtés suivants: —

- | | |
|-------------------|--|
| Abitibi: — | Cantons de Guyenne, d'Aiguebelle et de La Pause. |
| Berthier: — | Paroisses de Berthier, St-Antoine-de-Layaltrie, St-Barthélemy, St-Cuthbert, St-Didace, St-Damien-de-Brandon, St-Gabriel-de-Brandon, St-Joseph-de-Lanoraie, St-Norbert, La Visitation-de-l'île-du-Pads, St-Charles-de-Mandeville, cantons de Brassard, de Joliette, de Provost et la ville de Berthier. |
| Brome: — | Cantons de Bolton et de Brome. |
| Chambly: — | Paroisses de Ste-Famille-de-Boucherville et St-Hubert. |
| Deux-Montagnes: — | Paroisses de l'Annonciation, St-Augustin, St-Canut, St-Colomban, St-Benoît, St-Eustache, St-Hermas, St- |

Jérôme, Ste-Monique, St-Joseph-du-Lac, St-Placide, Ste-Scholastique, villages de Ste-Scholastique et de St-Eustache.

Labelle: - Canton de Lesage.

Papineau: - Canton de Derry.

Richelieu: - Paroisses de St-Aimé, Ste-Anne, St-Louis-de-Bonsecours, St-Marcel, St-Ours, St-Pierre-de-Sorel, St-Robert, St-Roch, Ste-Victoire, villes de Sorel et de St-Ours.

Rouville: - Villages de St-Césaire, Richelieu, Canrobert, Marieville, paroisses Notre-Dame-de-Bonsecours, St-Ange-Gardien, Ste-Angèle, St-Césaire, St-Hilaire, St-Jean-Baptiste, Ste-Marie-de-Monnoir, St-Mathias, St-Paul-d'Abbotsford, St-Michel-de-Rougemont et Ste-Brigide.

Saint-Jean: - Paroisses de Lacolle, St-Cyprien, partie St-Jean, St-Luc, Ste-Marguerite-de-Blairfundie, St-Valentin et la ville de St-Jean.

Shefford: - Cantons de Ely, de Granby, de Roxton, de Shefford, de Stukeley, villages de Granby, Roxton Falls, Ste-Pudentienne et Waterloo, paroisses de Ste-Cécile-de-Milton, St-Valérien-de-Milton et Ste-Pudentienne.

Stanstead: - Cantons de Barford, de Barnston, de Hatley, de Magog, de Stanstead, villages de Beebe Plain, Dixville, Rock Island, Stanstead Plain, Coaticook et la ville de Magog.

Témiscamingue: - Cantons de Gaboury et de Montreuil.

Verchères: - Paroisses de Belœil, Contrecoeur, St-Antoine, Ste-Julie, St-Marc, Varennes, Verchères et le village de Varennes.

Dans quatorze (14) comtés, comprenant cinquante-sept (57) paroisses, vingt-cinq (25) cantons, dix-sept (17) villages et six (6) villes, cinquante-deux mille sept cent quarante-trois (52743) nouveaux numéros de cadastre ont été ajoutés à notre abrégé de livre de renvoi et soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (74898) numéros de cadastre ont été comparés; faisant un total de cent vingt-sept mille six cent quarante et un (127641) numéros de cadastre qui ont été examinés.

Nous avons fait la comparaison et vérification de tous les dossiers référant aux corrections faites de 1872 à 1878 inclusivement.

RAPPORT DE GEORGES-E. BOUCHARD

*assistant-chef et inspecteur général de
notre service du cadastre.*

Nous avons reçu au cours de l'exercice 1943-1944 une grande quantité de demandes de subdivisions et de redivisions de lots cadastrés que nous avons examinées et approuvées et déposées officiellement dans nos archives et aux bureaux d'enregistrement respectifs.

Ces demandes nous ont été présentées en vertu de l'article 2175 du Code civil et des articles 17, 18 et 20 chapitre 320 des Statuts Refondus de la province de Québec (1941). De plus, en vertu des articles 2174 et 2174A du Code civil nous avons reçu plusieurs demandes de corrections, modifications et annulations de lots. Toutes ces demandes ont été étudiées et lorsqu'il y eut lieu, des amendements ont été apportés aux plans et livres de renvoi officiels déposés à nos archives et dans les archives des bureaux d'enregistrement concernés.

En comparant le tableau ci-annexé avec celui de l'année précédente, vous remarquerez une augmentation assez considérable dans les demandes d'annulations, de corrections et de spécifications. Ce surplus de travail nous a été occasionné par le mouvement ascendant de l'immeuble.

Plusieurs nouveaux cadastres ont été vérifiés et approuvés et le dépôt de ces documents a été fait officiellement et une proclamation fut émise dans chaque cas fixant le délai accordé pour le renouvellement de l'enregistrement de tous droits réels.

Ces nouveaux cadastres sont:—

Dans les divisions d'enregistrement:—

Abitibi:—	Cantons de Lapauze, d'Aiguebelle, de Guyenne et de Chazel.
Bonaventure:—	Canton d'Asmetquagan.
Chicoutimi:—	Canton de Rouleau.
Kamouraska:	Canton de Chabot.
Labelle:—	Canton de Derry.
Saguenay:—	Cantons de Philippeaux, de Pontchartrain, de Brest, de Chevalier, de Bonne-Espérance et de Cook.
Témiscamingue:—	Canton de Montreuil et la ville de Rouyn.

Nous avons reçu, au cours de l'année fiscale 1943-1944, une demande de la municipalité du village de Laval de bien vouloir accepter la revision d'une partie du cadastre officiel de la paroisse de St-Angèle-de-Laval, première division d'enregistrement de Nicolet, tel que préparée par un arpenteur-géomètre dûment autorisé à pratiquer dans la province. Cette revision a été vérifiée et trouvée conforme à la loi, en vertu des articles 2176 et 2176A du Code civil et le dépôt, suivi d'une proclamation, a été fait et avis a été donné dans la Gazette officielle. Ce travail a été fait entièrement aux frais de la municipalité du village de Laval.

La confection des cadastres suivants fut autorisée durant cette même année: —

Dans les divisions d'enregistrement: —

Abitibi: —	Cantons de Lavergne et de Fournière.
Charlevoix: —	Canton de Chauveau.
Chicoutimi: —	Cantons de Hébert et de Durocher.
Lac-St-Jean: —	Canton de St-Hilaire.
Maskinongé: —	Canton de Chapleau.
Pontiac: —	Canton d'Aberdeen, comprenant le village des Joachims.
Portneuf: —	Canton de Lasalle.
Québec: —	Cantons de Laure et de Trudel.
Roberval: —	Cantons de Dequen Augmentation, de Ross, de Beaudet, de Latrappe, de Hudon, de Bourbon et de Hémon.
Saguenay: —	Canton de Sagard.
St-Maurice: —	Cantons de Belleau et de Desaulniers.
Témiscouata: —	Partie de la Seigneurie de Témiscouata.

La revision de cadastres de la province fut également autorisée: —

Dans les divisions d'enregistrement: —

Beauce: —	Partie de la Paroisse de St-Joseph.
Iles-de-la-Madeleine: —	Iles d'Entrée et d'Amherst.
Laprairie: —	Partie de la Paroisse de St-Constant.
Laval: —	Partie de la Paroisse de St-Elzéar.
Nicolet: —	Partie de la Paroisse de Ste-Brigitte.
Matane: —	Partie du Canton de Dalibaire.
Gaspé-Nord: —	Partie du Canton de Romieu.

Les plans originaux déposés dans nos archives et aux bureaux d'enre-

gistement qui étaient en mauvais ordre ont été renouvelés en vertu de l'article 2176C du Code civil.

J'annexe au présent rapport, un tableau illustrant le nombre de parcelles de lots annulées, corrigées ou subdivisées pour chacune des divisions d'enregistrement de la province.

1943 - 1944

DIVISIONS D'ENREGISTREMENT	NOMBRE DE PARCELLES DE LOT		
	ANNULÉES	CORRIGÉES	SUBDIVISÉES
Abitibi.....	1	11	33
Argenteuil.....	—	—	78
Arthabaska.....	—	—	—
Bagot.....	—	—	—
Beauce.....	—	47	97
Beauharnois.....	109	9	39
Bellechasse.....	—	—	—
Berthier.....	—	2	3
Bonaventure 1ère Division.....	—	—	1
Bonaventure 2ème Division.....	—	—	—
Brome.....	—	—	—
Chambly.....	1	—	136
Champlain.....	—	6	330
Charlevoix 1ère Division.....	—	6	—
Charlevoix 2ème Division.....	—	—	—
Châteauguay.....	—	—	8
Chicoutimi.....	187	8	733
Coaticook.....	—	—	—
Compton.....	—	3	—
Deux-Montagnes.....	51	—	278
Dorchester.....	16	18	2
Drummond.....	—	1	98
Frontenac.....	—	—	—
Gaspé.....	—	—	—
Gatineau.....	—	—	89
Hull.....	—	13	5
Huntingdon.....	—	—	—
Iberville.....	—	—	—
Iles-de-la-Madeleine.....	—	—	—
Ile d'Orléans.....	—	—	—
Joliette.....	2	12	—
Kamouraska.....	—	—	—
Labelle.....	16	11	14
Lac-St-Jean-Est.....	—	28	3
Lac-St-Jean-Ouest.....	—	—	—
Laprairie.....	—	—	43
L'Assomption.....	—	—	38
La Tuque.....	—	—	292
Laval.....	132	8	543
Lévis.....	613	6	148
L'Islet.....	—	—	2
Lotbinière.....	1	2	1
Maskinongé.....	—	—	1

DIVISIONS D'ENREGISTREMENT	NOMBRE DE PARCELLES DE LOT		
	ANNULÉES	CORRIGÉES	SUBDIVISÉES
Matane.....	—	5	—
Matapédia.....	—	1	—
Mégantic.....	—	4	10
Missisquoi.....	—	1	46
Montcalm.....	—	3	—
Montmagny.....	—	—	1
Montmorency.....	—	44	11
Montréal.....	1501	240	944
Napierville.....	—	—	—
Nicolet 1ère Division.....	—	—	—
Nicolet 2ème Division.....	—	—	—
Papineau.....	—	4	25
Pontiac.....	—	3	5
Portneuf.....	—	—	12
Québec.....	103	16	1162
Richelieu.....	—	—	287
Richmond.....	—	4	7
Rimouski.....	—	—	1
Rouville.....	—	1	—
Saguenay.....	—	—	—
Shefford.....	10	4	267
Sherbrooke.....	—	2	144
Soulanges.....	—	—	61
Stanstead.....	2319	—	91
Ste-Anne-des-Monts.....	—	—	—
St-Hyacinthe.....	—	11	5
St-Jean.....	—	—	71
Témiscamingue.....	267	3	1
Témiscouata.....	—	—	3
Thetford.....	—	—	—
Terrebonne.....	114	17	522
Trois-Rivières.....	34	11	112
Vaudreuil.....	38	4	10
Verchères.....	—	1	4
Wolfe.....	—	—	—
Yamaska.....	—	—	—
TOTAUX.....	5515	570	6822

Je manquerais, il me semble, aux responsabilités qui m'incombent si je n'appuyais pas sur l'importance et la nécessité d'augmenter le personnel de ce service et de lui procurer un local plus approprié que celui qu'il occupe actuellement. En effet, mes collaborateurs dont je reçois le concours le plus complet et dont il me plaît de reconnaître la compétence et le dévouement — chacun faisant tout en son possible pour satisfaire aux exigences du moment — sont de beaucoup moins nombreux qu'autrefois et ne peuvent suffire à la tâche qui leur incombe. De plus, les quelques bureaux qui sont restés à la disposition du service du Cadastre sont échelonnés d'une extrémité à l'autre de la bâtisse et sont trop éloignés de leur centre d'infor-

mation (nos archives) que nous devons consulter constamment; c'est dire que nos bureaux ne conviennent pas à nos besoins actuels et ne sont pas assez spacieux pour permettre à mes collaborateurs de travailler confortablement.

En acceptant de prendre la direction du service du Cadastre, je me suis rendu compte de l'ampleur de la tâche qui m'était confiée et je ne me suis pas dissimulé les responsabilités qu'elle comporte. Toutefois, l'esprit de bonne entente et d'entière coopération qui existe entre le personnel du service des Arpentages et celui du Cadastre est de bonne augure et témoigne d'un bel encouragement dans l'exécution du vaste rôle qui incombe à ces deux services, dans le rouage administratif et dans l'économie de notre province.

Le tout humblement soumis,

Georges CÔTÉ,

Directeur du Service du Cadastre.

APPENDICE No 7

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE HYDRAULIQUE

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts.
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Hydraulique pour l'exercice fiscal se terminant au 31 mars 1944.

Ce Service est chargé de l'administration des cours d'eau de la Province, de l'application des lois qui les régissent et plus particulièrement, de la concession et de l'utilisation des ressources hydrauliques qui s'y trouvent.

Il y a lieu de signaler également que pour les questions relevant de l'hydraulique et de l'électricité, le Service Hydraulique collabore avec la Commission des Eaux Courantes et la Régie des Services publics. Le premier de ces organismes est chargé principalement de l'étude des cours d'eau et des forces hydrauliques disponibles; le second, dans ses relations avec ce Service, voit plutôt au contrôle des taux et de la distribution d'électricité ainsi qu'à l'octroi de sommes d'argent aux corporations municipales qui désirent établir un système de distribution de l'électricité.

On a eu l'occasion, dans le passé, d'apprécier pleinement la valeur des forces hydrauliques dont cette province a été comblée. C'est l'énergie hydroélectrique qui a permis l'exploitation d'autres grandes richesses naturelles lesquelles bien qu'existant ailleurs, n'ont pu y être utilisées économiquement. L'industrie de la pulpe et du papier, par exemple, disposant des bois de nos forêts, s'est développée particulièrement, grâce à des sources considérables d'électricité à bas prix; l'exploitation de nos grandes mines est intimement liée à l'approvisionnement en énergie électrique; l'expansion de l'agriculture même est largement favorisée par l'électrification rurale et l'utilisation d'appareils mécaniques construits dans nos centres industriels.

Plus que jamais, cependant, dans la période actuelle d'industrialisation et de mécanisation sans précédent, l'énergie hydroélectrique a joué un rôle de plus en plus prépondérant et s'est avérée, après le capital humain, la force vitale la plus essentielle au développement industriel de notre province et à l'effort de guerre du Canada tout entier.

LÉGISLATION NOUVELLE

C'est au cours de la cinquième session de la vingt-et-unième Législature qu'à été adopté le chapitre 22, 8 George VI (1944), loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La grande demande d'électricité pour fins industrielles, suscitée par la production de guerre, s'est encore accrue au cours de l'exercice écoulé. Les usines hydroélectriques de la Province ont produit en mars 1944, 2,057,887,000 KWH comparativement à environ 1,870,000,000 en mars 1943, soit une augmentation de 10%. Par rapport à la moyenne de la production journalière d'énergie permanente pour les années 1935-39, le nombre moyen de kilowatts-heures générés comme force primaire en mars 1944 représente 212.4%.

PRINCIPALES FONCTIONS DE CE SERVICE

Comme l'indiquent les notes suivantes, le Service Hydraulique a été mêlé à la discussion de problèmes assez variés. Au cours du présent exercice, nous avons préparé quarante-neuf projets d'arrêtés ministériels qui ont été soumis à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil. Parmi les principales questions traitées, mentionnons: approbation de plans et devis relatifs à l'exploitation de forces hydrauliques, à la construction de barrages d'emmagasinement, de barrages pour le flottage du bois; concessions, transferts, résiliations, renouvellements de divers baux concernant les forces hydrauliques, l'emmagasinement des eaux; le flottage du bois, les lots de grève et en eau profonde; approbation de l'étendue de terrains à exproprier pour l'exploitation des forces hydrauliques; révision du quantum de la redevance payable à ce Service, autorisation de déboursés à effectuer à diverses fins, par la Commission des Eaux Courantes; approbations de contrats, etc.

D'autres questions ont été référées à l'attention de ce Service et ont fait l'objet de rapports ou études particulières. Mentionnons: —

Création de la Commission hydroélectrique de Québec; électrification rurale; faillite de Quebec Pulp and Paper Corp. et redevances dues à ce Ministère; projet de barrage sur la rivière Outaouais; aménagement de certaines chutes sur des tributaires du bas St-Laurent; discussion du montant de la redevance payable par certaines compagnies; confiscation de cautionnements donnés en garantie, etc.

CONCESSIONS NOUVELLES DE FORCES HYDRAULIQUES

Au cours du présent exercice, deux concessions de forces hydrauliques ont été accordées par bail: —

1°. — A Belleterre Quebec Mines Limited, pour certaines forces hydrauliques de la rivière Winneway, canton Devlin, comté de Témiscamingue, d'une puissance approximative d'environ 1700 HP au débit ordinaire de six mois. Cette concession a été accordée en vertu de la loi 2 George VI (1938) chapitre 45.

2°. — A la Corporation du Village de Tadoussac, pour certaines forces hydrauliques de la rivière Moulin à Baude, canton de Tadoussac, d'une puissance approximative d'environ 500 HP, au débit ordinaire de six mois, dont une fraction seulement appartient à la Couronne.

Les principales décisions préparées et rendues par l'intermédiaire de ce Service, au cours du présent exercice, sont groupées dans le tableau suivant: —

I — CONCERNANT LES FORCES HYDRAULIQUES	
Nouvelles concessions par baux emphytéotiques.....	2
Approbations de plans et devis.....	3
Approbations d'étendue de terrains à exproprier.....	4
II — CONCERNANT L'EMMAGASINEMENT DES EAUX	
Approbations de plans et devis.....	4
Concessions par bail emphytéotique.....	3
III — CONCERNANT LE FLOTTAGE DU BOIS	
Approbations de plans et devis.....	3
Résiliations de baux.....	11
IV — CONCERNANT LES LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE	
Concessions par Lettres Patentes.....	3
Concessions par bail emphytéotique.....	6
Renouvellements de baux.....	11
Transferts de baux.....	4
Résiliations de bail.....	2

STATISTIQUES RELATIVES AUX FONCTIONS DE CE SERVICE DURANT LES ANNÉES PASSÉES

I — Concernant les forces hydrauliques:	
Approbations de plans et devis, données jusqu'à date.....	80
Baux en vigueur.....	71
Expropriations autorisées; nombre de cas.....	282
II — Concernant l'emmagasinement des eaux:	
Approbations de plans et devis, jusqu'à date.....	23
Baux actuellement en vigueur.....	12
III — Concernant le flottage du bois:	
Approbations de plans et devis, jusqu'à date.....	478
Baux actuellement en vigueur.....	230

VI—Concernant les lots de grève et en eau profonde:	
Baux actuellement en vigueur.....	220

V—Divers:	
Barrage d'emmagasinement pour fins minières — Bail en vigueur.....	1
Barrage d'emmagasinement pour fins d'aqueduc — Baux en vigueur.....	2
Approbation d'étendues de terrains à exproprier pour fins de lignes de transmission: 57 approbations pour 482 cas.	

APERÇU GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE HYDROÉLECTRIQUE

L'événement le plus marquant au cours de l'année 1943-44 a été sans contredit le parachèvement de l'usine Chute à Caron No 2 (Shipshaw) comportant douze unités génératrices de 85,000 HP chacune opérant sous une hauteur de charge d'environ 210 pieds. Fonctionnant en parallèle avec les autres usines de la rivière Saguenay, celles de l'île Maligne et de Chute à Caron No 1, elle fournit l'électricité aux vastes établissements d'Arvida, le plus grand centre de production d'aluminium du monde entier.

Belleterre Quebec Mines a aussi procédé à l'installation d'une seconde unité de 1,400 HP à son usine de la rivière Winneway, comté de Témiscamingue.

Sur la rivière St-Maurice, Shawinigan Water & Power Company a terminé l'aménagement de deux nouvelles unités, l'une de 40,000 HP à Rapide Blanc et l'autre, de 44,500 HP à La Tuque.

Sur la rivière Moulin à Baude, la municipalité de Tadoussac a installé une unité génératrice de 300 HP.

Dans le fleuve St-Laurent, Beauharnois Light, Heat & Power Company (Hydro-Québec) a complété la construction de son barrage entre l'île Maple et l'île Léonard. Elle peut donc contrôler en entier la section du fleuve à la sortie du lac St-François.

Au réseau de transmission de Shawinigan Water & Power Company, on a ajouté un nouvel embranchement fonctionnant à 60,000 volts entre St-Vincent de Paul et la station génératrice de Montreal Island Power Company (Hydro-Québec) sur la rivière des Prairies.

**PUISSANCE DES USINES HYDROÉLECTRIQUES OU HYDRAU-
LIQUES AMÉNAGÉES EN VERTU DE BAUX
DU GOUVERNEMENT**

Le tableau suivant indique les chutes et rapides qui ont été concédés et aménagés en vertu de baux emphytéotiques et sur lesquels le Gouvernement perçoit des redevances ou loyers.

COMPAGNIES	RIVIERES	SITE OU NOM DE L'USINE	INSTAL- LATION H.P.
Beauharnois L. H. & Power Co.	St-Laurent	Beauharnois	705,000
Saguenay Power Co. Ltd.	Saguenay	Ile Maligne	540,000
Gatineau Power Company	Gatineau	Paugan	238,000
St. Maurice Power Corporation	St-Maurice	La Tuque	222,500
Montreal Light, Heat & Power Cons.	St-Laurent	Les Cèdres	206,400
Shawinigan Water & Power Company	St-Maurice	Rapide Blanc	200,000
" " " "	" "	Grand'Mère	197,000
" " " "	" "	La Gabelle	172,000
Maclaren-Quebec Power Company	Lièvre, du	Masson	136,000
" " " "	" "	High Falls	120,000
Ottawa Valley Power Co.	Outaouais	Les Chats	112,000
Quebec North Shore Paper Co.	Outardes, aux	Comeau	77,320
Southern Canada Power Company	St-François	Hemmings Falls & Drummondville	52,000
Commission des Eaux Courantes	Outaouais	Rapide No 7	48,000
Montreal Island Power Company	Prairies, des	Sault au Récollet	45,000
Northern Quebec Power Co. Ltd.	Quinze, des	Section No 3	40,000
Gatineau Power Company	Gordon	Kipawa	27,550
Shawinigan Water & Power Co.	Batiscan	St-Narcisse	24,900
Price Brothers & Co. Ltd.	Shipshaw	Les Galets	17,600
Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	St-François	East-Angus & Bromptonville	16,740
Cité de Sherbrooke	" "	Westbury	5,800
" " " "	" "	Weedon	5,550
Belleterre Quebec Mines Ltd.	Winneway	Winneway	2,800
Gatineau Power Company	Ouareau	Magnan	2,300
La Sarre Power Company	La Sarre	Chute No 3	1,575
St. Raymond Paper Co. Ltd.	Métabetchouane	La Martine	1,410
Municipalité de Bagotville	Mars, à	Les Murailles	1,350
La Sarre Power Company	La Sarre	Chutes Nos 4 & 5	1,185
Cité de Sherbrooke	Magog	Drummond	1,000
Mont-Louis Seigniorship Ltd.	Mont-Louis	Branche Ouest	850
Chaleur Bay Power Limited	Hall	Cox	550
Cournor Mining Company, Ltd.	Bell	Lac Villebon	540
St. Regis Paper Co. of Canada Ltd.	Ruisseau Blanc	Dérivation	500
Quebec North Shore Paper Co.	Franquelin	Bec Scie	400
Corporation du Village de Tadoussac	Moulin à Baude	Tadoussac	300
Cie Electrique Riv. à Pierre Ltée	Pierre, à	Marmite	300
Carrière Lumber Company	Bourlamaque	Carrière Lumber	150
De Careful & Cie	Lafamme	Barraute	50
Paul T. Levasseur	Noire	Chester	40
Chenel, J.-E.	Port-Daniel	Port-Daniel	25
Reno, Zotique	Kiamika	Aux Ecorces	25
Bossé, E. N.	Nort-Ouest		20
Girard, Abbé Hermel	Bras-Hamel		20
Castonguay, Léonard	Tremble, au		15

GÉNÉRALITÉS SUR LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Les statistiques du Gouvernement fédéral indiquent que la puissance installée des usines hydroélectriques de tout le Dominion atteignait, au 1er janvier 1944, le chiffre de 10,214,513 HP. A la même date, la province de Québec disposait de 5,847,322 HP, soit plus de 57% du total ci-dessus mentionné.

Les mêmes statistiques indiquent que la puissance des forces hydrauliques réparties sur les rivières de la province et calculée à un rendement de 80% au débit ordinaire de six mois, est estimée à 13,054,000 HP, et pour tout le Canada, à 39,511,700 HP. Le débit ordinaire de six mois est basé sur la force ininterrompue indiquée par le débit du cours d'eau durant six mois de l'année.

Les données mentionnées ci-dessus et relatives aux forces hydrauliques disponibles sont tablées sur les rapides, les chutes et les emplacements dont la hauteur réelle ou la colonne possible de concentration a été mesurée ou du moins, a fait l'objet d'une estimation méticuleuse. Dans les cours d'eau qui sillonnent cette province, il existe une multitude de rapides et de chutes non enrégistrés dont l'utilité hydraulique potentielle reste à déterminer. La puissance récupérable ne pourra être établie qu'à la suite de levés plus détaillés, tout spécialement dans les régions de la côté nord du St-Laurent et du versant de la baie d'Hudson, encore peu explorées. En outre, les concentrations de force pouvant être réalisées sur les rivières et cours d'eau de pente graduelle où des hauteurs d'eau aménageables à bon compte, peuvent être créées par l'érection de barrages, ne sont pas entrées en ligne de compte, sauf là où des études définitives ont été faites et les résultats dûment inscrits. Bref, ces chiffres indiquent un minimum des forces hydrauliques disponibles dans la province.

En estimant la puissance sur la base du débit ordinaire de six mois, on suppose qu'il est de bonne pratique commerciale de faire une installation pour une quantité déterminée, assurant le fonctionnement ininterrompu durant six mois de l'année; la différence de force requise pendant le reste de l'année étant fournie soit par l'emmagasinement, soit en reliant à d'autres installations alimentées par des cours d'eau de régime différent ou fonctionnant dans d'autres conditions de charge. Pour déterminer positivement si cette supposition est applicable ou non à tout emplacement en particulier, il faut étudier méticuleusement les circonstances qui entourent son aménagement. La méthode permet cependant d'estimer généralement de façon assez satisfaisante la force hydraulique disponible et la justification de ce procédé est démontrée par l'analyse des statistiques relatives aux usines hydroélectriques réparties dans la province, au sujet desquelles nous

possédons des données satisfaisantes quant à la puissance des turbines installées et le débit utilisé. D'après telle analyse, la puissance moyenne des turbines installées est de 30% supérieure à la puissance du débit ordinaire de six mois. Par conséquent, les ressources hydrauliques du Québec présentement inscrites permettraient l'installation de 16,900,000 HP.

La capacité totale des turbines installées dans la province 5,847,322 HP, représente la somme des évaluations fournies par les fabricants ou propriétaires des différentes unités, sous les hauteurs de charge où elles sont en opération. Il ne serait donc pas juste de soustraire ce chiffre de la puissance disponible au débit de six mois, 13,064,000 HP, pour déterminer quelle force reste à aménager car, tel qu'énoncé ci-dessus, il a été reconnu de saine pratique de calculer l'installation des turbines à 30% au-dessus de la puissance du débit ordinaire de six mois; cela revient à dire que l'installation actuelle des turbines ne représente que le développement d'environ 34.5% des ressources hydrauliques du Québec actuellement consignées.

RECETTES

Le revenu du Service Hydraulique pour l'exercice écoulé s'élève à \$1,380,625.08. Les dépenses représentant salaires, frais légaux, de voyages, fournitures de bureaux, etc, se chiffrent approximativement à \$27,750.00.

Respectueusement soumis,

A.-Éuclide PARÉ,

Assistant-Ingénieur en Chef.

APPENDICE No 8

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DES TERRES

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du travail effectué par le Service des Terres pendant l'exercice 1943-44.

Je dois d'abord signaler la mort de mon prédécesseur, le regretté J.-H. Boisvert, notaire, survenue le 28 septembre 1943, après 37 années passées au service de la province, d'abord comme comptable au Service de la Comptabilité, puis comme chef de ce Service (1921-25) et enfin, comme chef du Service des Terres.

La création, en 1921, d'un Service des Terres de colonisation chargé de l'administration et de la vente des terres dites de colonisation que l'Exécutif met à la disposition du ministère de ce nom, a diminué d'autant l'activité du Service des Terres au ministère des Terres et Forêts, car ce sont les lots de colonisation, avec les révocations nombreuses qu'exige ce mode d'aliénation des terres, qui forment le grand nombre des ventes effectuées par la Couronne. Cependant, les fonctions du Service des Terres sont encore multiples. Elles sont trop peu connues du public et il importe de les signaler et d'en montrer l'importance :

PERSONNEL

Chef du Service (à partir du 1er novembre 1943) — J.-Edouard GUAY, ingénieur-forestier et conseiller technique au Service Forestier;

Assistant-chef — Edmond POULIOT;

Officiers spéciaux — J.-H. GIRARD et J.-A. RICHARD, notaires;

Six (6) commis complètent le personnel du bureau à Québec.

A l'extérieur, quatre (4) agents résident à Montréal, à Maniwaki, à La Tabatière (côte nord) et aux Iles de la Madeleine. Il faut mentionner aussi à Montréal le gardien des immeubles administrés au titre des biens en déshérence et les chefs de districts, ainsi que les inspecteurs du Service Forestier qui sont ex-officio agents du Service des Terres. L'officier en loi du ministère, Me Henri Boivin, concourt à l'efficacité du Service pour tout ce qui est de sa compétence. Les deux notaires sont particulièrement chargés de l'étude des actes et de titres de propriété ainsi que de la préparation

des actes d'achat, de vente, de convention nécessaires aux transactions diverses que le ministère effectue fréquemment.

TENURE DES TERRES

Le Service des Terres s'occupe directement ou indirectement de tout ce qui concerne l'administration et la concession des terres de la Couronne, même après l'émission des lettres patentes, puisqu'il doit répondre à de nombreuses demandes de renseignements au sujet de la propriété ou des titres de propriété des terres.

Les terres de la province se divisent, suivant leur tenure, en plusieurs catégories:

A) **LES TERRES ALIÉNÉES**, c'est-à-dire celles qui ont été définitivement octroyées par lettres vice-royales, ventes ou lettres patentes. Ce sont:

1 - les seigneuries privées.

Certaines sections de ces seigneuries n'ont pas été concédées par les seigneurs et forment maintenant de grandes propriétés forestières appartenant, pour la plupart, aux grandes sociétés d'industrie forestière.

2 - les terres des seigneuries de la Couronne concédées suivant le régime seigneurial.

Ces seigneuries sont celles qui faisaient partie des biens des Jésuites, la seigneurie de Lauzon, celles de Pabos et de Grande-Vallée des Monts, La Couronne en est redevenue propriétaire en vertu de législations spéciales. Un bon nombre des terres concédées par les seigneurs n'ont pas encore été libérées des redevances seigneuriales, maintenant dues à la Couronne, et c'est le Service des Terres qui est chargé de la perception de ces redevances.

3 - les terres concédées par lettres patentes suivant la tenure du franc et commun soccage ou tenure libre.

Ce sont:

a) les terres de colonisation qui font maintenant partie du domaine agricole;

b) les terrains des villes et villages situés dans les cantons;

c) les sites industriels;

d) les terres octroyées gratuitement, les ventes à prix nominal pour fins culturelles, scolaires ou philanthropiques;

e) les terrains boisés accordés comme subvention (subside) pour aider à la construction de chemins de fer. Ces terrains sont

- maintenant, et pour la plupart, la propriété des grandes sociétés d'industrie forestière;
- f) les terrains boisés octroyés par lettres patentes en échange de terrains privés nécessaires à la colonisation. Ces terrains sont aussi devenus la propriété des sociétés d'industrie forestière;
- g) les concessions minières et hydrauliques confirmées par l'émission des lettres patentes.

Il convient de noter ici que la loi des Terres et Forêts ne permet pas la vente de terres à bois, c'est-à-dire de terrains boisés pour fins d'exploitation forestière. Elle prévoit cependant leur affermage par voie d'enchère publique, comme concessions (limites) forestières ou l'octroi de permis de coupe annuels, non renouvelables, à l'intérieur des dits terrains boisés.

B) LES TERRAINS EN VOIE D'ALIÉNATION

Ce sont:

- 1 - les terres de colonisation concédées par billet de location. Leur concession ne devient définitive qu'au moment de l'émission des lettres patentes, c'est-à-dire lorsque sont remplies les conditions de la vente. Ces ventes, depuis 1921, sont faites par le ministère de la Colonisation.
- 2 - les concessions minières. Les terrains ainsi concédés par le ministère des Mines sont l'objet d'une émission de lettres patentes, lorsque les conditions de la concession sont remplies.
Ces concessions se font sous la juridiction du ministère des Mines.
- 3 - les lots de village:
 - a) certains sites industriels ont été concédés à des compagnies forestières. Une partie est subdivisée en lots de village ou de ville et vendue ensuite par les compagnies à leurs employés et aux particuliers, suivant des règlements appropriés d'urbanisme;
 - b) d'autres sites sont concédés dans les centres miniers par le Ministère des Mines ou par les compagnies minières sous le contrôle de ce ministère. Les concessions se font par bail emphytéotique dont les conditions visent à la création de villages, conformément aux règlements de l'urbanisme;
 - c) dans les territoires de colonisation et ailleurs, pour des fins industrielles, des sites de village ont été réservés et subdivisés à l'intérieur des terres vacantes de la Couronne. Ils sont sous la juridiction du ministère des Terres et Forêts par son Service des Terres. La concession faite par billet de location, est une vente qui fait l'objet de lettres patentes lorsque les conditions de la vente ont été remplies.

4 - terrains de villégiature, sites industriels et résidentiels en dehors des villages et même, terres à culture en dehors des régions de colonisation.

Ces terrains sont concédés par bail par le Service des Terres. Ils finissent, dans un assez grand nombre de cas, par être définitivement concédés par lettres patentes lorsque le gouvernement le juge opportun et que des améliorations et constructions suffisantes ont été effectuées sur les dits terrains.

Le Service Hydraulique concède cependant, en même temps que le lit des cours d'eau, les terrains nécessaires à l'aménagement des forces hydrauliques.

C) LES TERRES DE LA COURONNE APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Ces terres comprennent les terrains acquis par le Gouvernement du Dominion pour fins militaires, entre autres le camp de Valcartier, ainsi que les ports maritimes et aériens et les stations de toutes sortes, phares, postes météorologiques, nécessaires à la navigation maritime et aérienne. Ces terrains couvrent une surface totale d'environ 32 milles carrés. On doit y ajouter aussi les parcs nationaux historiques, tels que le parc des Champs de Bataille à Québec, celui du Fort de Chambly et celui du Fort Lennox à l'Île aux Noix, qui ont une superficie de 443 acres.

D) LES TERRES NON-ALIÉNÉES DE LA COURONNE.

a) les concessions forestières affermées pour fins d'exploitation forestière.

Ces concessions ne comportent pas une aliénation du fonds quoique le concessionnaire en ait l'usage pour les fins de ses opérations. C'est pourquoi les terres de colonisation peuvent en être distraites et des concessions minières, hydrauliques, industrielles, sportives peuvent y être faites lorsqu'elles sont considérées comme étant dans l'intérêt de la province. Ces concessions sont administrées par le Service Forestier pour ce qui concerne l'exploitation forestière, et par le Service des Terres pour le fonds. Le Service Hydraulique cependant surveille l'aménagement des cours d'eau et y fait les concessions nécessaires à cette fin comme ailleurs dans les terres vacantes et partout où la Couronne a des droits sur le lit des cours d'eau.

b) les concessions de chasse et de pêche.

Celles-ci sont accordées à bail par le ministère de la Chasse et des

Pêcheries et n'affectent le fonds que pour l'usage que le concessionnaire peut en faire pour les fins de sa concession. Elles peuvent exister à l'intérieur des concessions forestières.

c) les réserves forestières cantonales.

Ces terrains sont réservés pour être aménagés et administrés par le Service Forestier au bénéfice des cultivateurs des paroisses voisines. Ils sont destinés à leur assurer l'approvisionnement en bois de consommation domestique dont ils ont besoin. Les réserves qui ont été créées depuis le 1er mai 1941 sont inaliénables. C'est dire qu'on n'y peut faire aucune concession, sauf pour des fins d'utilité publique pour lesquelles le droit d'expropriation est accordé (art. 109 et suivants, ch. 93, S.R.Q. 1941)

d) les réserves forestières spéciales.

Ce sont des terrains boisés spécialement réservés (art. 116, ch. 93, S.R.Q. 1941) pour être exploités par les membres d'une colonie agro-forestière suivant des règlements particuliers.

Ces réserves sont créées pour assurer la permanence de groupements de colons ou de pêcheurs qui ont absolument besoin pour subsister du revenu additionnel que peut leur apporter la vente des bois exploités par eux dans la réserve. Elles sont distraites des concessions forestières ou encore peuvent continuer d'en faire partie par convention particulière, comme dans le cas de la colonie de Robidoux. Comme les réserves forestières cantonales, elles sont inaliénables. Elles sont administrées par le Service Forestier ou sous sa surveillance par le ministère de la Colonisation. Un comité interdépartemental dit "des Colonies Forestières", voit à leur administration. Ce comité est sous la présidence du chef du Service des Terres et est formé des chefs des services intéressés.

e) les chemins forestiers.

L'emprise des chemins forestiers et des droits de passage à l'intérieur des terres de la Couronne se concède à bail par le Service des Terres, jamais par lettres patentes. La Couronne réserve toujours pour ses officiers dans l'exercice de leurs fonctions, le droit d'y circuler sans frais.

f) les forêts domaniales.

Ce sont certaines étendues vacantes des terres de la Couronne réservées comme telles pour servir les besoins de l'industrie forestière régionale. Elles sont aménagées par le Service Forestier qui peut les exploiter lui-même. Elles peuvent être cependant affermées pour un temps limité.

g) les réserves forestières permanentes sont créées par l'Exécutif et comprennent des terrains dûment classifiés comme terres d'exploitation forestière. Elles peuvent comprendre des terres vacantes,

affermées et même les terres concédées comme subventions aux chemins de fer.

h) les réserves indiennes.

Le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut réserver et affecter, en faveur des tribus sauvages de la province, l'usufruit des terres publiques désignées à cette fin. Leur étendue totale ne doit pas excéder 300,000 acres (470 m. c.). Cet usufruit est incessible. Il est administré pour les tribus sauvages par le bureau des Affaires Indiennes du Gouvernement du Canada. L'étendue des réserves indiennes actuellement affectées aux tribus sauvages comprend une superficie d'environ 240 milles carrés.

i) les terres vacantes.

Ce sont celles qui n'ont pas été aliénées ni même concédées sous quelque forme que ce soit.

Ce sont:

1 - les terres de colonisation non encore aliénées. Elles sont sous le contrôle du ministère de la Colonisation et ne sont disponibles que pour fins de colonisation. Elles sont ainsi classées par arrêté ministériel à la suite d'un rapport de classification approuvé par les deux ministères;

2 - les terres vacantes proprement dites qui sont sous la juridiction du ministère des Terres et Forêts. Elles sont disponibles pour tout genre de concession permise.

RELATIONS DU SERVICE DES TERRES AVEC D'AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Ce qui précède montre que le Service des Terres doit être en relations fréquentes avec les Services des Terres de la Colonisation, des Arpentages, du cadastre, de la Protection, de la Chasse et des Pêcheries, les Services Forestier et Hydraulique et le département des Mines puisqu'il doit voir à ce que les terriers soient tenus à jour et que les différents organismes chargés de la concession des terres publiques aient à leur disposition les terrains et les renseignements nécessaires.

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL.

Pour faciliter ces relations et hâter le transfert des terres entre les deux ministères de la Colonisation et des Terres et Forêts, un Comité Interdépartemental a été formé en 1940. Au cours de ses fréquentes réunions, on y discute tous les problèmes auxquels les deux départements sont conjointement intéressés. Ses recommandations servent de base aux décisions à

prendre par les chefs des deux ministères. En règle très générale, ces décisions sont toujours conformes aux recommandations faites.

Le "Comité d'Etudes Terres et Forêts - Colonisation" a été formé pour étudier tous les cas de transport ou de rétrocession des lots, de création de réserves forestières cantonales, de colonies forestières, etc., et d'aviser, à la suite de ses délibérations, les chefs de services intéressés, concernant les décisions que ces derniers ont à prendre dans les différents cas soumis.

Ce comité est composé des personnes suivantes:

TERRES ET FORETS

MM. J.-E. Guay, chef du Service des Terres et Conseiller Technique du Service Forestier, président.
Fernand Boutin, chef du Service Forestier.
Edmond Pouliot, Assistant-chef du Service des Terres.
J.-A. Roy, chef section des réserves forestières cantonales au Service Forestier.

COLONISATION

MM. J.-E. Garon, directeur des services.
T. Mercier, chef du Service des Terres.
J.-B. Pouliot, chef section de la classification des sols.
R. Graveline, commis-en-chef section de la classification des terres, secrétaire du Comité.

D'autres officiers de ces deux ministères sont convoqués, lorsqu'ils est question de problèmes qui leur sont familiers. Le Service Hydraulique est toujours consulté avant chaque réunion.

Depuis sa fondation, ce comité a tenu de nombreuses réunions et fait les recommandations qui s'imposaient. Au cours de l'année 1943-44, 16 séances ont eu lieu. Les principales questions soumises à l'attention des membres du Comité furent:

Le transfert des lots au ministère de la Colonisation;

La création de nouvelles réserves forestières cantonales;

La rétrocession au ministère des Terres et Forêts de certains lots du domaine de la colonisation qui, après une enquête plus complète et plus détaillée, ne se sont pas montrés nécessaires aux fins de la colonisation;

Certains projets d'échanges de lots destinés à fournir à la Colonisation ou au Service Forestier des terres propres à l'agriculture ou à la création de réserves forestières cantonales ou spéciales pour colonies forestières;

Certains projets de nouvelles paroisses de colonisation;

L'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture;

La vente de certains lots enclavés et impropres à la culture comme complément de fermes, etc.;

Nouveau format de lettres patentes pour concessions de lots;
Différents sujets d'ordre administratif.

Les recommandations du Comité ont été les suivantes:

A peu d'exception près, les chefs des services intéressés ont approuvé les recommandations du Comité et y ont donné suite.

Des rapports de classification, des cartes montrant la tenure des terres et la qualité du sol de ces lots sont mis à la disposition du Comité. A la suite de chacune des réunions, un procès-verbal est dressé. Des extraits de ce procès-verbal sont communiqués aux chefs de services concernés, leur recommandant l'action à prendre dans chaque cas.

Les résultats obtenus ont prouvé la nécessité d'un tel organisme, qui fait disparaître les délais injustifiés mais inévitables de l'ancienne procédure.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES TERRES

	LOTS OU PARTIES DE LOTS
Transferts à la Colonisation.....	337
Transferts différés ou refusés.....	23
Réserves forestières cantonales recommandées.....	1,188
Rétrocession au ministère des Terres et Forêts.....	518

BIENS EN DÉSHÉRENCE

La loi des biens en déshérence ou confisqués (ch. 102, S.R.Q. 1941) décreète que "les biens devenus ou devenant la propriété de la Couronne par déshérence ainsi que les biens confisqués pour quelque cause que ce soit sont sous le contrôle du ministre des Terres et Forêts" qui peut les vendre ou autrement en disposer avec l'assentiment du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

L'envoi en possession est fait par les bons offices du Procureur Général et le Service des Terres est chargé de leur administration. En 1943-44, cinq successions en déshérence ont rapporté, toutes dépenses payées, la somme de \$15,192.82 en espèces et un immeuble dont la vente (17 juin 1944) a rapporté \$4,200.00.

Les propriétés administrées à ce titre par le Service des Terres étaient, au cours du dernier exercice, au nombre de 15, soit 7 immeubles avec bâtisses et 8 terrains vacants. Sauf un à Québec, ces immeubles sont situés à Montréal.

Les conditions défavorables du marché immobilier avaient empêché le ministère de vendre ces propriétés qui ont donné cependant jusqu'à date un revenu qui justifiait d'attendre une amélioration de la valeur des biens immobiliers. Cette amélioration s'est faite sentir avec l'activité de guerre et il fut décidé, au cours du dernier exercice, de les mettre en vente par soumissions cachetées. Cette vente a permis au ministère de disposer de 5 immeubles avec bâtisses et d'un lot vacant. Les offres faites pour les autres ont été trouvées insuffisantes. Ces ventes réalisées au cours de l'exercice en cours (1944-45) ont rapporté la somme de \$20,125.00.

CONCESSIONS DE TERRAINS POUR FINS INDUSTRIELLES, SPORTIVES OU RÉSIDENTIELLES.

a) fins sportives (villégiature, etc.).

Le ministère a fait subdiviser, depuis quelques années, particulièrement dans le nord de Montréal, autour de certains lacs, des emplacements de villégiature qui sont concédés à bail jusqu'à l'époque où le gouvernement décide de les vendre. Cette éventualité arrive lorsqu'il est démontré que des améliorations suffisantes ont été faites et qu'il n'est pas contraire aux intérêts de la province de concéder définitivement les terrains subdivisés. D'autre part, plusieurs concessions semblables ont été accordées sans subdivisions préalables et il importerait, partout où il y a danger d'empiètements, de faire exécuter une subdivision régulière. Les lots ont généralement une superficie de 1 à 3 acres et sont loués au prix de \$10.00 l'acre ou plus, suivant la valeur particulière de l'endroit

b) fins industrielles.

Les terrains loués pour fins industrielles sont particulièrement les sites de scieries que le ministère est autorisé à louer au prix de \$2.00 l'acre ou plus, suivant la valeur du terrain. L'étendue maximum permise par le règlement (A.M. 2497-41) est 25 acres. S'il s'agit de scieries transportables qui sont installées d'habitude pour une saison ou tout au plus pour un an ou deux dans la forêt ou à proximité du terrain boisé à exploiter, il n'est exigé qu'une rente d'occupation et le titre consiste dans le permis accordé par le Service Forestier.

Quand la scierie a ou doit avoir un caractère de permanence et qu'il est désirable ou nécessaire d'avoir un meilleur titre affectant une étendue de terrain bien définie, un bail est préparé en conséquence.

Ces concessions se font en général pour une période de 5 ou 10 ans avec option de renouvellement.

La loi des Terres et Forêts (art. 56, ch. 93) permet la vente des terres publiques pour fins industrielles.

c) fins résidentielles (lots de village).

Plusieurs sites de villages, particulièrement dans l'Abitibi, ont été subdivisés. Les lots sont concédés par billet de location, c'est-à-dire qu'ils sont vendus avec des conditions d'établissement et que le paiement de prix de vente se fait ordinairement en trois versements. La vente se complète par l'émission des lettres patentes lorsque les conditions d'établissement (défrichement, érection d'une habitation, etc.) ont été remplies et que le prix entier de la vente a été versé.

d) droits de passage et chemins forestiers.

Le règlement 2497-41 autorise le ministre des Terres et Forêts à concéder à bail des droits de passage sur les terres de la Couronne pour permettre l'accès de terrains loués ou de concessions forestières affermées à travers les terres vacantes. Ces droits de passage prennent maintenant la forme de chemins améliorés que l'on a convenu d'appeler chemins forestiers et qui sont toujours construits pour la circulation automobile. L'emprise des chemins forestiers n'est jamais concédée définitivement. Vu les droits que comporte leur permis (licence) de coupe, les concessionnaires forestiers ne sont pas obligés d'obtenir un bail pour les chemins forestiers construits à l'intérieur de leurs propres concessions. Ils doivent cependant en obtenir un si le chemin traverse des terres publiques autres que celles qui leur sont affermées. Toutefois, comme il lui faut enlever dans l'emprise du chemin tous les arbres qui y croissent, le concessionnaire doit y être autorisé et payer à la Couronne un double droit de coupe. Il y aurait lieu de définir par une réglementation plus précise les droits et devoirs du concessionnaire à ce sujet.

Le droit de passage ainsi concédé ou consenti n'est cependant pas exclusif et reste sujet à l'application de l'art. 103 de la loi qui prévoit à l'établissement d'un règlement de circulation et de péage.

L'emprise de tout droit de passage ou chemin forestier est louée au prix minimum de \$5.00 l'acre annuellement.

e) concessions pour fins de culture spéciale.

Le ministère de la Colonisation est chargé de la concession des terres propres à l'agriculture. Il arrive cependant que des terrains impropres aux fins de la colonisation peuvent présenter certaines étendues de terre qu'il soit possible, pour des fins particulières, de cultiver avec avantage. C'est pourquoi le règlement 2497/41 autorise de concéder à bail, pour un loyer annuel de \$0.20 l'acre, jusqu'à 100 acres de terre.

Les terrains ainsi concédés peuvent être éventuellement vendus par lettres patentes lorsque les améliorations effectuées et l'intérêt public ne s'y opposent pas.

f) gravières et sablières (balastières).

Le règlement 2497/41 autorise aussi la concession à bail de "gravière" et de sablière d'une étendue de 15 acres au prix de \$3.00 l'acre annuellement plus une royauté de 0.03 la verge de matériel utilisé.

g) concessions pour fins philanthropiques.

Le même règlement autorise la concession par bail de terrains propres à servir les fins d'œuvres sociales, telles que les colonies de vacances, etc. Ces terrains, dont l'étendue peut atteindre 25 acres, se louent aux conditions et au prix généralement nominal que fixe le ministre.

L'arrêté ministériel 2497 du 25 septembre 1941 autorise la concession à bail de terrains pour les fins précitées et les articles 20, 21, 23 et 56 de la loi des Terres et Forêts (ch. 93, S.R.Q. 1941) en permettent l'appropriation, la concession ou la vente.

L'activité du Service des Terres en 1943-44, concernant les terrains loués ou vendus, peut se résumer en quelque sorte dans le tableau que voici:

BAUX ET VENTES

Baux en vigueur.....	900
Baux accordés (1943-44).....	159
Ventes, billets de location.....	66
Transferts.....	20
Lettres patentes émises, y compris un octroi d'échange.....	114
Superficie des terrains vendus et octroyés.....	10,740 acres
Encaissements:	
Baux et rentes.....	\$27,150.00
Ventes.....	\$19,767.00
Honoraires.....	\$ 683.00

SUBVENTIONS (SUBSIDES) DE CHEMIN DE FÉR.

Le gouvernement, dans le passé, a accordé, pour aider à la construction de certaines voies ferrées, des subventions de terres qui ont toutes été localisées. Cependant, pour faciliter la colonisation dans certains cantons de l'Abitibi, le gouvernement obtint, en 1934, de la compagnie Interprovincial and James Bay Ry. (C.P.R.) qu'elle rétrocède les 147,525 acres qu'elle avait régulièrement localisées dans les cantons de Manneville, Villemontel et autres, pour accepter de les localiser ailleurs dans les terres vacantes de la Couronne, mais en dehors du domaine colonisable.

Le certificat (scrip) que la compagnie Interprovincial and James Bay Ry. a ainsi obtenu lui donnait droit, comme d'ailleurs le certificat primitif, à un octroi par lettres patentes.

La dite compagnie en a disposé en faveur de compagnies forestières et de marchands de bois qui, pour bénéficier de certains avantages et de facilités de localisation, ont accepté de renoncer à la propriété du fonds pour ne recevoir que des droits de coupe gratuits à l'intérieur de concessions forestières dites spéciales à cause de l'exemption du paiement de droits de coupe et de rentes foncières dont elles bénéficient. La durée de ces concessions spéciales est généralement de 30 ans.

Au cours de l'exercice 1943-44, la compagnie Interprovincial & James Bay Railway a vendu à deux sociétés forestières ses droits sur 18,525 acres et le gouvernement, pour compenser la renonciation à la propriété du fonds, a décidé d'augmenter quelque peu la superficie du terrain affecté à l'exercice de ce droit et les dites sociétés ont obtenu des concessions forestières spéciales de 30 ans couvrant une étendue de 24,620 acres dans les forêts vacantes du comté de Saguenay.

Il restait encore à localiser le 1er avril 1944, 112,860 acres.

Le rapport de l'exercice en cours montrera que toute ou presque toute cette étendue aura été localisée comme concessions forestières spéciales de 30 ans.

ÉCHANGES DE TERRES.

La loi des Terres et Forêts permet, avec l'autorisation de l'Exécutif:

- 1 — l'acquisition, par voie d'échange, de terres colonisables appartenant ou affermées à des particuliers (arts. 24 et 26),
- 2 — l'octroi, en compensation de concessions forestières inondées à la suite de la construction d'un barrage fait par la Couronne, d'autres concessions de même étendue (art. 25);
- 3 — l'acquisition, dans le but de créer des réserves forestières cantonales ou spéciales, de terrains privés ou de concessions forestières par achat, échange et à défaut d'entente, par expropriation. En règle générale, le gouvernement n'accorde, en compensation de terrains privés, que des concessions forestières spéciales de 30 ans exemptes de redevances envers la Couronne (arts. 115 et 116).

Durant l'exercice 1943-44, 11 échanges ont été réalisés ou complétés. Les forêts concédées en compensation des terrains acquis couvrent une superficie de 1,018 milles carrés. Le plus considérable (540 m.c.) a été l'échange Brown Corporation autorisé par la loi spéciale 7, Geo. VI, 1943, ch. 19. Sauf pour une concession de 20 milles carrés octroyée par lettres patentes, les terrains ainsi accordés en échange l'ont été sous forme de concessions forestières spéciales parce que les terrains acquis étaient patentés, et sous forme de con-

cessions forestières régulières, lorsque les terrains reçus étaient de cette dernière catégorie.

Cette politique de favoriser le plus possible l'octroi de ces concessions forestières spéciales, en échange de terres patentées, est une mesure sage puisqu'elle permet à l'Etat d'acquérir des terres patentées sans avoir à accorder en échange des terrains de même tenure. S'il doit, afin de pouvoir donner même valeur, accorder une superficie un peu plus grande, par contre les terres ainsi concédées restent du domaine public et seront plus tard un actif pour la province.

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES.

A la suite des recommandations du Comité Interdépartemental ou du ministère, l'Exécutif a autorisé la création ou l'agrandissement de 17 réserves forestières cantonales. Il s'agit de lots définitivement classifiés comme impropres à la colonisation.

La superficie concernée est de 44,827 acres.

RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES.

En 1943-44, deux réserves forestières spéciales ont été créées. Elles couvrent une étendue de 53 milles carrés.

Certaines parties des forêts vacantes du canton de Taschereau, Gaspé-nord, ont été exploitées comme telles sans qu'aucune réserve nettement délimitée ait été créée. Cette formalité sera remplie aussitôt que le comité des Colonies Forestières aura décidé de l'étendue à attribuer à chacune.

RÉSERVES INDIENNES.

A la demande du gouvernement du Canada, une réserve indienne de 2,290 acres a été créée en 1943-44 en faveur des sauvages du poste d'Obidjuan dans le canton de Toussaint, comté d'Abitibi-Est.

RÉSERVES INDIENNES DÉSAFFECTÉES.

Le gouvernement du Canada, avant 1920, avait concédé certains terrains des réserves indiennes et créé ainsi un fonds dont le revenu était attribué aux tribus sauvages. En novembre 1920, le Conseil Privé a décidé que le Gouvernement Fédéral n'avait pas le droit d'agir ainsi et c'est à la suite de ce jugement que ce dernier a remis à la province les argents perçus à ce sujet. En 1927, la Législature a réglé le cas des colons établis sur les terres des réserves et autorisé l'émission gratuite de lettres patentes en leur faveur.

Il faudrait sans doute une loi pour régler le cas des terres vendues ou concédées pour fins d'exploitation forestière et c'est une question qu'il serait nécessaire d'étudier à la prochaine opportunité.

SEIGNEURIES DE LA COURONNE.

Les seigneuries provenant des biens des Jésuites sont celles de Batiscan, de Bélair, du Cap de la Madeleine, de Laprairie, de La Vacherie, de Notre-Dame des Anges, de Saint-Gabriel et de Sillery. Les autres sont les seigneuries de Lauzon, de Pabos, de Grande-Vallée des Monts et le domaine de la Couronne à Québec.

Les terres concédées des dites seigneuries, dont le capital de la rente constituée n'a pas été racheté, sont sous la juridiction du ministère des Terres et Forêts. Par suite de l'indulgence du gouvernement, la perception de ces arrérages n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. Les retardataires, n'ayant jamais été inquiétés, sauf de temps à autre par la réception d'un compte, ont négligé de payer leurs redevances.

De plus, depuis qu'il est question de l'abolition des rentes seigneuriales, la plupart ont compris que cette abolition entraînait l'abandon par la Couronne de toutes les rentes et arrérages qui lui étaient dus.

La loi abolissant les rentes seigneuriales a permis à la Couronne de recevoir du Syndicat National du rachat des rentes seigneuriales, créé par cette loi, des sommes importantes (\$65,000.00 à date). D'autres seront payées dans un avenir rapproché.

Cette loi a en effet décrété l'abolition des rentes seigneuriales au 11 novembre 1940, sauf quant aux lots soustraits à l'application de cette loi par décision du Bureau des Commissaires représentant le dit Syndicat. La plupart des lots faisant partie des seigneuries de la Couronne n'ont pas été exclus et le capital de la rente a été payé dans chaque cas par le Syndicat, sans préjudice toutefois aux droits du gouvernement sur les rentes annuelles échues et non prescrites à la date susdite. Les lots qui ont été l'objet d'exclusion continuent d'être sous rente seigneuriale comme si la loi susdite n'existait pas et le seigneur, en l'occurrence le gouvernement, a conservé tous les droits qu'il pouvait y prétendre.

Pendant l'exercice en cours (1944-45) le Service des Terres a fait enregistrer, conformément à la loi, des bordereaux indiquant pour chaque lot ou partie de lot, le chiffre de la rente annuelle et la quotité des arrérages non payés. Cet enregistrement a été effectué pour toutes les seigneuries de la Couronne, sauf une qui présente un cas tout à fait spécial. L'accomplissement de cette formalité a eu pour effet de garantir par privilège les droits de la Couronne sur les arrérages de rentes dans le cas des lots tombant sous

le coup de la loi, et sur le capital et les rentes, dans le cas des lots qui ont été l'objet de l'exclusion susdite.

Le Service des Terres aura donc la charge de percevoir non seulement les sommes qui ont été enregistrées mais encore devra continuer à percevoir les rentes des lots qui ont été soustraits à l'application de la loi. Il ne serait pas juste de négliger cette perception, car ce serait encourager la négligence des retardataires au détriment de ceux qui ont rempli leurs obligations.

SQUATTERS.

Il existe dans la Province un nombre considérable de terrains occupés sans titres véritables par des personnes qui ont acquis ces terrains de tiers ou qui s'en sont emparés elles-mêmes, parfois malgré le refus du ministère d'effectuer une concession à un endroit non recommandable.

Certaines de ces occupations peuvent maintenant être considérées comme étant de bonne foi, parce qu'elles remontent à plus de 30 ans et que les occupants actuels paient les taxes municipales, possèdent souvent des titres qui remontent à une vente pour taxes et enfin, agissent comme de véritables propriétaires. En règle générale, c'est-à-dire lorsque l'intérêt public permet de le faire, le gouvernement reconnaît ces titres en accordant des lettres patentes aux dits occupants de bonne foi qui doivent cependant payer un prix de vente raisonnable, démontrer qu'ils ont payé des taxes et amélioré le terrain. Ils doivent aussi produire les actes de transaction immobilière effectués entre eux par la succession des occupants.

Ces occupations irrégulières sont le résultat d'une tolérance peu souvent justifiable de la part du gouvernement qui laisse trop longtemps durer ces empiètements sans prendre action. On se contente de simples avis quand il faudrait faire intervenir la loi.

Lorsque ces occupations s'avèrent nécessaires, comme dans le cas des centres miniers et forestiers, le gouvernement doit voir, dès le début, à subdiviser au meilleur endroit un site de village et à encourager les gens à s'y établir. C'est ce qui a été fait par le ministère des Mines dans le cas de plusieurs centres miniers importants, tels que Malartic, Cadillac, Pascalis et Belleterre. Malheureusement, l'établissement de ces villes est arrivé un peu tard et l'on voit dans leur voisinage les villages irréguliers de Roc d'Or (Malartic), de Petit Canada (Cadillac), de Petit Québec (rivière Héva), de Perron (Pascalis) et de Mud Lake (Belleterre).

Le cas de Roc d'Or est en bonne voie d'être définitivement liquidé et, avec l'année 1945, on peut prévoir la disparition de cette agglomération illégale et de qualité douteuse au point de vue social. Les habitants se seront,

pour la plupart, établis à Malartic. Il a fallu cependant prendre des mesures énergiques et faire des déboursés, frais légaux et assistance dans les déménagements, qui ont été, pour 1943-44, de \$14,922.72. Les dépenses totales s'élèvent à près de \$20,000.00 (fin de janvier 1945). Ce travail est fait en collaboration avec le ministère des Mines, le Service d'Urbanisme et la Sûreté Provinciale.

Le précédent de Roc d'Or rendra sans doute plus facile la liquidation des autres villages irréguliers. Les officiers des ministères intéressés ainsi que les autorités des municipalités voisines réussissent, dans une certaine mesure, à persuader les squatters à s'établir dans les villages réguliers. Il n'y a pas de doute qu'il faudra là aussi tenter quelques poursuites en éviction.

ARCHIVES.

Je me permettrai de redire, à peu près textuellement, ce que disait mon prédécesseur dans un rapport au sujet des archives.

Il y a dans les voûtes du ministère, et même dans le grenier, des liasses de documents qu'il importerait de classer et de mettre en ordre. On y trouverait sans doute des documents précieux comme la chose est déjà arrivée dans le passé. Il faudrait affecter à ce travail un spécialiste ayant une expérience particulière de l'administration du Service des Terres.

Ces archives contiennent en somme l'histoire de la province. Comme ces documents sont placés, pour la plupart, dans des armoires en bois installées dans les passages et exposés au feu, au vol et à la disparition, il importerait de prendre les mesures nécessaires pour les bien protéger.

Respectueusement soumis.

J.-Edouard GUAY.

N. B. — Un tableau en appendice au présent rapport montre, suivant la tenure, la superficie des terres dans la province.

APPENDICE No 8a

TENURE DES TERRES

PROVINCE DE QUÉBEC

	<i>Milles carrés</i>
1. — Terres aliénées patentées, octroyées.....	37,500
a) grande propriété.....	10,050 m.c.
b) moyenne et petite propriété.....	27,450 m.c.
2. — Terres en voie d'aliénation, par billets de location, ventes conditionnelles, etc.....	6,000
3. — Terres fédérales.....	32
a) camps militaires, aéroports, etc.....	31.3 m.c.
b) parcs historiques.....	0.7 m.c.
4. — Réserves Indiennes.....	240
5. — Concessions forestières.....	75,355 m.c.
Surface en terre seulement.....	66,000
6. — Parc Nationaux.....	5,255 m.c.
Surface en terre, partie non concédée.....	230
7. — Réserves forestières cantonales.....	2,303 m.c.
8. — Réserves forestières spéciales (colonies forestières).....	484 m.c.
a) en concessions forestières.....	234 m.c.
b) en dehors des concessions forestières.....	250
9. — Forêts domaniales.....	2,292 m.c.
Surface en terre seulement.....	2,000
10. — Terres vacantes.....	408,982
11. — Surface en eaux douces.....	71,000
Superficie totale de la province.....	594,534

J.-Edouard GUAY,
Chef du Service des Terres,
Ministère des Terres et Forêts.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Québec, 31 mars 1944.